

N

RE

E

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DC

LITTÉRATURE WALLONNE.

ONZIÈME ANNÉE — 1^{re} LIVRAISON.



LIÉGE

L.-G. GARMANNE, IMPRIMEUR

1868

BULLETIN DE 1867.

TOME XI.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

ONZIÈME ANNÉE.



LIÉGE

J.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR

—
1868

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

ART. 1^e. Il est constitué à Liège une Société dans le but d'encourager les productions en WALLON LIÉGOIS ; de propager les bons chants populaires ; de conserver sa pureté à notre antique idiôme, d'en fixer autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres branches de la Langue romane.

CHAPITRE II.

Titre et travaux de la Société.

ART. 2. La société prend le titre de *Société liégeoise de littérature wallonne*.

ART. 3. Elle institue un concours annuel de poésie wallonne entre les poètes du pays de Liège.

Un concours pourra également être établi sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

ART. 4. Le sujet du concours, ses conditions, les récompenses à donner aux lauréats (¹) sont déterminés chaque année par la Société dans le courant du mois de novembre.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique (²).

ART. 5. La Société réunit les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon liégeois. Elle détermine, autant que faire se peut, les règles de la versification.

ART. 6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, à six heures du soir, les 15 des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, novembre et décembre.

Dans le cas où ces dates tombent un jour férié, la réunion a lieu le lendemain. L'assemblée générale est celle du mois de janvier.

ART. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire ordonnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

ART. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

ART. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

(¹) Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze (Séance du 15 mars 1858).

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société recevra le bulletin de l'année correspondante (Séance du 15 février 1859).

(²) Cet article a été ainsi modifié le 15 février 1858, par une décision de la Société.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

ART. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

CHAPITRE III.

Des fonctionnaires et du bureau.

ART. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un bibliothécaire-archiviste et d'un trésorier (¹).

ART. 12. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

ART. 13. Le président, le vice-président, le secrétaire, le bibliothécaire-archiviste et le trésorier sont nommés tous les ans dans la séance du 15 décembre ; ils entrent en fonctions dans la séance qui suit celle du 15 janvier.

ART. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions ; il veille à l'exécution du règlement ; il rend compte des travaux de l'année écoulée à l'assemblée générale du 15 janvier.

ART. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance ; il exécute les décisions de la Société. Il est dépositaire du sceau.

ART. 16. Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives. — Le trésorier opère les recettes, fait les paiements, et en rend compte à la fin de l'année, le tout sous la surveillance du président. Chaque année il sera dressé un projet de budget pour le nouvel exercice.

(¹) Les articles 11, 13, 15 et 16 ont été ainsi modifiés par la Société le 15 mars 1866.

CHAPITRE IV.

Des membres de la Société.

ART. 17. La Société se compose de membres honoraires, de titulaires, d'adjoints et de correspondants.

ART. 18. Les membres honoraires sont : A. le bourgmestre de la ville de Liège; B. le président du Conseil provincial; C. les personnes qui ont rendu des services éminents à la Société et à qui cet honneur est décerné par les votes des trois quarts des membres titulaires présents.

ART. 19. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de trente.

Ils ont seuls voix délibérative et consultative.

ART. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont insérées comme membres adjoints. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre adjoint qu'ils ont présenté.

ART. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents; ils se tiennent en relation avec la Société (1).

Les membres honoraires, adjoints et correspondants, ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

ART. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres adjoints à la majorité des votes des membres présents.

ART. 23. Les membres titulaires signent les Statuts avant d'entrer en fonctions.

ART. 24. La démission donnée par un membre titulaire ou adjoint ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

(1) Les membres correspondants ne figureront au tableau que lorsqu'il auront accepté ce titre. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications (Séance du 15 février 1861).

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années :

CHAPITRE V.

Des publications.

ART. 25. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans les concours et celles non couronnées qui méritent cette distinction (1).

Ces pièces deviennent sa propriété. Les auteurs ne peuvent les réimprimer qu'avec l'autorisation de la Société. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux Archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessitent la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société lorsqu'elles en sont jugées dignes.

Dans toutes ces pièces, les convenances devront être respectées tant dans le fond que dans la forme.

ART. 26. Le Secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

ART. 27. Un exemplaire numéroté de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire et adjoint.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux sociétés qui accordent la réciprocité, à la bibliothèque royale de Bruxelles et à celle de l'Université de Liège.

(1) L'insertion au Bulletin d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de 50 exemplaires destinés à l'auteur (Séance du 15 février 1861).

CHAPITRE VI.

Des Recettes et des Dépenses.

ART. 28. Les recettes consistent : en cotisations ordinaires payées par les membres titulaires, fixées à dix francs ; en cotisations payées par les membres adjoints, fixées à cinq francs ; en cotisations extraordinaires que la Société s'impose ; en dons volontaires ; en subsides éventuel de la Commune, de la Province, de l'Etat ; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

ART. 29. Les dépenses ordinaires sont celles pour frais d'installation et de bureau ; elles sont ordonnées par le bureau.

ART. 30. Les dépenses extraordinaires sont celles qui sont occasionnées par les publications de la Société et les prix à décerner aux lauréats des concours. Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII.

De la révision du règlement et de la dissolution de la Société.

ART. 31. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

En cas de dissolution, laquelle ne peut être décidée qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents et absents, la bibliothèque, les archives et le sceau de la Société sont déposés à la bibliothèque de l'Université de Liège et de-

viennent la propriété de la ville ; le solde restant en caisse est acquis en tous cas au bureau de bienfaisance de la ville de Liège.

Liège, le 27 décembre 1856.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,
F. BAILLEUX.

TABLEAU

BES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉ LE 1^{er} NOVEMBRE 1868.

BUREAU.

GRANDGAGNAGE (Charles), *Président* ;
FUSS (Théophile), *Vice-Président* ;
BORMANS (Stanislas), *Secrétaire* ;
GRANDEJEAN (Mathieu), *Bibliothécaire-Archiviste* ;
DEFRECHOUX (Nicolas), *Trésorier* ;
GRENSON (Camille), *Secrétaire-Adjoint*.

Membres titulaires.

BORMANS (J.-M.), professeur émérite à l'Université, membre de l'Académie royale.
BORMANS (Stanislas), conservateur-adjoint des Archives de l'Etat.
BURY (Auguste), avocat.
CAPITAINE (Ulysse), administrateur de la Banque Nationale.
CHANDELON (J.-T.-P.), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale.
CHAUMONT (Félix), fabricant d'armes.
COLLETTE (Victor), fabricant d'armes.
DEFRECHOUX (Nicolas), apprêteur à l'Université de Liège.
DENIN (Joseph), maître chardonnier.
DEJARDIN (Joseph), notaire.

DELARGE (Jean-Guill.), instituteur, à Herstal.

DELBOEUF (Joseph), professeur à l'Université de Liège.

DESON (Auguste), avocat.

DE THIEN (Charles), juge au tribunal civil.

DUMONT (B.-A.), notaire.

FUSS (Théophile), conseiller à la Cour d'appel.

GALANT (Walthère), avoué.

GRANDJEAN (Mathieu), sous-bibliothécaire à l'Université.

GRANDGAGNAGE (Charles), ancien représentant.

GRENNON (Camille), avocat.

HENROTTE (Nicolas), chanoine.

HOCK (Auguste), fabricant-bijoutier.

KIRSCH (Hyacinthe), avocat.

LE ROY (Alphonse), professeur à l'Université et à l'École normale.

LESOINNE (Charles), représentant.

MASSET (Gustave), greffier.

PICARD (Adolphe), conseiller à la Cour d'appel.

STECHER (Jean), professeur à l'Université et à l'École normale.

TUAT (Michel), inspecteur du service des transports au chemin de fer de l'État.

WASSEIGE (Charles), docteur en médecine et conseiller provincial.

Membres honoraires.

LE BOURGEMESTRE DE LIÈGE.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL.

GRANDGAGNAGE (Joseph), premier président de la Cour d'appel.

LAMAYE, avocat, président du Conseil provincial.

LITTIÉ (Émile), membre de l'Institut de France.

POLAIN (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université.

Membres correspondants (*)

ALEXANDRE (A.-J.), professeur à l'école moyenne de Gosselies.

BORGNET (Julie), conservateur des archives de l'État, à Namur.

BOVIE (Edix), peintre et homme de lettres, à Bruxelles.

BREDEN, professeur au gymnase d'Ansberg.

CHALON (Repier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

CHAVÉE (H.), homme de lettres, à Paris.

CLESSE (Antoine), homme de lettres, à Mons.

COUNE (Joseph), préfet des études, à Anvers.

DE BACKER (Louis), homme de lettres, à Noord-Penne (France).

DE CORISTÉ (L.), imprimeur, à Douai.

DE COUSSEMAEKER (E.), président du Comité flamand de France, à Dunkerque.

DELGOTALLE (Franç.), pharmacien, à Visé.

DE NOUE (A.), docteur en droit, à Malmedy.

DESRODSEUX (A.), chef de bureau à la mairie, à Lille.

GENBEL (J.-R.), juge d'instruction, à Marche.

HOFFMANN (F.-L.), homme de lettres, à Luxembourg.

HYNANS (Louis), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

LAGRANGE (Philippe), négociant, à Namur.

LE PAS (Auguste), professeur au Conservatoire royal de Liège, à Jupille.

LERAY (Eugène), teinturier, à Tournai.

LETELLIER, curé, à Bernissart (Hainaut).

LOUVYER (N.), chef de division au département des affaires étrangères, à Bruxelles.

MICHAELANT (H.), vice-président de la Société impériale des antiquaires de France,

à Paris.

MAGNÉE (Gustave), vérificateur des douanes, à Theux.

MOREL (A.), homme de lettres, à Paris.

POULET (Nicolas), peintre, à Verviers.

RENARD (M.-C.), vicaire, à Genval (Brabant).

BENARD (Jules), à Paris.

RENNEN (J.-S.), peintre, à Verviers.

SCHUELER (Aug.), bibliothécaire du Roi, à Bruxelles.

TARLIER, professeur à l'Université libre, à Bruxelles.

VAN BENNEM (Eugène), professeur à l'Université libre, à Bruxelles.

VERMER (Aug.), docteur en médecine, à Bauraing.

VON KELLER (Adalbert), professeur à l'Université de Tübingen.

WÉNOTTE (Charles), à Namur.

XHOFFER (J.-F.), rentier, à Verviers.

(*) On croit devoir appeler l'attention de Messieurs les membres correspondants sur la note de l'art. 21 du règlement.

Membres adjoints.

AERTS (Auguste), notaire.
ANCAUX, professeur de musique, à Charleville.
ANCION (Dieudonné), fabricant d'armes.
ANSIAUX-RUTTEN (Émile), banquier.
ANSIAUX (Jules), docteur en médecine.
ATTOUT-FRANZ, négociant.

BAAR-LECHARLIER, négociant.
BALAT (Alphonse), architecte, à Bruxelles.
BANNEUX (Léon), propriétaire, à Huy.
BAYET (Joseph), juge au tribunal de 1^{re} instance.
BAYET (Émile), ingénieur.
BEAUEJAN (François), négociant.
BEAUEJAN (Eugène), négociant.
BELLEFONTAINE (François), négociant.
BELLEGROIS (Victor), directeur de la Banque liégeoise.
BELTIENS (Gustave), procureur du Roi, à Hasselt.
BÉRARD-LEURQUIN, négociant.
BÉRARD (Charles), directeur au département des finances, à Bruxelles.
BERTHARD, curé de l'Église St.-Lambert, à Herstal.
BERNARD (Félix), notaire, à Montignies.
BÉTHUNE (Armand), rentier.
BEURET (Auguste), fabricant.
BIAR (Grégoire), ancien notaire.
BIAR (Nicolas), notaire.
BILLION-HARTOC, négociant.
BRICK-COLLETTE, fabricant.
BLONDEN, ingénieur-directeur des travaux publics de la ville de Liège.
BODSON (Mathieu), vicaire de St.-Barthélémy, à Liège.
BODY (Albin), rentier, à Spa.
BOIXU (L.-J.), juge au tribunal de 1^{re} instance.
BORGUET (Louis), docteur en médecine.
BORGUET (Louis), avocat.
BORGUET (Joseph), entrepreneur.
BORMANS (Allard), docteur en droit, ingénieur civil.
BORMANS (Théophile), substitut du Procureur du Roi, à Marche.
BOSERET (Charles), avocat.

BOTTIN (Alexandre), avocat.
BOURDON (Jules), conseiller communal.
BOURDEOIS (Nestor), ingénieur.
BOUVY (Alexandre), fabricant.
BRACONIER (Frédéric), représentant.
BRACONIER (Charles), consul de Suède.
BRAUNY, négociant.
BRONNE (Louis), inspecteur des postes, à Bruxelles.
BRONNE (Gustave), fabricant d'armes.
BUCKENS (J.-G.), industriel.
BUSTIN (Oscar), directeur de charbonnage, à Grâce-Berleur.

CAMBREST (Alph.), ingénieur, à Paris.
CAPITAINE (Edouard), président de la Cour du Limbourg, à Maestricht.
CAPITAINE (Félix), ancien président de la Chambre de Commerce.
CAPITAINE (Félix), fils, fabricant et conseiller communal.
CARLIER (Florent), entrepreneur.
CARLIER-DEMET, réalier.
CARNANNE (J.-G.), imprimeur.
CARPARY (François), instituteur.
CARPENTHER (N.-J.), curé à Soiron.
CARREZ-ZIEGLER, négociant.
CHARLES (Prosper), avocat.
CHARLIER (Eugène), docteur en médecine.
CHAUDOIR-VAN MELLE, fabricant.
CHAUMONT (Léopold), fabricant d'armes, à Herstal.
CHÉVREMONT (Henri), ingénieur civil, à Herstal.
CLOCHEUREUX (Henri), avocat et conseiller communal.
CLOES (J.), conseiller à la Cour.
CLOSSET (Mathieu), banquier, ancien bourgmestre de Liège.
CLOSSET (Évrard), administrateur de la Banque nationale.
CLOSSET (Henri), étudiant.
CLOSSEN (Joseph), avocat.
COENEK (Gustave), major d'artillerie de la garde civique.
COLLIETTE (Léopold), fabricant d'armes.
COLSOUW (Auguste), directeur au gazomètre, à Verviers.
COMMAIRE (Charles), avocat.
CONSTANT (Erasme), marchand de fer.
CORBESIER (Henri), vérificateur de l'enregistrement.

CORIX (Martin), professeur de musique.
CORNEILLE (Edouard), négociant, à Aywaille.
CORNEILLE (Prosper), avocat et conseiller provincial.
COUCLET-MOUTON (F.), graveur.
COUCLET, capitaine de lanciers.
CRÉMIERS (Léopold), à Sclessin.
CUDELL (Adolphe), avocat.

DANDOY (Célestin), conseiller communal.
D'ANDREMONT-DEMET, industriel.
D'ANDREMONT-DE MELOTTE, bourgmestre et conseiller provincial.
D'ANDREMONT (L.), administrateur de la Banque nationale.
DARDENNE (Hyacinthe), étudiant en droit.
DARDESPINE (F.-C.), fabricant.
DAUW (E.), conseiller à la cour.
DAWANS-CLOSET (Adrien), fabricant et conseiller provincial.
DAWANS-ORBAN (Jules), fabricant.
DEBEFFE (P.-A.), négociant.
DE BORSIEN (Chev. Cam.), docteur en droit, à Schalkhoven.
DE BOUBERS (Adolphe).
DE BRONCKART (Émile), ancien représentant, à Bruxelles.
DECAMP, major pensionné, à Siemert.
DE PADRI-BECKERS, conseiller provincial.
DEFAYS-DU MONCEAU, conseiller provincial.
DEFEGHEUX (Émile), employé.
DE GLYMES (comte), procureur du roi, à Charleroi.
DEHAASSE (Auguste), fabricant.
DEHAASSE (Félix), fabricant.
DEHESSELE (Victor), fabricant, à Thimister.
DEJARDIN (Adolphe), capitaine du génie.
DEJARDIN (Henri), rentier.
DE LA ROUSSELIERE (Amédée baron), rentier.
DE LA ROUSSELIERE (Arthur baron), secrétaire de légation.
DE LATELLEYE (Émile), professeur à l'Université.
DELBOUILLE (Joseph), banquier et conseiller communal.
DELBOUILLE (Louis), notaire.
DELEXHY (M.-B.-J.), docteur en médecine, à Grâce-Berleur.
DELFOSSÉ (Eugène), ingénieur civil.
DELGOTALLE (Alfred), docteur en médecine, à Verviers.

DELHAASSE (Félix), homme de lettres, à Bruxelles.
DELHED (Louis), docteur en médecine.
DELHED (Jules), docteur en médecine.
DELIGGE-REQUIÉ (Jacques), fabricant.
DE LOOZ-CORSWARE (comte Hippolyte), sénateur.
DEL MANMOL (baron Ch.), avocat.
DE LUSEMANS (Charles), gouverneur de la province.
DELVAUX, agrégé à l'Université.
DE MACAR (Charles), colonel pensionné.
DE MACAR (Augustin), rentier.
DE MACAR (Charles), avocat et conseiller provincial.
DE MACAR (baron Ferdinand), représentant.
DE MACAR (Julien), directeur de houillère, à Beyne-Heusay.
DEMANY (Laurent), architecte et conseiller communal.
DEMANY (Ferd.), commissaire de police en chef.
DEMANY (Ferd.), architecte.
DE MÉLOTTE (Armand), rentier.
DEMEUSE, bourgmestre à Wandre.
DE MOFFAENTS (baron Léonce), rentier.
DENIS (Alexandre), fabricant.
D'ERCKENTEL (Eugène), juge de paix, à Nandrin.
DE ROSSIUS (Ch.), fabricant,
DE ROSSIUS (Ferdinand), avocat et représentant.
DE SAUVAGE-VERCOU (Félix), banquier.
DE SAVOIE (T.-J.), professeur à l'Université.
DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron), sénateur, à Waremme.
DE SÉLYS-PANSON (baron Fernand), rentier, à Beaufays.
DE SÉLYS-PANSON (baron Robert), rentier, à Xhoris.
DESOER (Oscar), rentier.
DESOER (Emmanuel), substitut du procureur du roi, à Verviers.
DE STOCKHEU (baron Léopold), propriétaire à Amay.
DE THIEU (Xavier), rentier, à Bruxelles.
DE THIEN (Léon), homme de lettres.
DETROOZ (Auguste), juge au tribunal civil.
DELVAUX (Louis), avocat.
DE VAUX (Adolphe), ingénieur.
DEVROYE, chanoine et grand chanoine de la Cathédrale.
DEWALQUE (G.), professeur à l'Université.

DEWEZ-CHAUDOR, négociant.
DE ZANTIS DE FRAYMERSON (J.), rentier.
DIGNEFFE (Victor), agent de change.
DISTEXUE (Hubert), graveur.
DOCHEN (Hubert), conseiller provincial, à Avernas-le-Builldin.
D'OMALIUS (Frédéric), juge au tribunal de 1^{re} instance.
DONCKIER-JAMSE (Ob.), membre de la députation permanente.
DORET (V.), conseiller provincial, à Verviers.
DOSSIN (Henri), fabricant.
D'OTTERPE DE BOUWETTE (Albert), conseiller honoraire des mines.
DOUTREPOIT (Louis), avoué.
DOUTREWE (P.), à Louvigné.
DRESSE-ANCION (Olivier), fabricant d'armes.
DRION (Aug.), greffier de justice de paix.
DRION (Jules), commis greffier à la justice de paix.
DUPOIS (François), rentier.
DUPOIS (Ernest), procureur du Roi.
DUMONT, conseiller communal.
DUPONT (Alexandre), employé.
DUPONT (Ernest), chef de division au ministère des travaux publics, à Bruxelles.
DUPONT (Evard), professeur émérite à l'Université.
DUPONT (Edouard), notaire, à Saive (canton de Fléron).
DUPONT (François), ingénieur.
DUPONT (Émile), avocat et représentant.
DU VIVIER-STERPIN (L.), libraire.

ELIAS (Nicolas), avocat et représentant.
ELIAS (Robert), rentier.
ELOIN (Félix), ingénieur.
ETIENNE, négociant.

FABRY (Arnold), conseiller provincial, à Dison.
FALLISE (Armand), ingénieur civil.
FALLISE (Victor), professeur à l'Athénée.
FALLOISE (Alphonse), vice-président du tribunal de 1^{re} instance.
FAYN (Joseph), directeur de la société Rocheux et Oneux, à Thœux.
FESTRAETS (Auguste), docteur en médecine.
FETU-DEFIZE (J.-F.-A.), fabricant.

FICK, tanneur.
FICK-SIMON (François), négociant et conseiller communal.
FILOT (H.-J.) instituteur, faubourg Vivegnis.
FLECHET (François), notaire et conseiller provincial, à Verviers.
FLECHET (Guillaume), entrepreneur.
FLÉMON (Joaachim), bourgmestre à Bellaire.
FLORENTVILLE (A.-D.), major de la garde civique.
FONSKY, bourgmestre de Saint-Gilles, lez-Bruxelles.
FONGEUR (Jos.), avocat et sénateur.
FORGEUR (Georges), secrétaire de l'égation.
FORIN (Jos.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.
FOSSION (N.-J.), docteur en médecine.
FOUQUET (Guill.), sous-directeur à l'école agricole de Combloux.
FOURI, général-major.
FRAIGNEAUX (Louis), négociant.
FRANCK (Mathieu), entrepreneur.
FRANCOTTE (Victor), fabricant.
FRANNIGNOLLE, greffier de la justice de Paix, à Seraing.
FRÉDÉRICK (Gustave), homme de lettres, à Bruxelles.
FRÈRE-ORRAN (Wallière), ministre des finances, à Bruxelles.
FRÈRE (Wallière), fils, fabricant et échevin, à Ensival.
FRÈRE (Georges), juge au tribunal de première instance.

GAEDÉ (H.), docteur en médecine.
GALAND (Georges), négociant.
GALAND (Lamb.), notaire et conseiller provincial, à Clons.
GALOPIN-RITZ (J.), rentier, à Aix-la-Chapelle.
GAUTHY, professeur à l'Athénée de Bruxelles.
GERARD (Frédéric), avocat, à Seraing.
GÉBARD (Michel), entrepreneur, à Ans.
GÉBARD, prof de l'Athénée.
GERMEAU (F.), membre de la Députation permanente.
GILKINET (J.-P.), conseiller provincial.
GILLETT (Emile), juge, à Huy.
GILLON (A.), professeur à l'Université.
GILMAN (Alpha.), juge d'instruction.
GONNE, directeur de Velaines, près de Huy.
GOOSSENS (Gustave), agent de change.
GORGET (Léopold), ingénieur.

GOTHIER (J.), libraire.
GOUT (Isidore), rentier.
GOVAERT-MALHERBE, fabricant.
GRANDFILS (Charles-Joseph), comptable.
GRANIEAN, bourgmestre, à Housse.
GRÉGOIRE (Hyacinthe), président du Tribunal de première instance de Huy.
GRÉGOIRE (Alphonse), notaire, à Dalhem.
GRÉGOIRE (Mich.), secrétaire communal, à Wandre.
GRUENSEL, tanneur.
GUILLAUME (François), ancien commissaire de police en chef.

HAMEETS (Alfred), répétiteur à l'Ecole des mines.
HALKIN (Aimé), capitaine d'artillerie à Liège.
HALKIN (Emile), capitaine aux pontonniers, à Anvers.
HALKIN-RÉMIOT (C.-J.), architecte.
HALKIN (Jules), sculpteur.
HAMAL (Deo.), ingénieur.
HAMAL (P.-J.), avocat et conseiller provincial.
HANSSENS (L.), avocat, échevin et conseiller provincial.
HAYEMEAEL (Henri), banquier, à Spa.
HELDIG (Henri), homme de lettres.
HELDIG (Julie), peintre.
HERMANS (L.-J.), juge de paix.
HEUSE (H.-J.), docteur en médecine.
HEUSE-LAHAYE (G.), fabricant, à Olne.
HOCK (L.-Ad.), fabricant.
HOCK (Gér.-Aug.), fabricant.
HONTSIANS, industriel.
HOUGET (Adrien), industriel, à Verviers.
HUBERT (Alexis), fabricant, à Esneux.
HUBERT DE PONDROME (R.), à Chênée.
HUBERTY (Léon), à Malmedy.

ILIAS (Henri), professeur à l'Athénée.

JACQUES (J.), négociant, à Waremme.
JAMAR (Léonard), notaire.
JAMAR (Emile), conseiller provincial.
JAMAR (Gustave), fabricant.

JAMAR (Armand), ingénieur.
JANME (Emile), commissaire d'arrondissement.
JARSIMONT, major pensionné, à Martinvive (Sprimont).
JENICOT (Philippe), pharmacien, à Jemeppe.
JORISSEN (Jules), négociant.

KEPPENNE (F.), ancien président du tribunal de 4^e instance.
KEPPENNE (Ch.), notaire.
KERSTEN-MAGS (P.), fabricant.
KIRSCH (Hyacinthe), directeur de charbonnage.
KUPPER (Ch. Théod.), directeur de fabrique, à Dalhem.
KUPFFERSCHLAEGER (Isidore), professeur à l'Université.

LACROIX (Alfred), négociant.
LAPNET (T.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.
LAGASSE (Laurent), fabricant.
LARAYE (Joseph), directeur de charbonnage.
LALOUX (Adolphe), propriétaire.
LALOUX (Nicolas), greffier provincial.
LAMARCHE-DE ROSSIUS (O.), administrateur de la Banque nationale.
LAMARCHE-JAMAR (Alf.), industriel.
LAMBERT, notaire, à St.-Georges.
LAMBERT (J.), brasseur.
LAMBERTY, docteur en médecine, à Verviers.
LAMBERTY (Alphonse), employé des postes, à Stavelot.
LAMBINON (J.-L.), notaire.
LAMBINON (Gustave), ingénieur.
LAMBOTTE (Armand), fabricant bijoutier.
LAMBOTTE (Jean-Baptiste), à Cologne.
LACUREUX, sénateur, à Verviers.
LAPORT (Guill.), fabricant.
LASSENCE (Victor), photographe.
LECOQ (A.).
LEENAERTS (J.-M.), fabricant, en Sauley.
LELIÈVRE (X.), substitut du procureur du Roi.
LELOTTE, négociant, à Verviers.
LEMAIRE, avocat, à Namur.
LEMILLIE (Joseph), fabricant d'armes.

LEQUARRÉ (Nic.), professeur à l'Athénée.
LEURQUIN (Camille), notaire, à Xhoris.
LHOEST (Aug.), lieutenant-colonel d'artillerie.
LHOEST-LONHIERNE (J.-G.), conseiller à la cour d'appel.
LIBEN (Charles), contrôleur des contributions, à Dinant.
LIBERT (Louis), membre de la députation permanente.
LIBOTTE-DOSSEN, négociant.
LION (Léopold), ingénieur et échevin.
LOSAY (G.), chanoine, à Hervé.
LONDRIERNE (L.-J.), sénateur.
LOVINFOSSE (P.), imprimeur.

MACORS (Edix), professeur à l'Université.
MACORS (Jos.), professeur à l'Université.
MAGIS (Alf.), avocat.
MAGIS (Max.), fabricant.
MAGNERY (Em.), meunier, à Seraing.
MALHERBE (Édouard), fabricant d'armes.
MANSION (Émile), professeur, à Huy.
MARCELIN-LAGArdE, professeur à l'Athénée de Hasselt.
MARCELLIS (François), fabricant.
MARCHOT (Émile), négociant.
MARCOTTY, avocat-général.
MARÉCHAL (R.), ingénieur.
MARTIAL (Epiph.), avocat.
MARTINY (Martin), fabricant, à Hervé.
MASSET-HANAT, négociant.
MASSET (L.), bourgmestre de Hervé et conseiller provincial.
MASSET (Oscar), fabricant.
MATELOT (Prosper), hôtelier.
MATHÉLOT-DEBRÈGE, ingénieur civil.
MATHIEU (Jules), instituteur, à Olne.
MEAR (Charles), fabricant.
MERCIER (Laurent), négociant.
MICHA (Léonard), ingénieur, à Marles (Pas-de-Calais).
MICHA (Alfred), étudiant.
MINETTE (Jules), rentier.
MINETTE ORBAN (Victor), rentier.
MODAVE-LAMBINON (J.-A.-F.), conseiller communal.

MONROYEN, directeur de houillère, à Cheratte.
MONNOYER (Aug.-Jos.), lieutenant-colonel d'état major.
MOREAU, Ingénieur, à Louvain.
MOREN (Edouard), professeur à l'Université.
MOTTART (Albert), ingénieur civil.
MOTTART (Gustave), avocat.
MOTTART (Jules), négociant.
MOTTART (Philippe), brasseur.
MOUTON (Louis), notaire à Herve.
MOUTON (Disduoden), avocat et représentant.
MOXHON (Casimir), avocat.
MOXNON (Ernest), docteur en droit.
MULLER (Clément), avocat et représentant.
MULLER (Edmond), banquier, à Verviers.

NAGELMACKENS (Jules), agent de la Banque nationale.
NAGELMACKENS (Armand), consul d'Espagne.
NAGELMACKENS (Albert), banquier.
NAGELMACKENS (Edmond), banquier.
NAGELMACKENS (Ernest), banquier.
NAGELMACKENS (Carlos), ingénieur civil.
NEFF (Jules), bourgmestre de Tilly et conseiller provincial.
NEUVILLE (Joseph), ancien bourgmestre de Liège.
NIHOT (L.-A.), avocat.
NOT (Adolphe), fabricant.
NOIRALISE (Jules), fabricant.
NUVELS (J.-S.-G.), professeur à l'Université.

OLIVIER (Henri), négociant en laines, à Verviers.
ORBAN (Eugène), fabricant.
ORBAN (Ernest), fabricant.
ORBAN (Marcel), avocat.
ORBAN (Jules), fabricant.
ORBAN (Léon), représentant.
ORTMANS-HAUSEUR, bourgmestre de Verviers.
ORTMANS (J.-B.), industriel.

PAGE (Eugène), artiste vétérinaire, à Verviers.

PAQUE (Érasme), pharmacien.
PAQUE, conducteur des ponts et chaussées, à Aywaille.
PAQUOT, directeur gérant de la Société du Bleyberg.
PARENT-DUBOIS, rentier, à Hergial.
PASQUET (Emanuel), professeur à l'Athénée royal de Gand.
PECHEUR (François), avocat, à Mons.
PECK (Léonard), ingénieur.
PÉTY DE ROSEN (Jules), rentier, à Grune.
PÉTY (Léon), avocat.
PHILLIPS (Justin), négociant.
PHILLIPS-ORBAN, rentier.
PIEDBOUEUF (Théodore), fabricant, à Jupille.
PIEDBOUEUF (Théodore), avocat et conseiller provincial, à Jupille.
PIERROT (Ferdinand), ancien ministre.
PILETTÉ (Désiré), avocat, à Paris.
PINSART (H.-J.), ingénieur.
PIRKLOT-TERWANGHE (Ferdinand), fabricant.
PIROL (Léon), fabricant.
PIROL (Edouard), fabricant.
PIROL (Gustave), fabricant.
PIROL (Eugène), rentier.
PIROT (Eugène), fils, rentier.
PIROTE, receveur de l'État, à Stavelot.
PINSON-HOGGE, négociant.
POSWICK-DE MAROTTE (Eug.), rentier.
PROSZ (Victor), capitaine d'artillerie.
PROST (Henri).
QUOILIN (J.-H.), secrétaire-général du ministère des finances, à Bruxelles.

RAIKEM (Joseph), industriel.
RAIKEM (A.-J.), greffier au tribunal.
RAMOUX DE ROCUELÉE (Joseph), conseiller provincial, à Amay.
RASKIN (Jos.), fabricant.
RAZE (A.), ingénieur, à Ougrée.
REIGNIER, major pensionné.
REMACLE (Jacques), fabricant, à Sambrois.
REMONT (Denis), juge de paix, à Esneux.
REMONT (J.-E.), architecte consultant de la ville de Liège.
REMONT (Joseph), architecte.

RENIER (A.), architecte.
RENIER (Henri), rentier.
RENIER (M.), greffier du tribunal de commerce.
RENOZ (Ernest), notaire.
RENSON (Antoine), juge de paix, à Hollogne-aux-Mierves.
RICHARD-LAMARCHE (H.), rentier.
RICO (H.), chef de division au gouvernement Provincial.
ROBERT-BRABANT (L.), avocat.
ROBERT-GUISING, rentier.
ROBERTI (E.), rentier.
ROLAND (Jules), négociant.
ROMEDENNE-FAIPONT (J.-F.), banquier.
ROSE (John), fondateur.
SALMON (abbé), vicaire, à Stavelot.
SCHOONBROODT (J.-C.), conservateur des Archives de l'Etat.
SEVERVINS (L.), imprimeur.
SIMONIS-ORBAN (Eugène), statuaire, à Bruxelles.
SOETMAN (Gust.), directeur, à Niederschlebach.
SOPERS (Théodore), négociant.
SOURIRE (Étienne), directeur du Conservatoire royal de musique.
SMIENTZ (Henri), rentier.
SPINEUX (A.), avoué au Tribunal de 1^{re} instance.
SPRING (A.), professeur à l'Université.
TART (O.-J.), banquier.
TASKIN (Léop.), ingénieur, à Jemeppe.
TERRY (L.), professeur au conservatoire.
THONNARD (Henri), armurier.
THONON (Auguste), notaire, à Spincourt.
TILMAN (Gustave), rentier, à Bernalmont.
TOMBECH, notaire et conseiller provincial, à Verlaine.
TRASENSTEIN (Louis), professeur à l'Université.
TROISFONTAISE (Arnold), professeur à l'Université.
TRUILLET (Félix), négociant.
TRUILLET (Franc.), docteur en chirurgie.
GRÉ (Godefroid), architecte.
VAN DER MAESEN (Servais), avoué et représentant, à Verviers,

VANDEURSTUETEN-CLOSET (Victor), fabricant, à Verviers.
VAUST (Théodore), docteur en médecine et professeur à l'Université.
VAUST (Jules), docteur en médecine.
VERCKEN (Théophile), professeur au Conservatoire.
VIERSSET-GODIN, architecte, à Ixelles.
VIOT (Théodore), rentier.
VIOT (Léon), rentier.
VIVARIO-PLOMBEUR (Nicolas), rentier, à Embourg.

WALA (François), conseiller à la cour.
WANKENNE (Pierre), négociant, à Verviers.
WARNANT (Julien), avocat et échevin.
WASSEIGE (Adolphe), docteur en chirurgie et professeur à l'Université.
WASSEIGE (René), ingénieur civil.
WAUTERS (Edouard), père, rentier.
WAUTERS (Edouard), fils, rentier.
WAUTERS-CLOES (Hyacinthe), rentier.
WELLEKENS (Émile), négociant.
WELLENS-DIAZ (E.-F.), ingénieur.
WILMOTTE, propriétaire, à Anvers.
WILMART (Julien), à Verlaine.
WITTEURT (Adrien, baron), rentier.
WOOS, notaire, à Hocour.

SOCIÉTAIRES DÉCÉDÉS

Membre correspondant.

BIAUT (Eugène), secrétaire général du ministère des Travaux publics.

Membres adjoints.

JAXHEUT (Auloise), brasseur, à Coronmeuse.
ROSELIER (Hyacinthe), conseiller provincial, à Liège.

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS DE 1867.

RAPPORT DU JURY

SUR LES CONCOURS N° 10 ET 11 DU PROGRAMME.

MESSIEURS,

Depuis quelques années, les rapports des jurys chargés d'examiner les concours de poésies wallonnes exhalent les mêmes plaintes, signalent la même affligeante pénurie, et arrivent tous à cette inévitable conclusion : les dieux s'en vont ; la muse wallonne a désapris à chanter ; la verve de nos poètes populaires s'est éteinte. Il semble vraiment qu'il n'y ait plus qu'à s'écrier :

Seigneur, Laïus est mort, laissez en paix sa cendre.

Pour qui se donne la peine de réfléchir, il n'y pas cependant là de quoi s'étonner ni de quoi se lamenter si fort.

La Belgique est avant tout un pays de municipalités. Le régime communal y est ancré dans les mœurs ; on sent qu'il est indispensable au libre développement de la liberté politique, et qu'il constitue, en définitive, la condition *sine qua non du self-gouvernement*.

Aussi le mouvement flamand n'a-t-il, à son origine, causé ni surprise ni réprobation parmi nos populations wallonnes. On y comprend, aussi bien qu'ailleurs, le culte des souvenirs, le respect des traditions, le charme d'un langage simple et naïf, et l'on y a applaudi aux efforts tentés par quelques hommes de cœur, heureux de constater que la Belgique avait un passé, une histoire, une langue à elle même.

Mais le fanatisme est toujours un mauvais levain ; il gâte les meilleures causes. Lorsque, au lieu d'un élément de paix et d'union, on a voulu faire de la langue flamande un brandon de discorde ; — lorsque quelques agitateurs ont parlé de l'oppression que subissait une partie de la nation ; — lorsque, sous prétexte de rétablir l'égalité entre les deux fractions du pays, on a voulu, à toute force, séparer les Belges en deux camps ennemis, — nous nous sommes émus à notre tour, et nous nous sommes demandé ce que signifiait tout ce tapage. — Et nous donc, n'avons-nous pas une histoire féconde en enseignements ? N'avons-nous pas nos traditions, nos légendes, nos chants populaires ?

Pourquoi n'aurions-nous pas de lyre ?

Voilà ce qu'on s'est demandé autour de nous, et l'on s'est appliquée, en l'altérant dans son esprit, le vers du poète liégeois.

C'est à peu près de cette époque que date la création de la Société liégeoise de littérature wallonne.

On fait un appel à nos poètes, et ils répondent tous : les uns par une piquante comédie, les autres par une vivante peinture des mœurs populaires, ceux-là par quelque douce et mélancolique mélodie, ceux-ci par de francs et de joyeux refrains.

Ceci fait, on se repose, on entre dans le calme de la vie réelle ; — on a montré qu'on n'était pas digne de dédain. — On a le droit de se taire, on tient surtout à faire comprendre que tout cela n'était que jeu d'esprit, et que jamais on n'a eu le projet insensé de faire oublier la langue et les chefs-d'œuvre des grands maîtres de la littérature française.

Mais de tout ce mouvement, il est cependant resté quelque chose. On s'est de plus en plus attaché au sol natal ; on a voulu se faire une idée de ses transformations successives ; on a voulu s'initier à l'ancienne organisation sociale. — De là cette série de publications si intéressantes dans le domaine de l'histoire, de l'archéologie, de la linguistique ; de là cette nouvelle direction donnée aux travaux de la Société ; de là cette vive curiosité qui s'attache à toutes les choses du passé, et nous ne serions pas étonnés de voir tel de nos poètes populaires descendre tranquillement des hauteurs de son Olympe pour se

mettre à la recherche de l'une ou l'autre de nos légendes, si près d'être effacées de la mémoire de tous

Mais pour nous, qui n'avons à vous rendre compte que de la lutte qui s'est établie entre nos poètes, la tâche est facile, et nous sommes sûr de n'exciter ni désappointement ni regret en n'annonçant à la Société qu'un résultat à peu près négatif.

Trois concours sont restés sans réponse : on n'a soumis à notre examen ni pièce de théâtre, ni tableau de mœurs, ni scènes populaires, et nous n'avons eu à nous occuper que de deux concours, le 10^e et le 11^e.

Nous avons reçu un seul envoi pour le 10^e concours, qui est ainsi libellé : *Deux ou trois contes en vers*. L'auteur nous a mis à la portion congrue : il a opté pour le minimum ; son manuscrit ne contient que deux contes. C'est fâcheux pour lui. — La seconde des deux pièces intitulée : *On galafe*, a un sujet absolument impossible. On a beau invoquer l'exemple de Victor Hugo dans les *Misérables* : on ne nous convertira jamais à cette littérature à la *Cambrome*. — Reste donc un seul conte, et l'on ne se trouve plus dans les conditions du concours. Il a pour titre : *On miranke*, et voici, en peu de mots, en quoi le miracle consiste. Il s'agit de corriger un mari, qui n'a pas pris trop au sérieux les serments prêtés au pied des autels. Sa femme met sur son passage un petit garçon déguisé en fraîche jeune fille. Après s'être un peu aventuré, le mari s'aperçoit de sa méprise, il balbutie, il rougit ; il est en proie à une confusion indicible, il s'en revient au logis malade et repentant.

Tout cela n'est ni d'un grand intérêt, ni d'une haute moralité, mais c'est leste et pimpant ; cela coule de source, et c'est dit en bon et franc wallon de Verviers.

Nous proposons en conséquence de décerner à l'auteur une mention honorable, et d'insérer la pièce au Bulletin de la Société.

Passons maintenant à une autre guitare.

Le 11^e concours demande un crémignon, ou toute autre pièce propre à être chantée.

Nous avons d'abord, sous le n° 1, *Souvenir et amitié, confidence à n'camarîde ****. C'est de la poésie intime, déjà un peu surannée. C'est assez bien senti, mais ce n'est ni pensé ni écrit en wallon.

Impossible donc de nous y arrêter.

Nous devons porter à peu près le même jugement sur le n° 3, intitulé *Souvenance*. Le titre est à peine changé.

Vient enfin une troisième chanson : les *Ouvris d'houïe*.

C'est une assez sage critique des défauts de la classe ouvrière. Les détails sont infiniment moins piquants, le style infiniment moins vigoureux que dans la *Copène so l'mariège* de M. Thiry ; mais enfin, c'est déjà quelque chose que d'avoir su trouver la note convenable, et c'est ce qui nous a déterminé à accorder également à cette pièce une mention honorable, avec l'impression au Bulletin.

Nous sommes au bout de notre tâche. Comme vous le voyez, elle ne présentait guère de difficultés : le bilan de la situation n'a été que trop promptement établi ; mais, comme nous le disions en commençant, il n'y a pas lieu

de désespérer, et la Société aura probablement à encourager d'autres travaux.

Les Membres du jury,

CH. GRANDGAGNAGE.

A. DESOYEZ.

ALPHONSE LE ROY.

J. STECHER.

AD. PICARD, *rappoiteur.*

Les conclusions du jury ont été adoptées par la Société dans sa séance du 15 avril 1868.

L'ouverture des billets cachetés qui accompagnaient les pièces couronnées, a fait connaître que M. Xhoffer, de Verviers, est l'auteur de *On mirauke*, et M. V. Boigelot, de Liège, l'auteur de *Les ovris d'houïc*.

ON MIRAUKE

(DIALECTE VERNIETOIS).

Du taimps q'j'esteus jône et halkenne
A poleur fer mauvrer l'Bondiet,
Jondant d'nos d'manéve on' taukenne
Q'aveut on homme on pô haudiet.

Po z-emakraller les baucelles
Qu'skoratî sôhéve au cou,
Tosère ill plantév' des chandelles
A St-Mankraue ou St-Markou.
Tot' les woisennes estint so s'laiwe ;
Leus hommes estint des markoteux ;
Su tapéy' ses aidans ès l'aiwe
Avou les jetress' du kwaurjeux.

On jour il mu d'mande on siërvise,
Du taimps qu'Bielmé n'esteut nin là
Po jower on tour du malice ;
In m'dumandéy' rin mi q'coula.
Ill' m'ageansna vite on' gaumente
Et m'evontia d'ou mantulet ;
Ju raviséve on' ragaiette,
N'estant adon q'on p'tit valet.
« Allez tot bai douc'maint, dis-t-elle,

» Viukoter vès l'rouwall' Mangay ;
» Et Bièthmè v'loukant p' on' baucelle
» Fret l'ekwane d'aveür les moiinay.
» Nu paurez nin, su fez l'sampreuse,
» Tot praidant çou q'i v' voret d'ner;
» Et tot d'hant qu' v' s'estez honteuse,
» Sauvé-ve et ruv'nez sais waister. »

Ju cours evöie sais d'mander l'resse ;
Lu tontè m'yint akon koister ;
Im' danne on' kopkenne ; i m'abresse ;
Et tot fanti q'i vöe m'achouster
Mu mantiulet su tappe au lauge ;
Adon, duscovrant m'pantalon,
I rescole... et dumona stauge...
Tot jurant ou sacri mill nom !....

Du sëgu d'attrapper on' volée,
Ju m'ressauva camme on spirou
M' respounier bin ratte él' koulée
Mu d'gan'lan d'vant q'in' foul' ravnoü.

Qwand jos raidou compte à Nencelle
Camme su Lauluse esteut s'tanchi,
« J'li keus à soidial bin ! dis-t-elle,
» A c't'heure i viéret q' l'auwe a cht. »

On pôke après s'bounhamm' raitcure,
On veyév' biu q'esteut d'zoûrné ;
Ou z'onh' ri tot veyant s'posteure ;
Su famm' li dit : q'av' pô vihné !
— J'él' creus bin !... ju sains l'tiess' q'i m'broûle ;
I valév' mi d'ruv'ni tot dreut ;
Ju frusineie et l'veait' mu groûle ;
J'a-t-attrappé biu sûr on freud :
Ju n'a portant fait noll' kopenne,
Po m'rêchandi j'a roté reud.

— Qu'avez-v' fait po piète on' kopenne
Qu vint du m'raide on p'tit bribeu ?
— Ju l'parets sechi foûr du m'tahe
Avou l'aidant q' ju l'ia bouté.
— I va eo bin, ca, d'vains quéq'nahe,
On v' l'areut sais faute againté.
— Tenez, j'n'irets pus à l'vilnauve....
Po l'amou d'Diet ! etaidans-nos !...
Su vos n'voiez pus fer l'heyauve,
Ju d'manrets tofère à d'lez vos...
— Qué mirauke !... Abressi voss' famme....
Edon, v' n'irez pus qu'avou mi ?...
— Nenni !....

— Jans r'merci Notrudame
Bièthmè !... devant d'aller doirmi.
Duspoie adon c'scut on manège
Camme on n'ès trouv'reut nin baicôp :
Leie aveut ou vigreu visege,
Et lu l'happéy' tofér' so s'hôt.

LES OVRIS D'HOUIE.

Ni prend noi pende, si ti n'veut nia stëren.

Quand on s'a fait glêter l'minoton,
On a bon d'esse à monde
Bin sovint on chante in' chanson,
Qu'on répète à la ronde.
On beut on p'tit huiston,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Et l'terre es't on p'tit paradis,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Si l'ovri si plaint di s'mesti,
El di s'paup vicareic
Qui fait-il po s'en es sorti ?
A pu vit' i s'mareie.
I vos tap' sul' bidon,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Caress' si femm' à tot spîl,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Après qu'on s'a chouff'uté quequ' meu,
On veut v'ni les nuleie,
Li mer' about' tot chôt tot reud,
Po gâter l'fricasseie,
On hopai d'jônes poion,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Qui n'tuset qu'a v'fer assorti,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Li sem'di c'est à cabaret
Qu'on edame si quinzaine,
Et quand on a gosté l'pequet,
On batt' li partontaine :
« Les rich ni fet rin d'bon,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
« Et les miniss' sont des sav'li,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami. »

Si Paul sitreum on bai mouss'mint,
Pierre è vout on parcie,
Qui v' sòn't-il d'on tél simintint,
N'est-c' niv dell jalos'reie ?
Si ti mont' on hayon,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Vil' on t'sohaita on pid toirchi,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

On vout des bais solet laqués,
Des pa'l'ot d'fén' sitofé,
In chaîne d'or, in mont' à s'costé,

Sins rin ley i ès coiffe.
Tot l'mond' vont ess' baron
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Et l'misèr' vint tot rascoyi,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Li bech' ès l'air po les coloo,
Lambert pied' cint journeie,
De l'hatt' des coq et des pinson,
Jôjet r'vint, l'poch' trawieie.
On n'vet às réunion,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Qui qvand c'est po s'y bin d'verti,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

On n'veut pus poirter des bonnet,
I fît des chapai d'soye,
Des rôb' à qow et des floquet,
Qu'on train' avau les vôle.
I fît des gros chignon,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Li pan... ou l'acl'teie à credit,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Kimin fer po z'aller e'train fù,
Si d'bet les jones feye,
Nos pèr' ni veuront nin coulà,
Fans on tour avau l'veye.
Et po nos d'uer dé ton,
Lafaridondaine, Lafaridondon,

Vochal des oüies! dans les e'glati,
Biribi,
À la façon de Barbari, mon ami.

A l'flu dè comp' si nos pierdans
Li diamant de l'jon' feye,
Les ovri seront nos galant,
Po monter l'maison d'veye.
I seront nos dindon,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
I n'auront qu'a fer li ptit nid,
Biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Ni prindez uin dins cis chanson
Tot ci qu'elle dit à l'et'l',
I gn'a nol rég' sans exception,
L'ci qu'est rogneux, qu'il s'grette.
Tusans avou les bons,
Lafaridondaine, Lafaridondon,
Prians les aut' di s'converti,
Biribi,
A la façon de barbari, mon ami.

CONCOURS DE 1867.

RAPPORT DU JURY

SUR LE CONCOURS N° 2 DU PROGRAMME.

MESSEURS,

La Société liégeoise de littérature wallonne, en maintenant chaque année dans ses concours le glossaire technologique wallon, parviendra, espérons-le, à former une encyclopédie complète des métiers. Jusqu'à présent les années écoulées ont fourni leur contingent, et pour le concours de 1867, deux nouveaux mémoires ont été envoyés. Nous devons nous féliciter de ces résultats.

Dans ce concours, le but de la Société est de sauver de l'oubli et de conserver une quantité d'expressions wallonnes qui tendent à disparaître. La langue industrielle est une langue à part ; elle n'est ni wallonne, ni française, ni anglaise ou allemande, elle est toutes les langues réunies, puisque chaque peuple, ou plutôt chaque indivi-

dualité y apporte son mot , peu importe la langue , mot qui est bientôt adopté partout et par tous et impatronisé dans chaque langue, sans garantie de l'Académie.

M. Braschet, dans sa grammaire historique, publiée cette année, déclare qu'il y a de quinze à vingt mille mots industriels étrangers, entrés dans la langue française ; c'est une importation très-utile, et ce n'est pas pour protester contre une importation semblable dans le wallon que la Société a institué son concours : c'est seulement pour réunir les mots employés anciennement ou encore actuellement par les ouvriers wallons dans chaque branche d'industrie.

La plupart des termes wallons doivent disparaître , et ils disparaîtront peu à peu ; les écoles primaires pour les enfants, les écoles industrielles et d'adultes pour les ouvriers, la réunion d'ouvriers de tous les pays dans un même atelier, les bibliothèques populaires , les cités ouvrières, tous ces bienfaits que la société cherche à répandre sur l'ouvrier en général, tendent à fusionner toutes les nationalités, donc à fusionner les langues ; c'est-à-dire à en faire adopter une seule, spéciale, industrielle, qui sera comprise de tous. Comme ce n'est pas le wallon qui sera choisi pour remplir cette haute mission, le glossaire technologique demandé par la Société doit être, autant que possible, wallon ; il doit renfermer tous les mots wallons encore en usage parmi nos ouvriers, et ceux qui ont été employés jadis.

Ce n'est pas dans ce sens que le programme du concours a été compris par l'auteur du " vocabulaire technologique

" wallon-français pour l'industrie du fer, de la fonte et de l'acier ; devise : *le fer est le métal le plus utile.*"

Comme vocabulaire technique, l'œuvre présentée est très bonne, les définitions sont claires et très compréhensibles ; malheureusement l'auteur n'est pas wallon, il a wallonné les expressions françaises, et il a donné comme wallons beaucoup de mots français qui ont, dans notre langue, des termes spéciaux pour les exprimer.

Comme exemple de notre première assertion , nous présentons en entier la lettre A ; c'est naturellement celle que nous devions examiner la première; donc il n'y a pas de choix.

En voici tous les mots avec la traduction en regard.

Acir.	Acier.
Acir anglais.	Acier anglais.
Acir allemand.	Acier allemand.
Acir Bessemer.	Acier Bessemer.
Acir Chenod.	Acier Chenod.
Acir corroyé.	Acier corroyé.
Acir damassé.	Acier damassé.
Acir doux.	Acier doux.
Acir fondou.	Acier fondu.
Acir indien.	Acier indien.
Acir naturel.	Acier naturel.
Acir puddlé.	Acier puddlé.
Acir poule.	Acier poule.
Acir raffiné.	Acier raffiné.
Acir à une ou plusieurs marques.	Acier à une ou plusieurs marques.
Acir di sementasian.	Acier de cémentation.
Acir di forge.	Acier de forge.
Acir di fonte.	Acier de fonte.
Acir à l'rose.	Acier à la rose.
Acir à l'savate.	Acier à la savate.
Acirereie.	Aciererie.

Affiner.	Affiner.
Affinège.	Affinage.
Affinège pa l'méthode allemande.	Affinage par la méthode allemande.
Affinège pa l'méthode bourguignonne ou courtoise.	Affinage par la méthode bourguignonne ou courtoise.
Affinège pa l'méthode wallonne.	Affinage par la méthode wallonne.
Affinège pa l'méthode anglaise.	Affinage par la méthode anglaise.
Affinège par attach'mint.	Affinage par attachement.
Aller en' affinège.	Aller en affinage.
Afranchihège.	Afranchissage.
Aile d'on ventilateur.	Aile d'un ventilateur.
Aimant.	Aimant.
Allure.	Allure.
Allure freude.	Allure froide.
Allure chaude.	Allure chaude.
Allure di moulège.	Allure de moulage.
Allure d'affinège.	Allure d'affinage.
Ancre.	Ancre.
Ancrège.	Ancrage.
Anthracite.	Anthracite.
Arrester l'vent.	Arrêter le vent.
Aspirateur.	Aspirateur.
Assurance.	Assurance.
Até.	Autel.
l'Até est tot magni.	l'Autel est tout mangé.
Avalage.	Avalage.
Avant creusel.	Ayant creusel.
Avios.	Avios.
Aviver.	Aviver.

Quetrouve-t-on comme expressions wallonnes dans cette lettre entière? Bien peu de chose; une seule phrase, l'*até*

est tot magni. Et cependant l'industrie du fer est essentiellement wallonne; la Meuse et la Sambre sont bordées de hauts fourneaux, plusieurs établissements métallurgiques existaient anciennement sur les bords de l'Ourthe, la Vesdre a encore ses usines. Il y a cent ans, on ne parlait que le wallon dans ces localités; il doit donc en être resté quelque chose. Les nouveaux procédés ont détrôné les anciens, c'est vrai; les étrangers ont apporté leur vocabulaire, c'est encore vrai; mais les anciens procédés avaient des noms, les matières premières, les outils en avaient aussi: quels sont-ils? C'est ce que nous espérions trouver dans le vocabulaire; la lettre A est bien pauvre: *Ab uno disce omnes*.

Le second reproche que nous formulons contre ce vocabulaire, est d'avoir donné comme wallons des noms français qui ont chez nous un vrai nom wallon. Voici quelques exemples; carnau n'est pas français, mais il n'est pas wallon, c'est *colove*; goudron, il faut dire *daguet*; grue, c'est *polence*; robinet c'est *crâne*; tenaïe (tenailles) c'est *triquesse*, ou *picette*, ou *eknie*; waggon, c'est *berlaine*. L'ouvrier travaille *li menne à ses pèces* et non *li mine à ses pices*; il emploie une *picette*, et non des picettes. Il y en a bien d'autres encore.

Aussi le jury, tout en reconnaissant la grande valeur de la partie technique du mémoire, estime qu'il ne peut être imprimé comme œuvre wallonne et ne peut recevoir, en cet état, aucune distinction. Le jury prie l'auteur de s'imprégner de l'idée que ce n'est pas seulement un travail scientifique que la Société demande, mais que la

linguistique doit y occuper la plus large part. Il l'engage fortement à revoir son travail pour un prochain concours, en s'attachant plus particulièrement à la partie wallonne.

Le second mémoire adressé à la Société, a pour titre : « *Vocabulaire wallon à l'usage de l'artisan-maçon*, devise : « *Ohá maçons*.

Ce travail est fait par un liégeois ; l'auteur a certainement beaucoup causé avec les hommes de l'art et il a noté tous les mots les plus usuels.

Il était assez difficile et pour l'auteur et pour le jury de tracer, dans un glossaire spécial du métier des maçons, la ligne de démarcation entre la profession prise pour sujet et d'autres professions intimement liées avec celle-ci.

Le maçon, ayant à construire un bâtiment quelconque, met à contribution le chausfournier, le briquetier, le tailleur de pierres, le marbrier, le charpentier, le maréchal ; c'est l'ouvrier maçon qui prépare le mortier, qui aide à placer les poutres, les ancrés, les cheminées ; faut-il mentionner sans distinction, tous les matériaux employés par les maçons, toutes les sortes de constructions qu'il peut être appelé à faire depuis la simple muraille jusqu'à la splendide cathédrale. Faut-il établir une différence entre l'artisan maçon, comme le nomme l'auteur du mémoire et le maître maçon, voire même l'entrepreneur ?

Telles sont les questions que le jury s'est posées tout d'abord, et après examen de ces diverses questions, il a décidé que le travail présenté, bien fait au point de vue technique et wallon, ne péchait que sous le rapport du cadre, que l'auteur n'a pas assez développé.

En conséquence le jury estime à l'unanimité qu'il y a lieu d'accorder une distinction à ce mémoire. Il en propose l'impression dans le Bulletin de la Société, toutefois après que l'auteur aura complété son travail.

1^e En puisant dans les dictionnaires de Cambresier, Remacle, Grandgagnage, Hubert, Lobet et Forir, un certain nombre de locutions qui lui manquent (Exemple : *adouci, aspalé, aspoya, achesse, attique, avant tout, blanki, baie, bâche, bleu, croutain, coirdai, clav, colle, chapuron, etc.*)

2^e En retranchant de son mémoire quelques mots qui n'ont pas un rapport direct avec la maçonnerie ; tels que *crama, hopai, etc.*

Et 3^e en ajoutant les principaux termes relatifs à la brique, à la chaux, aux autres matériaux employés spécialement par les maçons, ainsi que les noms des diverses constructions et leurs différentes parties.

Le jury propose en outre d'accorder à ce mémoire un second prix.

Les Membres du jury.

GRANDGAGNAGE.

CHAUMONT.

GRANDJEAN.

HENROTTE.

DEJARDIN, *rappiteur*.

Ces conclusions ont été ratifiées par la Société dans sa séance du 15 mai 1868.

L'ouverture du billet joint à la pièce qui a obtenu le second prix , a fait connaître que M. J.-J. Mathelot est l'auteur du vocabulaire des maçons.

VOCABULAIRE

DE

L'ARTISAN MAÇON



Par J. J. MATHELOT.

La construction des bâtiments exige le concours de plusieurs métiers, tels que : ceux du maçon, du plafonneur, du charpentier, du menuisier, du couvreur, du serrurier, du tailleur de pierre, du marbrier, du plombier, etc.

L'artisan maçon étant ordinairement chargé de la conduite des ouvrages de construction, pour que le vocabulaire à son usage lui soit utile, il nous a paru indispensable qu'il contint tous les termes ou genres d'ouvrages de ces différens métiers. En traitant spécialement le métier du maçon, nous avons dû faire excursion sur le domaine de ces divers métiers, mais en nous renfermant dans certaines limites ; et, à chaque terme, nous avons indiqué, par abréviation, le métier auquel il appartient.

Nous avons écrit les mots wallons d'après la prononciation wallonne en usage à Liège et dans la banlieue.

La définition de chaque mot ou terme d'ouvrage étant la partie la plus importante dans un vocabulaire, nous avons fait tous nos efforts pour la rendre simple, claire et exacte.

ABRÉVIATIONS.

s. m. — Substantif masculin.
s. f. — Substantif féminin.
v. — Verbe.
adj. — Adjectif.
maç. — Maçonnerie.
plaf. — Plafonnage.
charp. — Charpenterie.
men. — Menuiserie.
couv. — Couvreur.
serr. — Serrurerie.
tail. — Tailleur de pierres.
marb. — Marbrerie.
plom. — Plomberie.
vit. — Vitrerie.

A

Abajou, s. m. Abat-jour. — Appui d'une baie de fenêtre incliné vers l'intérieur.

Abak, s. f. Abaque. — Partie supérieure du chapiteau d'une colonne.

Abatou, s. m. Appentis. — Petit bâtiment adossé contre un mur. — Toit à un seul versant. — Hangar.

Abatt, v. Démolir, une maison, un toit, un mur, un plancher, etc.

Abli, s. m. Bloc ou tronçon de bois ; *mett abli*, faire porter un fardeau sur *abli*.

Abon, s. m. Aubier. — Bois tendre qui se trouve entre l'écorce et le bois fort. — On dit : *jone boi*.

Ach, s. f. Arche. — Voûte construite sur les piles d'un pont.

Achet, s. m. Cri. — *Alé achet*, aller au fauconneau d'une grue lorsque le fardeau est élevé.

Acrotorr, s. m. Acrotère. — Balustrade au-dessus de l'entablement d'un édifice.

A-d-fou, adj. A l'extérieur.

A-dreu, adj. En face. — Vis-à-vis.

A-d-viu, adj. A l'intérieur.

Afleuri, v. Affleurer. — Réduire à une même surface deux corps faisant saillie l'un sur l'autre (V. *Rafleuri*).

Afleuri, v. Arraser, — *mett les fonds min à fleur di ter*, arraser les fondements à niveau du terrain.

Affouiemin, s. m. Affouilement. — Excavation dans le fond d'une rivière, le long des murs de quai, des piles et culées d'un pont.

Ageontumin, s. m; charp.—Cheyrette.—Traversedans laquelle sont assemblées les solives moins longues que les autres pour laisser vide la place qu'occupe une cheminée.

L'ageontumin se compose d'*el press d'ageontumin* et des *cowaï*; *li pess d'ageontumin*, c'est la pièce de bois qui s'appuie sur les deux poutres du plancher; les deux *cowaï* sont entaillés dans celle-ci et par l'autre bout portent dans le mur de refend.

Agrapp, s. f. Agrafie. — Crampon de fer pour relier les diverses pierres.

Aguess, s. f.; charp. Tasseau de bois, scié en coin, cloué sur le bras d'une chèvre, d'une sonnette pour servir de rancher ou d'échelon.

Agusté, v. Ajuster.

Agustumín, s. m. Ajustement. — Action d'ajuster — arrangement.

Ahess, s. f. Utilité. — On dit : *li batimin à tott ses ahess*.

Aidai, s. m. Levier servant à la pose des pierres (v. *Edai*).

Air, s. f.; charp. Cintre en charpente sur lequel on construit les voûtes.

Air-boutan, s. m. Arc boutant. — Portion d'arc qui s'appuie contre un mur pour résister à la poussée. — Contrefort.

Airchi. s. m. Soupirail. — Baie dans le mur de soubassement et dans celui de fondement pour éclairer les souterrains (v. *Lärmirr*).

Airkett, s. f.; charp. Cintre en charpente ayant peu de hauteur de flèche, pour construction des arrière-voûtes de porte et de fenêtre.

Aiss, s. f. Atre. — Partie du sol d'une pièce au droit d'une cheminée. On dit *l'aiss dé feu*, le cendrier.

Aistreie, s. f. Trémie. — Vide compris entre la chevrette, les deux solives et le mur de refend, qui est fermé par une maçonnerie reposant sur les bandes de trémie pour former l'âtre.

A-jou, s. m. A claire-voie. — *Poitt a jou*.

Akoroi, v.; men. Débruter. — Rejeter les parties mauvaises du bois; *corâ* et *abon*. — Planer toutes les faces, dresser d'équerre, mettre à largeur et à épaisseur les bois prêts à être débités pour l'ouvrage à exécuter.

Alaie, s. f. Allée. — Passage commun pour aller de la porte de devant du logis jusqu'à l'escalier ou la cour.

Amontèch, s. m. Guindage, — action de monter les fardeaux.

Anglaie, s. f. Angle d'un bâtiment ou d'un mur faisant retour.

Ank, s. f. Ancre. — Barre de fer carrée droite ou retournée qui se place à chaque bout d'une poutre. — *Pla d'ank*, *koinn di boss*, pour ancrage des pannes des toitures.

Ankré, v. Ancrer. — Affermir. — Poser les ancras aux poutres, etc.

Anplassmin, s. m. Emplacement. — Lieu, endroit. — *L'anplassmin dé batimin*.

Anss-di-panié, s. f. Ance de panier (v. *Voutt*).

Apareie, s. m. Appareil. — C'est la disposition et la division de pierre de taille formant parement. — Un bas ou un haut appareil selon la plus grande ou la moindre hauteur.

Aparéi, v. Appareiller. — Tracer la pierre à l'ouvrier tailleur de pierres.

Apareieur, s. m. Appareilleur. — Principal ouvrier chargé de l'appareil des pierres.

Aparfondri, v. Approfondir. — Creuser un puits.

Apartâmin, s. m. Appartement.—Logement composé de plusieurs pièces.

Aplon, s. m. Aplomb. — Ligne verticale perpendiculaire à l'horizon.

Aponti, v. ; men. — Apprêter. — Débruter les solives, les planches, etc.

Apui ou Aspoïa, s. m. Appui ou coudoir. — Partie inférieure de la baie d'une fenêtre.

Arasé, v. Arraser. — Arraser une relevée de la maçonnerie d'un mur ; — employer des petits moellons ou rocaillles pour que la maçonnerie soit de niveau avec la hauteur de l'assise.

Arassmin, s. m. ; men. — Arrasement.—Extrémité d'une traverse à la naissance du tenon, laquelle vient joindre le montant à l'endroit de l'assemblage.

Arbaletié, s. m. ; charp. — Arbalétrier.—Principale pièce d'une ferme de charpente assemblée par un bout dans l'entrait, et par l'autre dans le tirant. Il y en a de différentes sortes : arbalétrier cintré, debrisis.

Arcô, s. m. Arceau. — Voute construite sur les culées d'un ponceau.

Arett, s. f. Arrête. — L'angle ou le tranchant qui forme deux surfaces droites ou courbes.

Architrâv, s. f. Architrave. — L'une des trois parties d'un entablement, celle qui porte sur les chapiteaux des colonnes ou pilastres.

Archivolt, s. f. Archivolte. — Profil de moulure peu saillant formé sur la tête des voussoirs d'une arcade ou d'une baie cintrée et suivant son contour jusqu'à l'imposte.

Archivoll ritournaie, s. f. Archivolte retournée. — Celle qui retourne horizontalement au-dessus de l'imposte.

Arkâd, s. f. Arcade. — Voûte en maçonnerie ou en pierres qui n'a que l'épaisseur du mur dans lequel elle est pratiquée, qui peut être, en plein cintre, surbaissée ou surmontée.

Arîer-cor, s. m. Arrière-corps. — Partie de bâtiment en retraite d'une autre partie formant avant-corps.

Arièr-vôceur, s. f. Arrière-vôûte. — Petite voûte à l'arrière d'une baie de porte ou de fenêtre.

Arulé, v. Poser les solives d'un plancher en affleurement à deux autres dont on a d'abord fixé le niveau.

Arvô, s. m. Passage en-dessous d'un bâtiment. (N.B. : arveau n'est pas français).

Aséchi, v. Assécher. — Mettre à sec une tranchée d'une fondation ou d'un étang. *Mett a séch ô puss.*

Asimblêch ou asimbleg, s. m. men.-charp. Assemblage. — Union, jonction de deux ou de plusieurs parties ensemble. Il y en a de diverses espèces : à tenons et à mortaises, etc.

Asimblêch à raineur, s. m. ; men.—Assemblage à rainure et à languette. — Joindre les planches. — *Jontt les planch.*

Asimblêch à pâmall, s. m. ; men. — Assemblage par ravalement dans l'épaisseur de deux pièces.

Asimblêch à entreuumin, s. m. ; men.—Assemblage par embrèvement simple des panneaux d'un lambris ou d'une porte. — Assemblage par embrèvement double pour le cadre d'une porte ou d'un lambris.

Asimblêch à éforchimin, s. m. ; men. — Assemblage à enfouissement simple ou double, pour les traverses supérieures du chassis dormant d'une croisée, d'une porte.

Asimblêch à hott et avecie, s. m. ; men.—Assemblage à tenon et à mortaise des montants et traverses.

Asimblêch à onglé, s. m. ; men. — Assemblage à tenon et à

onglet pour les chambranles ; les montants et traverses de toutes espèces de bâts.

Asimblêch à cove d'arondd, s. m. ; men. — Assemblage à queue d'hirondelle pour les encadrements de tiroirs, caisses et coffres.

Asimblêch a trai d'Jupiter, s. m. ; charp. — Assemblage à trait de Jupiter. — Il a lieu pour allonger les poutres ; il se fait par entaille avec épaulement.

Assis, s. f. Assise. — Rangée horizontale de pierres de taille de même hauteur dans un mur.

On distingue plusieurs espèces d'assises dont la dénomination en wallon n'existe pas.

Assise réglée. Lorsque tous les rangs de pierres de la même construction sont d'une égale hauteur.

Assise d'extrados. Celle qui remplit les reins d'une voute ; c'est le parement du timpan.

Assise de retombée. Celle à la naissance d'une voute (V. *Eposse*).

Assise de parpaing. Celle qui traverse l'épaisseur du mur et qui fait face aux deux parements.

Aspalé, s. m. ; men. Epaulement d'un tenon (V. *Arassmin*).

Astragall, s. f. Astragale. — Petite moulure formée d'un carré et d'un demi rond, qui termine le fut d'une colonne, d'un pilastre.

Atik, s. f. ; men. Attique. — Chassis d'imposte, partie dormante au-dessus des chassis ouvrants d'une fenêtre ou d'une porte.

Avachi, v. Affaisser. — Baisser. — Tassement.

Avan-cor, s. m. Avant-corps. — Partie de bâtiment faisant saillie sur l'alignement des autres parties.

Avan-teu, s. m. Egouf pendant, qui est en saillie et en contrebas d'un mur sans entablement.

Aweie, s. f. Coin en fer acieré servant à opérer les démolitions des maçonneries.

Tenon, extrémité d'une traverse qui entre dans la mortaise.

B

Babecinni, s. f. ; charp. Lucarne. — Espèce de fenêtre dans un toit.

Babmin, s. m. Libage. — Pierre plate. — Première assise de fondement d'un mur.

Bach, s. m. Baquet où se pose le mortier à maçonnerie. — Auge en pierre dans laquelle se versent les eaux d'une pompe. — *Bach di pomb*.

Bâchi, v. ; men. — Assemblage de planches brutes pour fermer une baie de porte ou de fenêtre. — Fermeture provisoire. — *Bâchi di planch*.

Bâchieze, s. f. ; men. Lambris d'appartement. — Ouvrage de menuiserie assemblés à panneaax.

Bagn, s. m. Bain. — Mortier étendu d'eau que l'on verse sur la maçonnerie de remplissage à chaque relevée. — On dit aussi *calée*.

Baguett, s. f. Baguette. — Petite moulure ronde.

Baïe, s. f. Rampe. — Balustrade d'escalier. — Parapet d'un pont, d'un mur de quai. — Gardefou.

Balkou, s. m. Balcon. — Saillie en encorbellement en pierres ou en bois construit au premier étage au-dessus d'une porte.

Baluss, s. m. Balustre. — Petite colonne ou pilastre ornée de moulures ronde ou carrée.

Balustratt, s. f. Balustrade. — Appui formé de balustres, recouvert d'une tablette.

Ban, s. m. Banc. — C'est l'épaisseur de pierre telle qu'elle se trouve dans la carrière.

Ban, s. m. Etabli. — Espèce de table longue formée d'un fort madrier avec quatre pieds et lisses, sur laquelle on fait tous les ouvrages de menuiserie.

Bane, s. f. Panier en osier. — Manne.

Bâr-di-feu, s. m. Barre de l'oyer.

Bârai, s. m.; men. Double quartier, pièce de bois équarrie de 0,15 de largeur sur 0,06 d'épaisseur, employée pour les bâts d'assemblage de porte et croisée.

Bârai d'finiess, s. m. Barreau de fenêtre. — Barre en fer. — (v. *Coleball*).

Bâss, s. f. Base. — De piédestal, d'une colonne ou d'un pilastre. — Pierre qui reçoit le dez. — Partie inférieure du fût de la colonne.

Bass, s. f.; charp. Cheville en fer dont la tête est percée d'un trou servant à l'assemblage provisoire des ouvrages de la charpente.

Batan, s. m.; men. Ventail d'une porte. — *Poitt à deu batan*.

Bâti, s. m.; men. Bâtis. — Assemblage de montants et de traverses.

Bâtiss, s. f. Bâtisse. — Construction d'un bâtiment, etc.

Batt, s. f. Fouillure menagée dans la pierre ou dans le bois où se posent les chassis de porte et de croisée.

Batta ou Bress, s. m. Brimballe d'une pompe à eau.

Baveit, s. f.; couv. Bavette. — Nappe de plomb placée au devant d'une lucarne, d'une croisée, d'un chassis en tabatière.

Bawett, s. f. Ouverture pratiquée dans un mur, dans une porte pour regarder à l'extérieur.

Bedenn, s. f.; men. Bac-d'âne. — Outil de menuisier pour faire des mortaises.

Bek, s. m. Bec. — Avant-bec, arrière-bec d'une pile de pont.

Beinn, s. f. Bande — *Beinn d'aiss*, bande de trémie servant à porter la maçonnerie d'un âtre de cheminée.

Beinn di racioemin. — Bande de manteau d'une cheminée, bande de fer mesplate qui s'appuie sur les jambages et supporte le manteau.

Berweitt, s. f. Brouette. — Espèce de petit tombereau à une roue pour transporter les terres et autres matériaux.

Beton, s. m. Béton. — Espèce de mortier composé de chaux hydraulique, cailloux, bricaillons, gravier qui se solidifie sous l'eau.

Bici ou sou skuère, s. m. Biais. — Tout ce qui est oblique, qui n'est pas d'équerre.

Biett, s. f.; tail. — Moulure formée d'un congé terminant la face de l'encadrement en pierres, d'une porte, d'une fenêtre.

Bihai, s. m.; men. — Biseau de l'outil, d'un ciseau, d'une hache, etc.

Bilé, adj.; char. — Cadrané. Bois gelif.

Bileur, s. f.; charp. Gérgure; candran. — Fente dans le bois.

Bizawe, s. f.; char. Piochon. — Espèce de bisaque qui n'a que 15 pouces de long: elle sert à achever les mortaises.

Bizawe, charp. Bisaque. — Outil de charpentier à deux tranchants dont l'un est à bec-d'âne et l'autre en ciseau et portant au milieu une poignée. Elle sert à faire les mortaises et les tenons.

Blanki, v. blanchir. — *Blanki ô meur, ô plafont*.

Blankihèch, s. m. Blauchissage. — Action de blanchir les plafonds et les parois d'une maison. On dit : *lè blankihèch sô bai zè blan*.

Bleu, s. m. (v. *Lakmouss*).

Blok, s. m.; tail. Bloc. — Pierre brute telle qu'elle provient de la carrière.

Blok-di-taukeun, s. m. Mousse, assemblage de plusieurs poules dans la même écharpe. — Outil pour éléver les fardeaux.

Blokai d'bois, s. m. Blochet en bois qui se pose dans la maçonnerie d'un jambage, d'une baie de porte, pour servir à attacher les chambranles et les embrasements.

Blokai d'pir, s. m.; tail. Dé en pierre sur lequel s'appuie un poteau en bois.

Bloké, v. Bloquer. — Exécuter la maçonnerie de fondement d'un mur dans la tranchée sans l'alignement au parement. — *Bloké à ter*.

Bogi, adj. Affaissé. — Action d'un bâtiment qui, par ses fondements, s'affaisse par son propre poids.

Bordeur, s. f. Bordure. — Nom que l'on donne à un cours d'assise qui forme l'extérieur d'un trottoir.

Bossai, s. m.; men. Marche palier d'un escalier en bois qui n'a que dix centimètres de largeur. (V. *pa d'âte*).

Bosèch, s. m. Bossage. — En général ce qui avance ou fait saillie sur le mur du mur.

Boslèch, s. m. Bourouflure du parement d'un mur qui se détache. On dit aussi parement bouffré.

Bot-di-chiminaie, s. m. Hotte de cheminée. — Partie de la cheminée qui a la forme pyramidale, depuis le manteau jusqu'au plafond, — qui d'ordinaire porte sur des jambages très élevés.

Bouchâtt, s. f.; tail. Boucharde. — Marteau à tête carrée, taillée en pointe de diamant pour layer le parement de la pierre.

Boudin, s. m. Boudin. Moulure, nommé aussi tors dans les ordres d'architecture.

Boudron, s. m.; men. Nez. — Partie saillante d'une marche au-

déjà de la contremarche. — Moulure formée par un carré et par un quart de rond.

Bougnou, s. m. Puisard. — Enfoncement dans le pavé d'une cave pour recevoir les eaux d'infiltration.

Bouhi-fou, v. Percer, une baie de fenêtre ou une porte dans un mur.

Bouçon, s. m. Boulon qui traverse les deux bras et le moyeu de la brouette et fait l'office d'essieu.

Boutiss, s. f. Boutisse. — Pierre ou brique dont la plus grande dimension est placée dans le sens de l'épaisseur du mur.

Bovet, s. m.; men. Bouvet. — Espèce de rabot ; il est toujours par paire, l'un pour faire la rainure, l'autre pour faire la languette. Le fer du premier est à bec d'âne, celui du deuxième est fourchu. — On dit : *fier-a-foch*.

Braket, s. m.; men. — Scie à main, armée d'une poignée.

Braie, s. m. Brayer. — Cordage servant à entourer la pierre pour l'élèver au moyen de la chèvre (V. *Slin*).

Braxi, v. Crêpir. Placer la première couche de mortier contre un mur pour exécuter l'enduit.

Bress, s. m. Bras. — En général on dit : *Bress d'el civirr*. — *Bress d'el berwett*. — *Bresse d'el hält*.

Brihi l'chass, v. Fuser, éteindre, réduire en poudre ou en poussière la chaux par l'effet de l'humidification ou par l'exposition à l'air humide.

Brik, s. f. Brique. — Terre argileuse pétrie, moulée et cuite au four. — *Bell brik*, brique de première qualité, bien formée et cuite à propos. — *Brik-blek*, brique défectueuse ayant reçu une cuisson insuffisante. — *Brik-goumaie*, briques désormées par le fort degré de cuisson et soudées ensemble.

Briket, s. m.; ser. — Espèce de charnière à simple nœud,

posée sur champ des battants de croisée et de porte dont le nœud fait partie de la baguette du chassis dormant ou des chambranles.

Brikett, s. f. Brique de petite dimension.

Brikété, v. Remplir les entrevois d'une cloison par de la maçonnerie en briques.

Bröie, s. f. Rouleau en bois pour conduire les fardeaux d'un endroit à un autre.

Broiei, v. Faire avancer le rouleau en le faisant tourner au moyen du bout du levier en fer.

Brouwët, s. m. Bain de mortier étendu avec de l'eau, calée.

Brouwté, v. Verser un bain de mortier ou calée sur la surface de la maçonnerie.

Büss, s. f. Tuyau. — *Bäss-di-chimiaie*, souche, sortie d'un ou plusieurs tuyaux de cheminée au-dessus de la toiture d'un bâtiment. (v. *fouwïj*).

Büss-di-chenâ. — Tuyaux de descente qui porte les eaux d'un chenal, d'une cuvette, jusque sur le sol.

○

Cabestan, s. m. Cabestan. — Machine pour éléver les fardeaux.

Cabinet, s. m. Cabinet, petite pièce. — Cabinet d'étude, cabinet de lecture, etc.

Cachett, s. f.; men. Chasse-élon. — Poinçon en fer dont l'ouvrier menuisier se sert pour enfourcer la tête du clou en dessous de la surface pour qu'elle ne soit pas apparente.

Cacheté, v. Enfoncer les clous en contrebas de la surface de l'ouvrage.

Câde di chimaiae, n. m.; ger. Einfremment de l'ouverture

d'une cheminée, en fer de fonte ou en fer battu, recouvert de platine de cuivre, lequel porte la grille du foyer.

Cag, s. f. Cage. — Enceinte formée par les murs ou cloisons intérieurs qui limite l'escalier.

Caïcon, s. m. Caisson. — Renforcement dans le plafond d'une pièce ou dans celui d'une coupole.

Caiet, s. m.; men. — Buchette en bois qui porte la mèche et se monte dans le vilbrequin.

Calin, s. m. Recoupes de pierres, rocallies que l'on emploie pour arraser la maçonnerie.

Caler, v. Caler. — Ranger les planches en les séparant par des morceaux de bois pour empêcher qu'elles s'échauffent.

Calib, s. m. Calibre. — Tracé de l'épure d'une pierre, etc.

Calib, s. m. Calibre. — Planche recouverte en tôle dans laquelle on a découpé les différentes moulures que l'on veut exécuter en plâtre au plafond ou toutes autres sortes d'ouvrages qui se trainent. Ce calibre se monte sur un morceau de bois qui se nomme *Sabot*, sur le devant duquel est une rainure qui entre dans une règle qui sert de guide.

Camelot, s. m.; men. — Maille ou fleur du bois de chêne.

Caudù, s. m. Canal. — Égout souterrain en maçonnerie pour conduire les eaux sales. — Partie creuse que forme la mouche pendante du larmier dans une corniche.

Canaux, s. m. Petites cannelures qui se font sur la surface d'un larmier ou celles angulaires dans les triglyphes ou bien encore dans la frise d'une corniche d'imposte.

Canonirr, s. f. Chantepleur. — Barbacane. — Ouverture étroite que l'on ménage de distance en distance dans l'épaisseur d'un mur qui se trouve adossé à des terres, à l'effet de laisser filtrer les eaux (v. *Saiw*).

Canneleur, s. f. Canelure. — Petite cavité en arc de cercle

taillée perpendiculairement autour d'une colonne ou sur la face d'un plat pilastre.

Cartouch, s. f.; charp. — Modillon simple portant le larmier d'une corniche. — Bois carré assemblé dans la sablière et faisant saillie.

Cavaïr, s. m.; charp. Etaï. — Chevalement. On dit : chevaler, soutenir un mur, un trumeau, un jambage pour le reprendre en sousœuvre.

Câv, s. f. Gave. — Souterrain voûté approprié pour la conservation des diverses provisions.

Cavet, s. m.; Cavet ou congé. — Moulure concave formée d'un quart de circonference.

Celé, s. m. Entrevous. — Intervalle entre deux solives d'un plancher où l'on fait un plafond concave.

Chamm, s. f.; charp. — Rouet. — Assemblage de planches ou madriers à joints recouverts, débileardé en forme d'anneau, sur lequel est assise la maçonnerie d'un puits.

Chan, s. m. Champ. — Sur champ signifie la face la plus étroite d'une pierre ou d'une brique posée en dessous. Pavage en briques sur champ. — *Pavé d'in brik so cress*.

Chamb-pindiss, s. f. Petite chambre en entresol.

Chanbranlî, s. m.; men. Chambranie. — Cadre en pierres, en mortier ou en bois, à moulures, qui entoure une baie de porte ou de fenêtre.

Chaufrin, s. m. Chanfrein. Petite surface formée par l'arête rabattue à une pierre. — Taille en pente faite à une marche sur le devant pour donner plus de giron à celle de dessous. (V. *Boudron*).

Chapell, s. f. Construction en maçonnerie au-dessus d'un puits, terminée par une voûte sphérique.

Chapitai, s. m. Chapiteau. — Partie qui couronne une colonne ou un pilastre.

Chapp, s. f. Chape. — Enduit en mortier sur l'extrados d'une voûte ou pour le fond d'un bassin.

Chapp-del-tankenne, s. f. Echarpe. — Assemblage qui réunit plusieurs poulies mobiles (V. *Blok-di-tankenn*).

Chapuron, s. m. (V. *Coroniss*).

Chârnir, s. f.; serr. — Charnière, servant à suspendre les portes d'armoires, de volets, etc.

Châss, s. f. Chaux. — Pierre calcaire cuite dans un four.

Châss-krâss. Chaux grasse, d'abord collée, employée à faire le mortier des ouvrages de maçonnerie à fins joints et ceux des enduits des murs et plafonds.

Châss-maik ou *châss-idrolit*. Chaux maigre ou chaux hydraulique, d'abord éteinte, employée pour mortier des fondements et des remplissages.

Chèci, s. m.; charp. Chassis. — Construction en bois de charpente qui forme cadre à une baie de porte.

Chèci à cowai, chassis simple n'ayant qu'un parement.

Dobb chèci, qui a deux parements, composé de quatre montants, quatre grandes traverses et six petites au moins.

Chèci d'cipre. Encadrement en pierres de taille d'une baie de porte ou de fenêtre.

Chèci d'cdv. Encadrement en pierres formant la première marche d'une descente de cave ; souvent une trappe en bois y est encastrée dans les feuilures pour établir la fermeture. (V. *tapkou*.)

Cheinn, s. f. Chaîne. — Pilier en pierre élevé d'aplomb dans un mur pour le fortifier.

Chend, s. m. Égout du toit ou du comble.

Chepti, s. m. Charpentier, ouvrier.

Cheptreie, s. f. Charpenterie. — *In cheptreie*. — *In cherpintt*.
Une charpente.

Cherviss, s. m. Service. — Faire le transport des matériaux à pied d'œuvre ou sur le tas.

Chess-à-pareuss, s. f. Cloison, formant séparation entre les pièces.

Chét, s. m. Fauconneau, partie supérieure d'une grue dans laquelle sont les pouliés.

Chév, s. f. Chèvre. — Machine avec laquelle on élève les ardeaux.

Chéir, s. f. Siège. — Maçonnerie en contre-haut du sol d'un cabinet d'aisance.

Chimih, s. f. Chemise. Espèce d'enduit en terre glaise formant corroi pour retenir les eaux dans un bassin.

Mur de douve, mur d'un réservoir ou d'un bassin qui est ordinairement séparé du mur extérieur par une corroi de terre glaise.

Chérinnaie, s. f. Cheminée. — Dans un appartement, elle est composée du foyer, de deux jambages, du contre-cœur, du manteau et du tuyau.

Chiveie, s. f. ; charp. Broche. — Cheville de fer servant à assembler provisoirement.

Chevile en bois. — Brochette servant à l'assemblage des ouvrages de menuiserie et de charpenterie.

Chivii, v. Cheviller, placer les chevilles.

Cimaiss, s. f. Gymaise ou doucine. — Moulure qui termine la corniche.

Cimia, s. m. Ciment. Tuileaux, carreaux ou briques concassés et réduits en poudre pour fabriquer le mortier.

Gravois, résidus des vieux mortiers pillés et passés à la cliae, que l'on emploie pour le mortier.

Cintt, s. m. ; char. Cintre. — Assemblage des pièces de bois qui soutiennent les couchis sur lesquels on construit une voûte.

Cintré, v. Poser les cintragés pour former une voûte.

Cintrèch, s. m. ; charp. Cintrage. — Courbure d'une voûte.

Ciseleir, s. ; f. tail. — Ciselure. — Première opération de l'ouvrier tailleur de pierres autour des joints du parement d'une pierre.

Citern, s. f. Citerne. — Construction en maçonnerie en dessous du sol ; réservoir aux eaux de pluie, enduit à l'intérieur au mortier de tras.

Citerné, v. Citerner. — Faire l'enduit d'une citerne.

Civirr, s. f. Civière. — Petit brancard à quatre bras avec lequel deux hommes transportent les pierres.

Cizai, s. m. ; men. Ciseau. — Fermoire, dont le tranchant est en biseau, il y en a de plusieurs largeurs, depuis un quart de pouce jusqu'à deux pouces.

Clâ, s. m. Clou. — Il y en a de diverses espèces, désignées : *clâ a tiess*, *clâ a schutt*, *clâ di piuimin*, *brok*.

A Liège, on les désigne suivant leur grandeur et grosseur ; *clâ d'one*, *clâ di deu*, *di 3, 4, 5, 10, 15, 20, 30, etc.* ; c'est-à-dire qu'il y a autant de clous que le nombre indiqué pour une livre de compte.

Ceux à tête plate, *a tiess platt*, sont employés pour les ouvrages ordinaires ; ceux à tête rabatue, *a schutt* ou *a quatt hó*, pour les ouvrages de menuiserie soignés qui sont ensuite rechassés au moyen du chasse-clou, *cachett*.

Clavett, s. f. ; serr. — Clavette. — Espèce de clou plat que l'on passe dans l'ouverture d'une cheville.

Clavé, s. m. Claveau. — On nomme ainsi toute pierre taillée en forme de coin pour la construction des voûtes.

Clawé, v. Closer.

Clé, s. f. Clef. — Dernier claveau au sommet d'une voûte, d'un arc, d'une plate bande pour la fermer ou la bander.

Cleuss, s. f. Clacie. — Espèce de tamis construit en fer maillé ou en tringles de fer ou de bois, pour passer les graviers ou les graviois.

Cloison, s. f. Cloison. — Séparation d'une pièce d'appartement. Il y en a de différentes espèces. En général, une cloison est formée en charpente dite : pan de bois, remplissage des entrevous en maçonnerie de briques.

Cloturr, s. f. Clôture. — Mur formant séparation entre deux héritages. Il est mitoyen et quelquefois non mitoyen.

Cocinet, s. m. Coussinet. — Premier voussoir d'une voûte ou arcade dont le lit est de niveau et posé sur l'imposte.

Cô d'fier ou cô d'teinan, s. m. ; men. Coup de fer. — Trace du fer dans le bois par le rabot.

Cofteür, s. f. Couverture en pierres, linteau d'une porte ou d'une fenêtre.

Coinn, s. f. Coin. — Endroit où se fait la rencontre de deux lignes. — Ancre rentrant. — *Coinn dè feu*, coin du feu, *al coin, al anglie*, à l'angle.

Coirbai, s. m. Corbeau. — Assise en pierres ou en bois en saillie ou en console qui sert à porter la poutre ou la sablière d'un plancher.

Coirdai, s. m. Ligne. — Petite cordelette dont se servent les maçons pour éléver les murs droits et d'aplomb.

Colé l'chass, v. Eleindre la chaux, la détrempier avec de l'eau pour former une pâte.

Coleball, s. f. Barre en fer fermant une baie de fenêtre, un soupirail de cave, etc.

Colidor, s. m. Corridor. — Galerie ou longue allée qui existe à chaque étage d'un bâtiment, etc.

Colirri, s. f. Caniveau en pierre de taille creusé en demi rond, employé sous le sol pour écouler les eaux ménagères. — Caniveau en pierres de taille plates creusé à la face pour conduire les eaux pluviales.

Colit, s. f. Colle employée dans le bain pour fixer la peinture en détrempe, badigeon et blanchissement.

Colmin, s. m. ; plom. — Plomb de faîtage, plaque de plomb qui recouvre la crête du faîte du toit.

Colonâtt, s. f. Colonade. — Galerie à colonnes.

Colonn, s. f. Colonne, pilier rond isolé supportant une plate bande, un entablement ou retombée d'une voûte.

Comodité, s. f. Lieu d'aisance.

Consoll, s. f. Console. — Ornement en saillie en forme de S qui sert à soutenir le plafond d'une corniche, d'un balcon ou d'un appui de fenêtre.

Contrecour, s. m. Contrecoeur. — Mur de fond d'une cheminée entre les deux jambages et jusqu'à la hauteur du manteau.

Contrefor, s. m. Contrefort. — Pilier en maçonnerie ou en pierres, saillant hors d'un mur de revêtement pour résister à la poussée des terres.

Contreforé, v. ; serr. Fraiser, les trous à une charnière pour en encastre la tête des vis. — Elargir les trous des ailes d'une fiche à *vou l'quarraié pôte*.

Contreforeu, s. m. ; serr. Fraise. — Outil de forme conique servant à fraiser.

Contrelatt, s. f. ; couv. Contrelattis. — Planche que l'on cloue à l'intérieur contre le lattis d'un toit en ardoises lorsque le lattis ne retient plus les clous.

Contre march, s. f.; men. — *Contremarche*. — Planche formant la hauteur d'une marche d'un escalier, qui est assemblée à rainure et languette dans la marche supérieure et clouée sur l'épaisseur de celle inférieure.

Contremeur, s. m. *Contremur*. — Mur adossé à un autre pour éviter l'humidité ou les infiltrations.

Contre poitt, s. f. *Contreporte*. — Porte dont les châssis sont en bois, les vides rembourrés, recouverts de toile ou de cuir, etc.

Contrevin, s. m.; men. *Contrevent*. — Grand volet placé à l'extérieur d'une fenêtre et souvent à l'intérieur.

Côpa, s. m. *Compas*. — Outil de menuisier. On dit : *L'jamb d'o côpa*.

Côppress, s. f. *Scie de charpentier*, lame de scie montée à deux manches, manœuvrée par deux ouvriers. (V. *Ricèpress*.)

Cordu, s. m.; men. *Cœur du bois*. — Mauvaise partie du bois qui est rejetée.

Cordon, s. m. *Cordon*. — Saillie carrée ou arrondie, souvent en pierres.

Coroi, v.; men. *Corroyer*. — Oter la superficie grossière du bois, blanchir à la demi varlope.

Coronbett, s. f.; taill. — *Couverture* d'une porte ou d'une fenêtre en pierres de taille, légèrement cintrée au tableau; ordinairement formée de trois pièces; celle du milieu se nomme *clé*, les deux extrêmes *coronbett*.

Coroniss, s. m. *Chaperon*. — Construction peu élevée au-dessus d'un mur de clôture et faisant saillie sur les deux parements. *Coroniss d'e meur*.

Coroniss di chénâ, corniche de couronnement au haut de la façade d'un bâtiment, elle fait l'égout du comble.

Coroniss. C'est en général le couronnement d'un corps par quelques saillies ornées de moulures; — c'est une des trois parties de l'entablement.

Coroll, s. f. *Ruisseau* le long d'un pavage pour assurer l'écoulement des eaux.

Cott, s. f.; taill. *Côte*. — Partie saillante qui sépare les cannelures du fut, d'une colonne ou d'un pilastre.

Cott s. f.; men. Partie saillante rapportée sur l'un des battants d'une porte, d'une croisée, pour recouvrir le joint.

Cou-d'for, s. m. *Cul de four*. — Voûte surbaissée ou surhaussée; en général toute partie de voûte se nomme *cou-d'for* et celle d'un four se nomme *li chapell*.

Cougneie, s. f.; charp. *Cognée*. — Outil de charpentier, grande hache dont le tranchant est plat, ayant un long manche. — Il y en a de différentes dimensions.

Cougniet, s. m. *Cale*. — Petit morceau de bois en forme de coin que l'on place entre les joints de pierres d'un parement.

Cale. Petit morceau de bois tendre taillé en biseau qui se place entre les joints des pierres pour la pose d'aplomb et pour éviter les épaufures.

Coin. Petit morceau de bois évidé que l'on place dans la lumière d'un rabot.

Coulaie, s. f. *Coin d'une cheminée en dehors du jambage*.

Coupp, s. f.; taill. — *Coupe*. — Section verticale d'un édifice ou d'une construction quelconque qui représente l'intérieur.

Coupp d'i pir. Coupe de pierre; art de tailler les pierres de construction, de voûtes, etc. On l'appelle aussi l'art du trait.

Coupoll, s. f. *Coupole*. — Partie concave d'une voûte sphérique.

Couress, s. f. *Demi varlope*: le fer c'est le ristard. Elle sert à enlever la superficie grossière du bois: blanchir.

Coviek, s. m. Couvercle. — dalle en pierre qui ferme l'ouverture d'une citerne, d'une fosse d'aisance, etc.

Covri, v. Couvrir. Faire la couverture d'un toit. *Covri li teu*.

Cowai, s. f. ; charp. — Morceau de bois de solive assemblé dans une sablière pour former la saillie de la corniche (V. *Cartouch*).

Côw d'arondd, s. f. ; men. — Queue d'aronde. Manière d'entailer l'extrémité d'une pièce pour la joindre à une autre, en faisant le tenon plus large à l'extrémité qu'à l'arrasement.

Crama, s. m. Crêmaillère. — D'une chèvre, d'une grue; roue dentée avec un encliquetage pour arrêter le mouvement ou le mettre en repos.

Crama. Bande de fer attachée à deux gonds fixés dans le contrecœur d'une cheminée à laquelle s'accrochent les chaînes qui portent les pots. — On dit : *pintt li crama*. (Premier jour d'occupation d'un bâtiment).

Crampon, s. m. Crampon (V. *Agrapp*).

Crapaudin, s. f. ; serr. Crapaudine. Creux dans lequel entre le pivot d'un battant de porte, etc.

Cress, s. f. Arrête d'une pierre de taille.

Cress. Copeau, partie du bois enlevée par les outils à fût.

Cress. Faite, faitage.

Créveur, s. f. Crevasse. — Lézarde dans la maçonnerie d'un mur et gerçure dans les enduits.

Crik, s. m. Cric. — Machine à levier et chaîne servant à amener les poutres au chantier.

Grinég, s. m. ; char. — Hlement, bruit que fait une machine en élévant un fardeau.

Crochiet, s. m. Crochet. — *Crochiet di chena*. Crochet de cheneau attaché sur la sablière et le bord du cheneau.

Crochiet di teu. Crochet en fer cloué sur le lattis, à la rencontre

du chevron pour supporter le pied de l'échelle ou d'attache aux cordages de la chaise de l'ardoisier.

Crok, s. m. Barre. — Pièce de bois solide de 1.50 de longueur, armée à son milieu d'un double crochet en fer, dans lequel s'engage le brayer et attaché au fardeau. Chaque extrémité de la barre se pose sur l'épaule d'un homme et ceux-ci transportent, en marchant, le fardeau.

Crossetti, s. f. ; serr. — Crossette ou poignée d'une serrure lancante pour ouvrir ou fermer la porte. — *Crossett*. Moulure d'un chambranle, d'une porte ou d'une fenêtre qui se retourne à ses angles au-delà de l'aplomb de sa base. — *Crossett*. Se dit d'une partie saillante d'un claveau d'arc ou plate bande qui retourne au dessus du claveau voisin.

Cruskin, s. m. ; men. — Trusquin. — Outil de menuisier servant à tracer l'épaisseur des bois.

Cruskiné, v. ; men. — Trusquiner. — Tracer l'épaisseur des planches et des divers bois. Le bois ayant une face planée, le trusquin trace la parallèle à cette face.

Culaié, s. f. Culée. — Massif de maçonnerie construit sur la rive d'une rivière qui supporte la première arche ou la dernière d'un pont.

Cuvett, s. f. Cuvette. — Petit bassin qui se place aux étages où sont jetées les eaux sales et qui s'écoulent par le tuyau de descente jusque sur le sol.

D

Da-d-fou, adj. De l'extérieur (V. *a-d-fou*).

Dail, s. f. ; char. Volige. — Planche de bois de sapin de mince épaisseur.

Dak, s. f. Espèce de truelle servant à lisser le mortier dans les joints de parement d'un mur en briques.

Dall, s. f. Dalle. — Tranche de pierre de mince épaisseur servant au dallage des cours, terre-pleins ou terrasses.

Damzell, s. f.; men. Demoiselle. — Machoire de l'établi qui serre les planches et fait l'office d'étau.

Danséch, s. m.; men. Balancement. — Des marches d'un escalier passant sur la ligne dé foulée, de manière que le giron se trouve plus étroit au noyau et plus large vers la rampe extérieure.

Dé, s. m. Dé. — Cube de pierre que l'on place sous un poteau en bois d'un hangar.

Deblai, s. m. Déblais. — Terres, etc., provenant de la fouille.

Deblei, v. Déblayer. — Opérer les déblais, fouilles et transports des terres d'un terrain.

Decharg, s. f. Décharge. — Arc ou voûte en maçonnerie au-dessus du linteau d'une porte ou d'une fenêtre.

Degu, s. f. Aire, formée en mortier de chaux et gravier dans une pièce au rez-de-chaussée en remplacement d'un dallage ou d'un plancher.

Dékoration, s. f. Décoration. — Embellissement. — Ornement.

Derasé, v. Arraser. — Mettre à même hauteur et de niveau les têtes des claveaux ou un cour d'assise d'un mur.

Diagonal, s. f. Diagonale. — Ligne droite qui traverse une figure, allant d'un angle à un autre.

Dialt, s. m. Diable ou Binard. — Charriot à deux roues ayant une flèche au lieu de brancard, servant à transporter les pierres.

Diamett, s. m. Diamètre. — Ligne droite qui va d'un point à un autre de la circonference d'un cercle et passant par le centre.

Débilardé, v. Débilarder. — Scier une pièce de bois suivant la diagonale du carré ou du trapèze.

Dibilit, v. Scier, les bois, planches, suivant les largeurs et longueurs nécessaires pour les ouvrages de menuiserie que l'on veut faire.

Dick, s. f. Digue, barrage, massif en maçonnerie qui retient les eaux d'une rivière.

Dicintré, v. Décintrer. Faire descendre les cintres après que la voûte est fermée. — *Bahi les cint*.

Diclawé, v. Déclouer. *Diclawé li planchi*. — Oter les planches.

Diclimpé, v. Dégauchir. Bornoyer, regarder une pièce de bois, une planche, si la surface forme un plan droit.

Diclimpeur, s. m. Parement d'un corps dont la surface est droite.

Dicell, s. f. Terre glaise, argileuse.

Difou, adj. En dehors (V. *A-d-fou*).

Difoutrin, s. m. Dosse, madrier, première tranche de sciage d'un bois en grume.

Difou-zouv, adj. Hors-œuvre. — Mesure prise extérieurement.

Digrohi, v. Dégrossir. — Recouper la pierre ou la layer.

Diguïi, v. Décheviller. — Faire sortir les chevilles.

Dihaieté, v. Devêtir. — Oter les ardoises d'un toit. — *Li gran vin a to dihaieté li teu*.

Dihaieté, s. m. Exfolié. — Les enduits, les rejoints, d'un mur exfolié.

Dijetté, v. Dojetter. — *Li montau è hijette* (V. *Hine*).

Dijontt, v. disjoindre. — Séparer ce qui est joint.

Dilardé, v. Délarder. — Rabattre les arêtes en chaulain.

Dilaté, v. Oter le lattis d'un toit.

Dimaigri, v. Déclarer. — Déclarément. — Coupe en diagonale que l'on fait au lit de dessous d'une marche d'escalier. —

Démaigrir. — Recouper les joints moutants d'un voussoir ou claveau pour rendre les angles plus aigus.

Dimohieie, adj.; men. Nèche ou tarrière dont la palette est brisée.

Dimolicion, s. f. Démolition. — Abattre, renverser, raser.

Dimoli'hèch, s. f. Action de démolir. — Les matériaux provenant de la démolition, *lè dimoli'hèch*.

Dimoli'heu, s. m. Démolisseur. — Ouvrier qui démolit.

Dimour, v. Démolir, une maison, un toit, un mur, un plancher, etc.

Dinticull, s. f. Denticule. — Moulure carrée et découpée qui fait partie de la corniche.

Dipavé, v. Dépaver. — *Rai lè pavé d'inn pless*; arracher, démonter les pavés d'une pièce, d'une cour, d'un chemin, etc.

Dipté, v. Déchausser, le pied d'un mur dégradé.

Diriesté, v. Abattre l'arrête à une pierre.

Diskuérr, adj. En équerre, à angle droit.

Divanteür, s. f. Devanture. — Façade. — Partie extérieure d'un bâtiment. — Devant d'un siège de lieu d'aisance, d'une mangeoire ou d'un puits.

Dirinzow, adj. Dans œuvre, dedans; mesenr priss dirinzow ou d'fouszow, mesure prise à l'intérieur ou à l'extérieur.

Dirviemiu, s. m. Devoiement, d'un tuyau de cheminée ou d'une chausse d'aisance.

Doblati, s. m. Carreau, pierre d'une assise dont la plus grande longueur est posée au parement.

Dodânn, s. m. Dos d'aue. — Surface supérieure d'une pierre arrondie ou inclinée. — Tel est le parapet. On dit aussi *è behu*.

Dômn, s. m. Dôme. — Couverture de figure sphérique qui occupe ordinairement le milieu d'un édifice.

Dôss, s. f. Madrier en bois. — Première tranche de sciage d'un bois rond.

Douchie, s. f. Gimaise. — Moulure terminant la corniche.

Douplen, s. m. Fruit. — Inclinaison peu sensible vers l'intérieur que l'on donne au parement d'un mur.

Drèci, v. Dresser. — Elever d'aplomb une colonne, une pyramide. — *Drèci li montan d'aplon*.

F

Ebhachi, v. Ebaucher. — Un lit, un joint, un parement d'une pierre de taille.

Ebhachi. Crépir, mettre la première couche de mortier sur un mur pour former l'enduit.

Eboulmin, s. m. Eboulement de terre, etc. (V. *Wague*).

Ecacé, v. Encastrer, joindre deux pièces l'une dans l'autre par entailles ou par feuillures.

Ecacé a fleur. Encastrer en affleurement une charnière, une pièce de bois dans une autre.

Ecadrumin, s. m. Encadrement. — Toute moulure simple ou composée qui sera d'entourage à un panneau.

Echapate, s. f. Escapée, hauteur suffisante du berceau, ou des marches qui recouvrent le dessus d'une descente de cave ou entre deux rampes d'escalier. — Distance qui règne entre les deux révolutions.

Ecoirnaie, adj. Ecornée. — Pierre qui a des éclats à ses arêtes.

Ecoirneurr, s. f. Epauleure.

Ecorbelmin, s. m. Encorbellement. — Toute saillie qui porte à faux au nu d'un mur, par une ou plusieurs pierres posées

l'une sur l'autre et plus saillantes les unes que les autres. On dit : encorbellement. (V. *Seientif*).

Ecreinmin, s. f. Entaille, coupure avec enlèvement d'une partie dans une pierre ou dans une pièce de bois.

Edai, s. m. Pince en fer. — Petit levier. Le maçon s'en sert pour la pose des pierres de parement; l'action de cet outil est de surélever la pierre en affleurement du dessus de l'assise ou de la ramener au parement du mur, *ritroci*.

Enfonssmin, s. m. Enfoncement. — Profondeur des fondations d'un bâtiment.

Eprchumin, s. m. Enfourchement. — L'assemblage en enfourchement se fait pour allonger les pièces de bois.

Egin, s. m. Engin, machine pour éléver les fardeaux.

Eglomm, s. f. ; couv. Enclume. — Outil en fer sur lequel l'ouvrier coupe l'ardoise avant de la clouer.

Ekuari, v. Equarrir. — Tailler une pierre, bâcher ou scier une poutre, etc., à retour d'équerre.

Ekuárihèch, s. m. Equarrissage. — Les deux dimensions en largeur et en hauteur d'une poutre.

Elevacion, s. f. Élévation. — Représentation d'un objet dessiné suivant les dimensions verticales et horizontales, extérieurement apparentes sans égard à la profondeur.

Ell, s. f. Aile. — Côté en retour d'angle d'un bâtiment. On dit : Aile droite, aile gauche, par rapport au bâtiment et non pas à la personne qui le regarde.

Ell di chiminaie, s. f. Aile de cheminée. — Partie du mur du dossier qui est visible de chaque côté du tuyau.

Eligi, v. Eligir, diminuer un champ sur une partie de la largeur et conserver une saillie sur l'autre. — Ravalement, *épanai d'poit eligi*.

Em amont, adv. En amont, sur la hauteur, du côté d'où vient la rivière.

Em aval, adv. En aval, côté où va la rivière.

Embraseur, s. f. Embrasure. — C'est le tableau intérieur droit ou oblique d'une baie de porte ou de fenêtre.

Enfilatt, s. f. Enfilade. — Alignement de plusieurs baies de portes d'appartement.

Enrochmin, s. m. Enrochement. — Jetées en pierres. — Moulins dans le lit d'une rivière pour fonder une construction ou pour la garantir d'affouillement.

Entresol, s. m. Entresol. — Etage entre le premier et le rez-de-chaussée (V. *Chamb-piutiss*.)

Epéneür, s. m. Planche d'environ vingt centimètres de largeur attachée le long du mur du pignon pour garantir la couverture du toit.

Eplonki, v. Emplomber. — Sceller avec du plomb une ferrure dans la pierre.

Eplonihèh, s. m. Scellement avec du plomb.

Eposse, s. f. Imposte, traverse séparant les châssis ouvrants d'une porte ou d'une croisée. — Assise en pierres qui couronne un jambage ou pied droit; cette assise fait ordinairement saillie sur le nu du mur.

Epuissmin, s. m. Épuisement. — Épuiser à bras d'homme ou autrement les eaux qui se trouvent dans une tranchée de fondation ou dans une enceinte formée par un batardeau.

Erminett, s. f. ; char. Herminette. — Outil courbe avec manche en bois servant à planer les parties courbes.

Escalié, s. m. Escalier. — En pierre ou en bois ; il y en a de différentes espèces, à rampe droite ou circulaire.

Esclat, s. m. Recoupe de pierre (V. *Cakin*.)

Espissmin, s. m. Espacement. — Entrevoix. — Distance entre deux corps. — Intervalle entre les poutres, les solives d'un plancher, entre les poteaux et lisses d'un pan de charpente.

Estall, s. m. Copeau, morceau de bois que la hache ou la doloire fait tomber du bois (V. *Butulu*.)

Etablemin, s. m. Entablement ; partie supérieure d'un édifice faisant saillie, couronnement d'un ordre d'architecture ; il est composé de trois parties : Architrave, Frise et Corniche.

Etradoss, s. m. Intradoss ; surface concave à l'intérieur d'une voûte, d'un voussoir, de la douelle ou d'un arc.

Evassmin, s. m. Evasement, que forme le pied droit d'une porte, d'une fenêtre, d'un soupirail vers l'intérieur.

Extradoss, s. m. Extrados. — Partie extérieure d'une voute.

F

Fâ-boi, s. m. Flâche dans une pièce de bois.

Fâcâtt, s. f. Façade. — Face ou côté d'un bâtiment par lequel on entre.

Fâ-jou, s. m. Faux jour. — Fenêtre percée dans une cloison pour éclairer un passage de dégagement ou un petit escalier.

Fâ-puss, s. m. Faux puits. — Puits dont le revêtement est construit en pierres sèches, destiné à laisser filtrer les eaux dans le sol. — Excavation en forme de puits approfondie jusqu'au terrain solide et remplie jusqu'à certain niveau de maçonnerie en blocage, pour servir de fondement à une construction et sur chaque faux puits reposent des voûtes pour former l'enceinte des fondements.

Fâ-skuir, s. m. Sauterelle ou bineau. Espèce de compas, composé de deux règles en bois mobiles, jointes ensemble à une extrémité par une rivure faisant charnière.

Fâss-coupp, s. f. Fausse coupe. — Direction d'un joint de tête oblique.

Fâss-finless, s. f. Fausse fenêtre. — Ouverture dans un mur de face qui n'a de profondeur que celle du tableau pour simuler une baie de fenêtre.

Fâss-vôut, s. f. Mur en décharge. — Mur plein comme le fondement et dans lequel on a pratiqué des arcades sur toute l'épaisseur.

Fâw, s. m. Hêtre, bois.

Feraill, s. f. Feraille. — *Feraill di pompp*, armature de pompe ; elle se compose de la brimballe, bress ou bata, des supports, dè coirbai, la tige, li vêch, le piston, li boui è li curai, le clapet, li clapett dè cur, la soupape, li serr.

Les ferrures employées dans la construction des bâtiments sont de diverses espèces :

1^o Pour les ancrages, ank, ancre ; *pia d'ank*, coin di boss, agrapp, crampon.

2^o Fermeture des croisées et des volets : fiches à double nœud à vase, *fîch aviss*; briquet, *briket*; verrou, *ferou*; crémone, *cremonu*; espagnolette, *spagnolett*, fiche à gond, *fîch a gon*.

3^o Fermeture des portes : fiche à double charnière et à pli, *fîch a pleu* et *a dobb chârnir*; briquet à charnière, *briket*, *serr dormant encloisonnâe*, serrure encloisonnée à un et à deux tours ; *serr lansant* è *dormant encloisonnâe* à 1 1/2 tour a *tirâss*, serrure laugante et dormante à 1 1/2 tour et tirase pour l'intérieur. — *Serr a lî è boi*, *lansant et dormant à crocett*, serrure à loger dans le bois, lancante et dormante, à poignée, à olive ou pendante.

Fesêch, s. m. Remplissage des entrevoix des pans de charpente avec des branches de bois de brin et mortier en torchis.

Fiér, s. m. Fer. — *Fiér di feu*, foyer en fer. — Assemblage en fer qui se pose sur l'âtre d'une cheminée, dans lequel on fait le

feu. Il a pour ornement des boules saillantes qui sont nommées.
Maklott de fier di feu.

Fer de rabot, varlope, de bouvet, de guillaume, etc., *fier a din*, fer breté. *Fier a planch*, scie à cran, scie de scieur de long.

Fissmin, s. m. Faîtage, arête supérieure d'un toit, séparation de deux versants.

Filet, s. m. Filet dans une pierre : veine ou petite fente qui divise la pierre. — Petite moulure carrée, on dit aussi *listel*.

Findress, s. f. Hache de charpentier.

Finiess, s. f. Fenêtre. — Ouverture dans un mur de face pour donner le jour et l'air.

Fisni, s. m. Fusseau. — Petit balustre en bois tourné employé au garde corps d'un escalier.

Fléch, s. f. Flèche. — Dans un arc ou segment de cercle, c'est la ligne qui passe par le milieu de l'arc et perpendiculairement à la corde.

Flich, s. f. Fiche. Il y en a de diverses espèces et dimensions : *flich dreuit*, *flich a plou*, *flich a banirr*, *flich a gon*, *flich a vass*, *a boton*. Ce sont des espèces de charnières qui portent deux ailerons, *banirr*, qu'on enfonce dans le bois comme un tenon, elles sont en fer ou en cuivre et servent à suspendre et à faire mouvoir les vanteaux des portes, des croisées et des guichets.

Flott, s. f. Mett a flott, relever le cordeau à niveau du tas supérieur déjà formé aux angles d'un mur pour la mise en ligne. — Mise en ligne, c'est pour l'exécution d'un mur à deux parements, en pierres moellous. Les deux lignes servent de guide pour la direction des parements et pour l'arasement de hauteur d'assise.

Foie di chass, s. f. Dernière couche de l'enduit d'un plafond ou d'un mur, composée de chaux coulée et de houille blanche.

Foieress, s. m. ; men. Bouvet à pratiquer les feuillures.

Foisommin, s. m. Foisonnement. — Augmentation de volume de la chaux, lorsqu'elle passe de l'état de chaux vive à celui de chaux éteinte.

Fon d'chenâ, s. m. ; plom. Nappe de plomb laminé formant le fond du cheneau.

Fon d'noew, s. m. ; plom. Nappe de plomb laminé formant le creux de la noue du toit.

Fonceür, s. f. ; men. Madrier en bois de chêne scié sur quartier employé pour les marches d'escalier.

Fondacion, s. f. Fondation. — Tranchée creusée dans le sol pour recevoir la maçonnerie de fondement.

Fonddmin, s. m. Fondalement. — Maçonnerie qui est exécutée dans la tranchée de la fondation jusqu'à niveau du sol.

Four, s. m. Four à cuire le pain. — Un four est formé de l'âtre, aiss, la voute et la bouche.

Foré, v. Percer un trou avec la mèche du vilbrequin ou avec la tarière.

Formontt, s. f. Mur de pignon qui est plus élevé que le plan de la toiture, afin d'abriter celui-ci des grands vents.

A dindipp. Mur de pignon comme celui ci-dessus, mais la maçonnerie en briques est exécutée par plusieurs tas alternativement de niveau et perpendiculairement à la pente du pignon, afin de résister au glissement.

Fornai, s. m. Foyer. — Partie horizontale comprise entre les deux jambages et le cendrier d'une cheminée. *Fornai*, fourneau. — C'est l'assemblage pour faire chauffer une chaudière qui est enveloppée de maçonnerie.

Fornaie di brik, s. f. Tout le four d'une cuisson de briques.

Fourni, s. m. Fournil. — Lieu où est placé le four à pains.

Foss-al-chass, s. f. Fosse à la chaux. — Excavation creusée dans le sol où l'on conserve la chaux coulée.

Foss d'aisanss, s. f. Fosse d'aisance. — Citerne pratiquée dans le sol, dont l'enveloppe en maçonnerie est enduite à l'intérieur au mortier de trass pour retenir les liquides.

Fou-clinpeur, adj. Qui n'est pas un plan droit.

Fou-clinpp, adj. Porte, chassis de croisée qui s'est déjeté.

Fou-plon, adj. Surplomb, qui n'est plus perpendiculaire à l'horizon. — Mur dont le parement extérieur n'est plus perpendiculaire. On dit *a ren plon*.

Fouwi, s. m. Tuyau de cheminée sortant du toit.

Fou-zouu, ad. Hors-œuvre. — Mesure prise en dehors d'un objet.

Frainn, s. m. Frêne. — Bois.

Friss, s. f. Frise. — L'une des trois parties d'un entablement d'un ordre d'architecture. En général, la frise est une partie unie employée dans la décoration.

Frontai, s. m. Fronteau. — Petit fronton de même forme qui couronne une baie de porte ou de fenêtre.

Fronton, s. m. Fronton. Ornement de forme triangulaire ou en segment de cercle qui couronne l'amortissement d'un avant-corps et ayant toutes les moulures de la corniche.

Fu, s. m. Ful. La partie cylindrique d'une colonne entre la base et le chapiteau.

G

Gâbriollet, s. m.; men. Scie à débiter, ou à refendre le bois. Elle est d'une longueur de 1.20 à 1.30; la lame est tendue au milieu d'un cadre en bois, elle est manœuvrée par deux ouvriers.

Gâdibiet, s. m. Madrier à flache, solivage et chevron ayant flache ou faux bois.

Giron, s. m. Giron. — Largeur d'une marche d'escalier à l'endroit de la ligne de foulée.

Girwett, s. f. Girouette. — Ornement à bannière qui se place au-dessus d'un toit et qui indique la direction des vents.

Giss, s. f. Orgueil. — Point d'appui du levier pour soulever un fardeau. — *Fé inn giss*, établir un point d'appui.

Givâ, s. m. Tablette d'une cheminée établie en encorbellement.

Goch ou Gouch, s. f. Gouge. — Outil de menuisier et de charpentier. Espèce de serment creux servant à pousser les moulures à la main.

Golé d' puss, s. m. Mardelle. — Pierre percée d'un trou rond suivant le diamètre ou forme du puits. La maçonnerie qui est au-dessus du sol se nomme mur de mardelle.

Gon, s. m. Gond. — Morceau de fer qui soutient la penture.

Gorch, s. f. Gorge. — Moulure concave. — Gørgerin, petite moulure de chapiteau.

Gorch di chiminaie. Gorge de cheminée, partie arrondie du tuyau au-dessus du manteau.

Gosset, s. m., men. Gousset. — Bout de planche chantourné en forme de console servant d'appui à une tablette en planche. (V. *Koirbai*.)

Govion, s. m. Tenon en fer, scellé en plomb dans la pierre pour arrêter ou retenir une pièce de bois quelconque.

Govioné, v. Sceller au plomb.

Gradine, v. Layer, tailler la pierre à la boucharde.

Gré, s. m. Marche d'escalier.

Grè, s. f. Pierre de grès.

Grève, s. f. Gravier. — Sable de rivière.

Grini ou Grigni, s. m. Grenier. — Plancher sous le toit.

Grue, s. f. Grue. — Machine à éléver les fardeaux.

Gueie, s. f. *Gueie di för*. Bouche de four. — Bouche de fourneau.

Guiaime, s. m. Guillaume. — Outil de menuisier, espèce de rabot mince servant à faire le ravalement des panneaux et à approfondir les feuilures.

III

Hachett, s. f. Hachette. — Marteau dont la panne est tranchante et la tête pointue.

Haïe, s. f. Ardoise pour les toitures.

Haieu, s. m. Tourne-à-gauche. — Outil de menuisier pour rendre la voie à une scie. *Rint del voie*.

haii, v. Donner de la voie à la scie. — *Rihai mi soie*.

Haion, s. m. Echelon d'une échelle, d'une civière.

Haiss, s. m. Pierre mesplate de mince épaisseur. — Débris d'ardoises, éclats de pierre de taille. *O haiss*.

Hall, s. f. Échelle, de toute grandeur, hauteur; on les désigne d'après le nombre d'échelons.

Hall volant. Echelle volante de diverses hauteurs dont les montants et les échelons sont espacés de 1^m 20. Elles sont employées pour échafaudages le long du mur de face.

Halett, s. f. Echelle de meunier.

Hamintt, s. f. Pince. — Levier en fer pour manœuvrer les fardeaux.

Hampai, s. m. Pièce d'un dallage. — Partie d'un carreau coupé parallèlement à la diagonale.

Hangar, s. m. Hangar. — Sorte de bâtiment soutenu par des piliers ou poteaux en bois, couvert d'un toit à un ou deux versants, servant de magasin ou d'atelier.

Hanson, s. m. Pureau. — Partie visible de chaque ardoise d'une toiture; l'espace visible est ordinairement de 2 1/2 à 2 3/4 pouces. L'ouvrier ardoisier fait le *hanson*, qui signifie mesure, avec un morceau de règle dans lequel il enfonce deux clous à la mesure fixée du pureau, c'est le calibre; l'une des pointes est placée contre la rangée faite et avec l'autre il trace un arc de cercle sur l'ardoise; ensuite avec la grande règle et la pointe du marteau, il trace la ligne du pureau.

Härr, s. m. Brèche au tranchant d'un outil -- *härdé mi fier di rabo*. — Ebrécher. — *Alé à clé*. Se dit de la scie et du rabot.

Hawai, s. m. Rabot. — Outil en fer avec un manche servant à corroyer le mortier. — On dit également *houe*.

Hazi, adj. Rivé. — *O pitumim a clâ hazi*, une penture à clou rivé.

Hepp, s. f. Hache, outil de charpentier. — Doloire.

Herna, s. m. Grue pour éléver les fardeaux.

Herpai, s. m. Fermoir. Outil en fer acieré, à deux bizeaux, servant à faire des brèches de reprise dans la maçonnerie.

Hett, s. f. Echardc.

Heur, s. f. Grange. — Bâtiment d'une ferme où l'on remise les céréales.

Heuvai, s. m. Croupe du toit dont le versant est sur le mur de pignon.

Hév, s. f. Rainure.

Hévé ou *Hévi*, v. Pousser les rainures et les languettes au moyen des bouvels. — *Hévi a planch*, *hévi lè planch*.

Hinon, s. m. Ressaut. Formé à l'extrémité de la plaque de plomb d'un chenal par une latte étroite débordante, à l'effet d'empêcher les eaux de rentrer sous la première rangée d'ardoises.

Hopai, s. m. Tas. — *Hopai di trigu*, tas de décombres, *hopai di briks*, tas de briques, etc.

Hore, s. f. Tarrière creuse et évasée, avec manche en T pour évaser le trou déjà percé.

Horlette, s. f. Mèche de vilbrequin, en chandelle ; il sert à évaser le trou d'abord percé avec la mèche ordinaire.

Horon, s. m. Madrier en bois, employé à faire le chemin de service et les échafaudages.

Hoss, s. f. Cale (V. *Rihoss*.)

Hott, s. f. Mortaise — d'où l'on dit : *Eholté è enawé*. — Assembler à tenon et mortaise.

Houpp, s. f. Pelle. — Outil en fer avec douille et manche en bois pour opérer les déblais et jets pour les chargements. — On dit : *truvell*.

Hour, s. m. Echafaudage des scieurs de long ; quand il est dans le chantier et à demeure, il est creusé dans le sol afin d'avoir plus de facilité pour y poser les grosses pièces de bois.

Hourmin, s. m. Echafaudage. — Espèce de plancher mobile pour s'élever à la hauteur des endroits où l'on a à travailler. — *Fel lè hourmin*. Echafauder.

Houwé, s. m. Hurtoir. — Pierre ou fer ; — chasse-roue qui se place aux angles des jambages d'une porte charretière. — Borne en pierre ou en bois plantée dans un chemin pour empêcher la circulation des voitures. — Borne en pierre plantée à la limite des terrains de culture (V. *Rend*).

Hôvolé, s. m. Pignon. — Partie supérieure d'un mur, d'un bâtiment exposé aux vents.

Hurteu, s. m. Heurtoir. — Ferrure qui se place dans un seuil en pierre d'une porte charretière pour arrêter et fixer le battant dormant de la porte.

J

Jach, s. f. Tas. — Assise ou rang de briques ou de pierres au parement d'un mur. — On dit relever un, deux ou trois tas de briques.

Jamb d'air, s. f. Ferme d'une charpente. — Elles sont de diverses espèces :

1^e En appentis, d'un seul versant.

2^e Ferme simple.

3^e Ferme à entrail retroussé et arbaletrier du tirant au faite.

4^e Ferme à entrail et à jambe de force.

Elles se composent des différentes pièces ci-après :

Souni, s. m. Tirant ou poutre portant sur les murs, n° 1, 2, 3 et 4.

Lindbâ, s. m. Entrail. n° 3 et 4.

Jamb di foiss, s. f. Jambe de force. n° 4.

René, s. m. Arbalétrier. n° 1, 2, 3 et 4.

Ponson, s. m. Poingon. n° 1, 2, 3 et 4.

Loïen, s. m. Esselier. n° 3 et 4.

Jamb di poie, s. f. Jambette ; ou *pî di poie*. n° 3 et 4.

Pehon, s. m. Contrefiche n° 1, 2, 3 et 4.

Fiessmin, s. m. Fafe ou panne faîtière n° 1, 2, 3 et 4.

Vienn, s. f. Panne de cour. n° 1, 2, 3 et 4.

Sabot, s. m. Chantigoule qui retient la panne. n° 1, 2, 3 et 4.

Lindbâ del platt, s. m. Sablière de cheneau . n° 2, 3 et 4.

Simel, s. f. Blochet n° 4.

Werr, s. f. Chevron. n° 1, 2, 3 et 4.

Janson, s. m. Coyau. n° 2, 3 et 4.

Werr de noen di coistress, s. f. Empanou.

Coistress, s. f. Arrétier. — Panne d'arretier.

Noew, s. f. Noue. — Panne de noue.

Les numéros indiqués désignent dans quelle espèce de ferme ces diverses pièces sont employées.

Jamb-di-chiminiae, s. f. Jambage de cheminée. — Petits murs aux deux côtés qui portent le manteau.

Jambett, s. f. Jambage. — Construction en maçonnerie pour soutenir une partie d'un bâtiment. Il y en a de différentes espèces que l'on appelle jambe boutisse, jambe étrière, jambe d'encoignure, jambe sous poudre. *Jambett*, jambage de porte, de fenêtre ou d'arcade. — Pilier en maçonnerie au côté d'une porte, d'une fenêtre qui reçoit la retombée d'une arcade, ou qui porte le linteau d'une porte ou d'une fenêtre.

Janson, s. m. Coyau. — Chevron qui s'assemble sur la sablière de la corniche et en empaume sur le chevron du toit.

Jett, s. f. Chantignole. — Petite brique d'un pouce d'épaisseur en terre cuite et vernie, servant à carreler les âtres de cheminée.

Jiss, s. f. Orgueil. — Morceau de pierre ou de bois que l'ouvrier met sous le bout du levier ou de la pince pour former point d'appui et soulever les fardeaux (V. *Giss*).

Jivâ, s. m. Manteau d'une cheminée établi en encorbellement sur les deux jambages. — *So l'jivâ*, sur la tablette du manteau (V. *Givâ*).

Jivron, s. m. Perche en bois de brin, en chêne rond de 0,10 de grosseur employée pour boulin, auquel on suspend les échafaudages.

Jondress, s. f. Varlope. — Espèce de rabot long de 70 à 80 c. servant à planer les bois, à dresser les joints.

Jonteâr, s. f. Joint. — Séparation entre deux corps. On fait la distinction des joints d'après leur espèce. — Joints en coupe, joints inclinés, de voussoir, joints dérobés : ceux qui sont d'équerre à la face et inclinés sur le derrière, joints carrés : ceux qui sont d'équerre avec le lit d'une pierre.

Jonti, s. m. Assemblage de deux pièces de bois longues par des traverses, pour poser des tonneaux dans une cave.

Jou, s. m. Jour. — En général toute ouverture pratiquée dans un mur pour éclairer les appartements, baie de fenêtre, etc.

Jou a plon, s. m. Jour à plomb. — Qui vient directement d'en haut, comme dans un escalier par un vitrage placé dans le plan de la toiture.

Jou d'escalier, s. m. Jour d'escalier. — Vide ou espace carré ou rond qui existe entre les limons droits ou rampants.

Juda, s. m. Ouverture pratiquée dans une porte (V. *Bawett*).

KK

Kai, s. m. Quai. — Berge d'une rivière ou d'un port revêtue d'un mur en maçonnerie.

Klinchi, v. Pencher, déverser d'un côté ou de l'autre.

Koirbai, s. m. Console en planche en forme de S qui s'attache au mur pour porter un rayon en planche.

Koirbai. Console en fer formant coussinet à l'axe de la brimballe d'une pompe.

Krouvin, s. m. Humidité. — Moisissure, mauvaise odeur.

Kuâr di ron, s. m. Quart de rond. — Moulure.

Kuâr di sec, s. m. Quart de cercle.

Kuârai, s. m. Carreau de verre d'une croisée. *Mett lè Kuârai*, mastiké lè Kuârai.

Kuâré, s. m. Carré. — Figure dont les quatre angles sont droits et les quatre côtés égaux.

Kuârli, s. m. Quartier. — Pièce de bois brute équarrie de 0,12 de largeur sur 0,04 dépaisseur, employée pour les bâtis d'assemblage de porte et de croisée.

Kuâri, s. m. Languette en cuir qui garnit le piston en bois d'une pompe.

L

Lakmoiss, s. f. Bleu de tournesol, employé dans le lait de chaux pour donner au blanchissage une teinte légèrement azurée.

Lambris, s. m.; men. *Lambris*. — Ouvrage de menuiserie ou en plâtre sur les murs d'un appartement, d'un vestibule, orné de panneaux à moulures, il n'a quelquefois pour hauteur que celle de l'appui des fenêtres.

Larmèche, s. f. Evasement vers l'intérieur que forment les embrasures d'un soupirail, d'une porte ou d'une fenêtre.

Larmirr, s. f. Soupirail. — Baie inclinée pratiquée dans le mur de soubassement et dans celui de fondement pour éclairer un souterrain. (V. *Airthi*).

Laté, v. *Latter*. — Attacher, clouer les lattes sous les solives d'un plancher.

Lati, s. m. *Lattis*. — Surface d'un plafond latté.

Latt, s. f. *Latte*. — Triangle en bois de 3 centimètres de grosseur que l'on cloue sur les chevrons pour servir d'arrêt aux tuiles. — *Latt*. Bois de chêne refendu mince, que l'on cloue sur les soliveaux pour former le lattis d'un plafond.

Lemm à soie, s. f. Lime à scie.

Lepp, s. f. *Lèvre*. — Saillie que forment les arrêtes de pierres de parement d'un mur. — On dit *Balèvre*, quand c'est un dallage.

Lé d'chass, s. m. Languette de refend en maçonnerie de briques, formant séparation entre les divers tuyaux d'une souche de cheminée.

Lé del pîr, s. m. Lit de la pierre. — C'est la surface de dessous d'une pierre de taille. On dit qu'elle est posée suivant son lit de carrière, c'est-à-dire, dans la position où elle se trouvait dans la carrière. — En délit, c'est le contraire.

Létaï, s. m. Linteau. — Couverture d'une baie de porte, d'une baie de fenêtre.

Létrados, s. m. Intrados. — Surface intérieure d'une voûte, d'un arc, d'un voussoir.

Leurrai, s. m. Oeil de bœuf. — Petite ouverture dans le toit pour donner la lumière, formée par une nappe de plomb laminé.

Levai, s. m. Niveau. — Instrument composé de trois règles en bois, formant entre elles un triangle équilatéral ; au sommet est attachée une ficelle à laquelle pend un petit plomb ; à la transverse inférieure et au milieu est un trait ; lorsque la ficelle avec le plomb passe sur ce trait, elle est perpendiculaire à l'horizon.

Levi, s. m. Levier. — Pièce de bois de bia en chêne qui sert à soulever les pierres. — Quand il est en fer, il se nomme pince, *Hamintt*.

Lign à plon, s. f. Ligne à plomb. — Ligne perpendiculaire à l'horizon.

Ligni, v. *Bornoyer*. — Regarder d'un œil si l'objet est droit.

Lignoull, s. f. Cordage de moyenne grosseur qui sert à éléver les petits fardeaux. — On dit aussi *trousse*. — Quand il sert à tenir le fardeau à distance du mur ou des échafaudages, il se nomme *écharpe*, et lorsqu'il sert à retenir la tête d'une chèvre, il prend le nom de *hauban*.

Limon, s. m. Limon, — Cours d'assise de pierres rampantes qui porte l'extrémité des marches d'un escalier du côté de son jour. — Quand chaque marche forme le limon, on l'appelle *Noulet*.

Lindai, s. m.; men. Fermeoir coudé servant à couper les clous fichés dans les soliveaux et faisant levier pour détacher les planches d'un plancher.

Lindbå del platt, s. m.; charp. Sablière du cheneau qui repose sur le dessus du mur de façade et composée d'une filière en bois dans laquelle sont assemblées à tenons et mortaises les cartouches pour former la saillie de la corniche et le cheneau.

Liss, s. f.; men. Traverse. — Pièce horizontale dans un pan d'assemblage de battis de porte et de battis de croisée, etc.

Liss d'aiss. — Tranche mince de pierre ou marbre formant encadrement de l'âtre.

Listai, s. m. Listeau. — Petit filet de la base du piédestal et qui couronne la baguette.

Losanch, s. m. Losange. — Figure à quatre côtés égaux qui a deux angles aigus et les autres obtus et opposés.

Louff, s. f. Louve. — Machine en fer formée de plusieurs pièces que l'on engage dans un trou d'une pierre pour l'élever et la mettre en place. Le trou est pratiqué dans la face supérieure et il est refouillé à queue d'aronde.

Loumâir, s. f.; men. Lumière. — Cavité pratiquée dans le fut du rabot, etc., pour y placer le fer et faciliter la sortie du copeau.

Lozinch, s. f. Echiquier. — Disposition du parement de la maçonnerie en briques par boutisse et panneresse, qui présente une figure régulière ou en échiquier.

MM

Ma, s. m. Gros marteau.

Maciff, s. m. Massif. — Tout ouvrage de maçonnerie de pierres en moellons pour remplir un vide ou pour soutenir.

Maick, s. m. Grèle. — Colonue qui n'a pas la grosseur en rapport avec sa hauteur.

Maick. Pierre de taille moins longue qu'il ne faut pour la place qu'elle doit occuper.

Manouri, s. m. Manœuvre, aide-maçon.

Mantai, s. m. Manteau. — Face du tuyau d'une cheminée.

March, s. f. Marche d'escalier (V. Crê).

Märtai, s. m. Marteau de maçon, à tête et panne en hache; — de menuisier, tête et panne droite, — d'ardoisier, en fer, tête ronde, panne à pointe, manche en tranchant et manche en bois au bout, servant à couper l'ardoise.

Masné, v. Maçonner.

Masnech, s. m. Maçonnage.

Masson, s. m. Maçon. — Ouvrier maçon, in palett.

Les outils dont se servent les maçons et manœuvres, sont .

Ma, s. m. Gros marteau.

Coidai, s. m. Ligne.

Crock, s. m. Barre à crochet.

Civirr, s. f. Barre.

Bach, s. m. Baquet.

Bance, s. f. Panier en osier. — Manne.

Berwelt, s. f. Brouette.

Märtai, s. m. Marteau.

Hachett, s. f. Hachette.

Herpai, s. m. Fermoir.

Hamintt, s. f. Pince en fer ou levier.

Hawai, s. m. Rabot à mortier.

Levai, s. m. Niveau — instrument.

Levi, s. m. Levier en bois.

Edai, s. m. Pince en fer, petit levier.

Cleuss, s. f. Clale, en bois ou en fer.

Tamî, s. m. Tamis, en fer.

Palett, s. f. Truelle.

Parjetress, s. f. Petite truelle.

Séai, s. m. Seau pour le service.

Slin, s. m. Brayer.

Oâhai, s. m. Oiseau.

Ramon, s. m. Balais.

Plon, s. m. Fil à plomb.

Truvell, s. f. Pelle.

Houpp, s. f. Pelle.

Pik, s. f. Pic ou pioche.

Horon, s. m. Madrier en bois.

Râlai, s. m. Rouleau.

Aweie, s. f. Coin en fer acieré.

Outre les outils de main, il y a les machines à éléver les fardeaux :

Hernia, s. f. Grue.

Chiff, s. f. Chèvre.

Tantenn, s. f. Moufle.

Mayet, s. m. Mailloge, tronçon de bois avec long manche.

Mastik, s. f. Mastic. — Espèce de pâte faite avec de la craie et de l'huile de lin, que le menuisier emploie pour cacher les défauts du bois et que le vitrier emploie pour placer les carreaux.

Mayet, s. m. Mailloge. — Tronçon de bois avec manche.

Meur, s. m. Mur ou muraille.

Meur di tatu. Mur en talus ; celui dont le parement extérieur est sensiblement incliné. Lorsqu'il est fait en pierres sèches et le long d'une rivière, il prend le nom de *peré*.

Meur di pignon. Mur de pignon d'un bâtiment. — V. *Pignon*.

Meur di decharg. Mur de décharge ; celui qui, pour l'ordinaire, est plein comme le mur de fondement et dans la construction duquel on a pratiqué des arcades de distance en distance.

Meur sou plon. Mur hors plomb, déversé, dont le haut n'est plus d'aplomb sur sa base.

Meur hoûzé foul. Mur bouclé, celui qui fait ventre sur l'un de ses parements et sur une certaine étendue.

Meur létârdé. Mur lézardé ou crevassé, qui présente des déchirures ou crevasses au parement.

Meur dipité. Mur déchaussé, dont le fondement ou le pied est dégradé, mis à découvert par suite de déblais opérés à l'ancien sol, etc.

Meur di fondmin. Mur de fondement, construit au droit des terres, au-dessous du rez-de-chaussée.

Meur di fass. Mur de face, extérieur d'un bâtiment.

Meur mitoien. Mur mitoyen, construit sur la ligne de séparation de deux héritages. Non mitoyen, qui est construit uniquement sur le terrain du propriétaire.

Meur d'ell. Mur en aile. — Partie supérieure d'un pignon qui excède le plan de la toiture et contre lequel est adossée la souche de cheminée ; il a la forme d'un trapèze ; il s'appelle aussi mur de dossier.

On nomme également mur en aile, les murs d'un ponceau, d'un viaduc, qui forment évasement et soutiennent les talus des terres.

Meur di r'fin. Mur de refend, mur à l'intérieur d'un bâtiment qui forme séparation et qui porte les planchers.

Meur di soubassmin. Mur de soubassement, qui s'appuie sur celui de fondement et en retraite.

Meur di rivêtmín. — Mur de revêtement, mur de terrasse qui soutient les terres.

Meur d'apai. — Mur d'appui, mur n'ayant qu'un mètre environ de hauteur au-dessus du sol.

Meur di cloturr. — Mur de clôture d'un terrain, d'un jardin, d'une cour, qui a ordinairement une hauteur de trois mètres au-dessus du fondement et couronné d'un chaperon.

Mimb, s. m. Membre. — Les différentes parties d'un entablement, les différentes moulures.

Miné li levaî, v. Etablir le niveau d'un point à un autre. *Miné li levai à gran rull*.

Modiōn, s. m. Modillon. — Espèce de console en saillie qui semble supporter le plafond du larmier.

Moff, s. f. Mousle. — Assemblage de plusieurs poules dans la même écharpe.

Mohh di Wédaï, s. f. Mèche de vibrequin — *Dimohi*, quand le bout de la mèche est enlevé.

Moha, s. m. Palette, bout de la mèche du vibrequin. — *Dimohei*, quand la palette est cassée.

Moielé, v. Ourdir. — Remplissage de maçonnerie en petits moellons avec mortier soufflant.

Moilon, s. m. Moellon. Pierre brute sans forme telle qu'elle provient de la carrière.

Moiss, s. f. Harpe. — Pierres ou briques qu'on laisse saillantes sur l'épaisseur d'un mur à son extrémité pour la reprise d'un nouveau.

Moiss en ritraitt. — Harpe à l'extrémité d'un mur dont la maçonnerie est exécutée suivant l'inclinaison que détermine la bonne liaison des matériaux employés.

Moiss d'anglaie. — Partie de maçonnerie à l'angle d'un bâtiment, élevée d'aplomb sur les deux faces et qui sert de guide pour les autres ouvriers.

Moleur, s. f. Moulure. — En général toute saillie en dehors du nu du parement.

Monsâr, s. m. Mansarde. — Toit à la mansarde à deux versants inscrits dans un segment de cercle pour former, dans le comble, des chambres dites mansardes ou galetas.

Montaie, s. f. Escalier, conduisant aux divers étages d'un bâtiment.

Monté, v. Monter. — Elever les pierres au moyen d'une machine.

Monteie, s. f. Montée d'une voûte ; la hauteur depuis la naissance jusque sous la clef.

Morti, morti, s. m. Mortier, mélange de chaux, de sable, de grève ou ciment.

Mouchett, s. f. Mouchette pendante ; bord du larmier d'une corniche dont le plafond est creusé ou refouillé.

Murai, s. m. Maçonnerie d'un foyer.

N

Naissance, s. f. Naissance. — Endroit où une chose commence à paraître. — *Al naissance*. — *Naissance del voût*. Naissance de la voûte : le commencement de la courbure, première assise.

Nawai, s. m. Noyau. — Cylindre qui porte de fond et supporte une voûte rampante, au centre de laquelle il est placé.

Nerveirr, s. f. Nervure. — Arrête d'une voûte. — Partie d'une fenêtre ogivale.

Nich, s. f. Niche. — Enfoncement dans l'épaisseur d'un mur, en forme de demi cercle ; il est terminé en haut par une calotte.

Nœw, s. f. Nœu. — Creux formé par la rencontre des deux surfaces du toit.

Noi, s. f. Noix. — Feuilleure creuse dans le bâti dormant d'une porte ou d'une croisée.

Noket, s. m. Noquet. — Bande de plomb de la dimension d'une ardoise que l'on place le long des jouées d'une lucarne, d'une fenêtre en tabatière, des souches de cheminée et des murs de pignon.

Nu, s. m. *Nu*. — Surface unie d'après laquelle on détermine les diverses saillies d'architecture ; on dit : une corniche a tant de saillie du nu du mur.

①

Oblig, adj. *Oblique*. — Tout ce qui est incliné par rapport à autre chose.

Octogonu, s. m. *Octogone*. — Figure plane qui a huit côtés et huit angles.

Ogiv, s. f. *Ogive*. Doucine, simaise, moulure.

Onglé, s. m.; men. *Onglet*. — Outil en forme d'équerre dont l'une des branches sert à tracer les joints de l'onglet à 45 degrés.

Oreie, s. f. *Oreille*. — Taille faite aux bouts d'une marche en pierre pour la faire entrer en partie dans le tableau d'une porte ; les parties en saillie des deux côtés sont les oreilles.

Orirr, s. f. Tuile faîtière qui recouvre le faîte du toit.

Oukhai, s. m. *Oiseau*. — Outil de manœuvre maçon ; assemblage de deux planches et à deux bras , chargé de mortier, que le goujat porte sur les épaules.

Ouhh, s. m. *Baie de porte*. — *Ouhh del cay*, huis de la cave ; — *il a pacé po l'ouhh, il a intré po l'ouhh*, il est entré par la porte.

Ouhh a glass, s. f. Porte vitrée.

Ouhlet, s. m. *Guichet*, petite porte pratiquée dans un battant d'une porte plus grande.

Ouhureie, s. f. *Entrée*. — Ensemble d'une baie de porte et de la porte qui la garnit.

Oüie, s. m. *Oeil*. — En général ouverture ronde de petite dimension.

Oüie di boé. *Oeil de bœuf*. — Baie ronde ou ovale pratiquée dans un mur de pignon.

Oüie di pon. *Oeil de pont*. — Ouverture ronde ou ovale au dessus des piles et dans les reins d'une voute de pont.

Oüie di l'escalier. — *Oeil de l'escalier*, jour, vide ou espace carré ou rond entre les limons droits ou rampants. — *Jou d'aplon*.

Ouverturr, s. f. *Ouverture*. — Vide que l'on fait dans un mur soit pour porte, soit pour fenêtre.

Ouvv, s. f. *Oeuvre*. — En général le travail d'un ouvrier. — Synonyme d'*ouvrage*.

L'ouvv, chif d'ouvv, meilleure ouvrage, *fou zouvv*, hors œuvre ; *di-fou-zouvv*, le dehors ; *divin-zouvv*, dans œuvre.

Ovali, s. m. *Ovale*. — Figure curviligne dont les diamètres sont inégaux.

Ovv, s. f. *Ove*. — Moulure formée par un quart de rond.

Ovré, v. *Travailler*.

Ovreach, s. m. *Ouvrage*. — *So l'ovreach*, sur les travaux.

Ovreach d'aiw. *Ouvrages hydrauliques*. Toute construction faite le long des rivières ou dans l'eau.

Ovreu, s. m. *Atelier de travail de menuisier*.

Ovri, s. m. *Ouvrier*.

②

Pa, s. m. *Pas*. — *Pa d'sou*, seuil posé entre les deux jambages d'une porte d'entrée à niveau du sol de l'intérieur.

Pa d'gré, palier, repos placé entre deux rampes d'un escalier.

Pa d'âté, dernière marche d'un escalier en bois qui n'a de giron qu'au delà de la contremarche.

Pakkass, s. m. *Magasin, remise*.

Pairr, s. f. Chantier, de marchand de bois.

Palett, s. f. Truelle de maçon — on dit : *in palett*, pour désigner l'ouvrier maçon.

Palié, s. m. ; men. Palier, repos. — Plancher au milieu d'une rampe d'escalier ou entre deux rampes.

Paltaie, s. f. Truellée. — Quantité de mortier que peut contenir la truelle.

Pan, s. m. ; char. — *Pan*. — Pan d'bois, pan de bois; assemblage en bois de charpente pour former une cloison.

Pan coupé. Suppression de l'angle formé par la rencontre de deux murs.

Pan d'meur. Pan de mur, une partie de face d'un mur.

Panai, s. m. — Panneau d'une porte, d'un lambris, formé par un cadre plus ou moins ornementé.

Panai de cloison. Entrevoux d'une cloison rempli de maçonnerie.

Pann, s. f. Tuile, creuse ou plate, servant à la couverture.

Pannress, s. f. Panneresse. — Pierre ou brique au parement, dont la plus grande dimension est placée dans le sens de la longueur du mur.

Parapet, s. m. Parapet. — En général une élévation en maçonnerie aux bords d'une terrasse, aux deux côtés d'un pont.

Pârgon, s. m. Travée. — Espace entre deux poutres ou entre deux pannes.

Pareuss, s. f. Cloison formant séparation entre deux pièces. — *Tiess à pareuss, hautt et bass pareuss*. — Face à rue et façade sur le derrière. Pareuss, parois.

Pariou, s. m. Entrevoûx. — Vide entre poteau et traverse d'une cloison. — *Répli à pariou*.

Paricutech, s. m. Hourdage. — Remplissage des entrevoûx avec de la maçonnerie.

Pârjeté, v. Jointoyer. — Remplir les joints du parement d'un mur après la construction.

Pârjetress, s. f. Petite truelle, employée à exécuter les jointoiements du parement du mur.

Parmin, s. m. Parement. — Face d'un mur.

Parpin, s. m. Parpaing. — Pierre qui a toute l'épaisseur d'un mur et fait parement sur les deux faces.

Pavé, s. m. Pavé. — *Pavé d'förr*. Carreau en pierre réfractaire employé au carrelage de l'âtre d'un four.

Pavé d'terr cuitt. Carreau en terre cuite employé au carrelage des pièces et vestibules.

Pavé d'pirr poli. Carreau, tranche de pierre ou marbre poli, de mince épaisseur, de forme carrée, employé pour carrelage des pièces et vestibules; ordinairement on dit : *ô pavé gri et bleu*.

Pavé à ponson. Pavage en dalles des cours ou terrasses.

Pavéch, s. m. Pavement, action de pavier.

Pavilion, s. m. Pavillon. — Bâtiment qui est isolé.

Péidentiff, s. m. Pendentif. — Portion de voûte triangulaire qui forme le raccordement entre deux arcades dont les diamètres sont d'équerre l'un à l'autre.

Périlstil, s. m. Péristile, formé de colonnes isolées, en avant d'un édifice.

Péron, s. m. Perron. — Escalier en pierre à l'extérieur composé d'un petit nombre de marches formant palier au-dessus, au niveau du sol du bâtiment.

Double péron. Escalier à deux rampes qui aboutissent au palier.

Pi d'gatt, s. m. Planche de mètres 0,80 de hauteur avec entaille à un bout, sur laquelle l'ouvrier menuisier fait porter la planche qu'il est occupé à dresser sur champ.

Pi d'meur, s. m. Pied de mur. — Partie inférieure d'un mur au-dessus de celui de fondement.

Picett di colmin, s. f. Pince de faîtage. — Bande de fer de 30 centim. de longueur, pliée suivant l'angle formé par les deux versants du toit, servant à maintenir la plaque de plomb du faîtage.

Pideställ, s. m. Piédestal. — Corps solide de forme carrée ou ronde, orné d'une base, d'une corniche qui porte une colonne, un pilastre, une statue ou un vase.

Pidreu, s. m. Pied-droit. — Trumeau d'une porte, d'une fenêtre : il comprend la chambranle, le tableau, la feuillure et l'embrasement.

Pignon, s. m. Pignon. — Partie du mur latéral ayant la forme d'un triangle, de niveau avec la couverture d'une toiture à deux versants.

Pik, s. m. Pic ou pioche. — Outil de terrassier servant à opérer les déblais.

Pilass, s. m. Pilastre. — Colonne à face plane ayant les mêmes dimensions que la colonne et n'ayant de saillie sur le nu du parement que le tiers, le quart ou le sixième de sa largeur.

Pilé, s. m. Pilier, en pierres ou en maçonnerie, de forme ronde ou carrée, qui supporte une voûte ou une plate bande.

Pilé boutan. Pilier butant, en pierres ou en maçonnerie, faisant saillie sur le parement extérieur pour résister à la poussée d'un arc de voûte, quelquefois en forme de console.

Pill, s. f. Pile. — Massif de maçonnerie en pierres de taille portant l'arche d'un pont ou les longrines d'un pont en bois.

Pilo, s. m. Pilotis. — Pièce de bois en grume enfonce dans le terrain. — *Batt pilo d'isska r'doh*, enfoncer les pilotis jusqu'à refus du mouton.

Piloté, v. Piloter. — Enfoncer les pilotis dans le terrain.

Pierr, s. f. Pierre. Il y en a de différentes natures : pierre calcaire, de grès, de sable, petit granit.

Dans l'art de bâtir, elles sont dénommées en raison de la façon qu'on leur donne : pierre d'échantillon, de haut ou de bas appareil ; *jetisses* : petites pierres qui peuvent se poser à la main.

Pierr plintt. Pierre pleine qui n'est pas trop démaigrie.

Pierr d'anglaie. Pierre d'encoignure ; elle a deux faces ou parements formant l'angle saillant ou rentrant.

Pierr digrohata. Pierre équarrie, lorsqu'elle est taillée en gros à la pointe, au pourtour, au parement et aux joints.

Pierr rustik. Pierre rustique, dont le parement n'est taillé qu'à la pointe.

Pierr d'ateintt. Pierre d'attente ou harpe ; celle établie à l'extrémité d'un mur pour former liaison avec un mur nouveau.

Pierr à pouson. Dalle en pierre, pierre de mince épaisseur, taillée à la pointe, employée au pavage des cours et des terrasses.

Pierr dibilitaie. Pierre débitée, pierre refendue ou sciée ; elle est employée au dallage, parquetage à l'intérieur, vestibule, etc.

Piserou, s. m. Puisard. — Trou sous le sol, dans lequel les eaux pluviales et autres se déversent ; le revêtement est construit en pierres sèches, pour faire filtrer les eaux dans le terrain.

Piss, s. f. Perche, qui sert à faire les échafaudages.

Plafon, s. m. Plafond. — Surface en dessous d'un plancher, droite ou cintrée, formée d'un lattis recouvert de plusieurs couches de mortier. — Enduit souvent décoré de corniche, de caisson, etc.

Plafon d'embrassmin. — Plafond d'embrasement d'une baie de porte, d'une baie de fenêtre.

Plafon d'corouiss. — Plafond de corniche, surface du larmier d'une corniche.

Plafoné, v. Plafonner. — Clouer les lattes minces sur les solives et poser ensuite les couches successives de mortier.

Plafoneu, s. m. Plafonneur. — Ouvrier qui fait les plafonds et les enduits.

Plakech, s. m. Enduit. — En général tous les enduits des murs qui s'exécutent à trois couches. — La première, *crépi*, la seconde et la troisième complètent l'enduit. *Li prumi couch : chergi ; li deuzaimm : drèci ; et li treuzaimm : poli*.

Plan, s. m. Plan. — Dessin représentant les dispositions d'un bâtiment.

Planch, s. f. ; men. — Planche, tranche de bois mince sciée en long; il y en a de différentes espèces d'essences de bois et de qualités.

Planchi, s. m. ; men. — Plancher. — Construction qui sépare les étages, composée de poutres, de solives et de solives d'enchevêtreure.

Platt, s. f. ; char. Chantatte. — Pièce de bois débileardée en forme de coin, ayant un quart de rond du côté le plus épais, posée sur le mur de face et sur laquelle sont cloués les chevrons formant l'égoût du toit.

Plätt, s. m. Plâtre. — Sulfate de chaux hydraté ou gypse, qu'on fait cuire au four et que l'on réduit en poussière.

Plattbeim, s. f. Plate-bande. — Encadrement d'une baie de porte ou de fenêtre, assemblage de plusieurs claveaux en pierre. — Bande de languette. — Bande de fer méplate qui s'appuie sur les deux jambettes d'une cheminée et supporte le manteau. (V. *Betun di racoiem*).

Plattform, s. f. Plate-forme. — Surface horizontale qui couvre un édifice.

Pleni, v. ; men. Planer, les planches à la varlope, planer les planchers de bois de chêne. En général, les planches de bois de chêne reçoivent les préparations ci-après :

1^o Elles sont sciées en long pour rejeter les parties mauvaises, cœur et aubier (*côra, abon*) et pour les mettre à largeur.

2^o Une des faces est ensuite débrutée ou blanchie à la demi-varlope, avec fer rissillard (*courress*) pour faire disparaître les inégalités.

3^o Planées à la varlope (*jondress*) sur la face et sur champ, ensuite trusquinées sur champ pour déterminer l'épaisseur; retournées sur l'établi, elles sont de nouveau débrutées sur l'autre face à la demi-varlope et planées à chaque bord à la varlope jusqu'au trait fait par le trusquin; elles sont mises en tas les unes sur les autres et séparées par de petites tringles en bois, afin de les faire sécher; cette dernière opération se dit: *le planch calaie*. Toutes ces opérations s'appellent *aponti le planch*. — *Aponti à planch*.

Plein a foeh, s. m. ; men. Fer de bouvet.

Pless, s. f. Pièce d'un appartement, salon, chambre, etc.

Plött, s. f. Plinthe. — Membre plat et carré formant la partie basse d'un piédestal ou de la base d'une colonne, d'un pilastre. — Socle. — Planche de 10 à 12 centimètres de largeur qui est posée au pourtour d'une pièce, immédiatement sur le plancher, dallage ou parquetage. — *Plött d'el poilt*, traverse inférieure d'un bâti d'une porte.

Plin, adj. Plein. — On dit: plein et vide, *plin è vu*; *ottan di plin ki d'vu*.

Plin pi, plein pied, de niveau. — *Intré di plin pi*.

Plintt, adj. Pleine. — Se dit d'une pierre qui n'est pas trop démaigrie en lit et en joint.

Plon, s. m. Fil à plomb. — Petit cylindre en cuivre traversé par une ficelle qui y est fixée et d'une autre pièce carrée qui s'appelle *chas* et qui sert à poser les ouvrages perpendiculairement à l'horizon.

Portrait, s. m. Linteau à rez-de-chaussée formé d'une poutre forte supportant la construction des étages supérieurs.

Posslet, s. m. ; char. — Pièce de bois de chêne d'un équarrissage de mètres 0,11 à 0,12 de côté.

Postai, s. m. ; char. Poteau. — Montant d'un jambage d'une porte. — *Enawé è postai del poitt.* (V. métier des tanneurs).

Po-al-col, s. m. ; men. — Pot à colle.

Poirtaie, s. f. ; char. Portée. — Intervalle entre deux murs, entre deux poutres. — *Li poirtaie d'ô souni* : Distance entre deux murs qui lui servent d'appui.

Poiss, s. m. Allée, corridor, de la porte d'entrée à l'escalier ou à la cour ; *ô ton poiss*.

Poitt, s. f. ; men. Porte d'entrée d'un bâtiment. — Baie ou ouverture, porte charretière, etc. (V. *Ouh*). — Bâti d'assemblage pour l'extérieur et l'intérieur.

Fermeture d'une baie dans un mur, dans une cloison, dans une façade. Il y en a de plusieurs espèces :

Poitt chartièr a deu batan. — Porte chartière à deux vantaux.

Poitt d'intérieur, poitt a deu batan, porte à deux vantaux. —

Poitt a ô batan, porte à un ventail.

Poitt d'asinblech, porte d'assemblage, formée d'un bâti en bois de quartier, etc., double quartier de chêne (*kuârti, bôrai*) et de panneaux sans moulure.

Poitt rivestiae, bâti recouvert en planches assemblées à rainures et languettes.

Poitt rivestiae à riban, dont les planches ont des rainures refouillées à l'extérieur de haut en bas.

Poitt a panai, porte à panneaux, bâti d'assemblage, panneaux ravalés et assemblés dans le bâti à rainures et languettes ou bien à embreuvement.

Poitt a glass, porte vitrée, à un ou deux vantaux.

Potalt, s. f. Niché pratiquée dans l'épaisseur d'un mur de clôture. — Signe de non mitoyenneté de mur.

Pousaie, s. f. Poussée. — Effort que font les terres contre un mur de revêtement. — Effort que fait le pied ou retombée d'une voûte contre les murs qui la portent.

Pouac, v. Pousser les moulures au moyen des outils, bouvet, etc. — Pousser à la main ou pousser les moulures en plâtre au moyen du calibre.

Poucénou, s. m. Mur qui fait ventre, qui est bouclé.

Pourtow, s. m. Pourtour. — Contour d'un espace ou d'un ouvrage ; on dit : une corniche, un lambris, un tuyau de cheminée a tant de circuit dans œuvre ou hors œuvre.

Poyèch, s. m. Bourre. — Poils provenant de peaux tannées que l'on mélange avec le mortier des enduits pour empêcher les gerçures en se séchant.

Puisarr. — Petit creux ménagé dans le pavage d'une cave à son point le plus bas pour y faire déverser les eaux de filtration produites par le terrain (V. *Bougnou*).

Puss, s. m. Puits. — Trou approfondi dans le terrain jusqu'en contrebas du niveau de l'eau et revêtu d'une enveloppe en maçonnerie.

R

Rabahi, v. Abaisser, diminuer de hauteur. *Rabahi ô meur*.

Rabat, s. m. ; men. Chanfrein. — Arrête rabattue. — *Rabat d'ain*, réverseau, jet d'eau, traverse inférieure d'un chassis de croisée formant saillie et arrondie ; dans la face inférieure est poussé un creux pour empêcher l'eau de pénétrer dans le joint.

Rabatt, v. Rabattre, chansfrener, ébiser. — *Rabatt l'aress*.

Rabo, s. m. ; men. Rabot. — Outil à fut. — Il porte différents noms : rabot ordinaire, rabot cintré, rabot à dents, rabot à mettre d'épaisseur, rabot de bout, *sterblok*.

Racett, s. f. Surface de niveau à la face d'un seuil de fenêtre où repose la base du montant en pierre. La surface entre les tableaux étant toujours légèrement inclinée vers l'extérieur.

Racelé, v. ; men. Nettoyer. — Rendre unie la surface du bois.
— *Racelé ô planchi*.

Râcleu, s. m. Rackoir. — Petite lame d'acier à laquelle on donne le morsil servant à emporter les raies produites par le rabot.

Racoëmin, s. m. ; charp. Linteau, — Arrière linteau d'une porte, d'une fenêtre ; pièce de bois, *pess di racoëmin*.

Radié, s. m. Radier. — Massif en bloc ou carreau de pierre qui est formé sur le fonds d'une rivière entre les piles d'un pont. — Radier, fond d'un égout.

Raidi, v. Recouper, retailler une pierre aux joints et lit pour son emplacement. *Raidi a l'aveie, al hott, a l'arassmin*.

Raison, s. m. Rayon. — Ligne droite tirée du centre d'un cercle à la circonférence.

Rakoïrr, s. m. ; men. Raccord. — Traverse assemblée à rainures et languettes sur les bouts des planches réunies et ordinairement en onglet aux angles.

Rakoïrdimin, s. m. Raccordement. — Réunion de deux parties d'ouvrage à une même surface.

Râmm, s. f. Croisée. — Fermeture d'une baie de fenêtre. Les croisées portent différents noms selon leur forme et leur assemblage : Croisée à glace ou à grands carreaux, *râmm à gran huârai* ; croisée à petits bois, à petits carreaux, *râmm a p'tit boi, a p'tit huârai*, celle qui a un ou deux rangs de montants de petits bois.

Croisée à imposte, *râmm a atik*, celle qui a la partie supérieure dormante, qui est le chassis dormant. L'imposte, *époss*, est la traverse qui sépare le chassis dormant et les chassis ouvrants, et qui est assemblée dans le chassis dormant.

Croisée sans imposte, *râmm a hâll*, celle dont les chassis ouvrants ont toute la hauteur de la croisée et dont les petits bois horizontaux sont assemblés à tenon et mortaise dans les montants des chassis.

Une croisée est formée : du chassis dormant, *bastâtt râmm*, composé de deux montants et de deux traverses ; l'inférieure, qui est le seuil, *sôù*, et la supérieure, le linteau ; le tout se place dans la feuillure du tableau, *atîck* ; de la fenêtre du chassis dormant, de l'imposte, de deux chassis ouvrants, formés chacun de deux montants, de deux traverses, *liss* ; celle qui est inférieure s'appelle jet d'eau.

Ramon, s. m. Balais, servant à balayer les ouvrages.

Rampan, s. m. Rampant. — Tout ce qui n'est pas de niveau. On dit arc rampant, limon rampant.

Rampp, s. f. Rampe. — Dans un escalier ou perron une suite de marches d'un palier à un autre. — *Rampp di limon*, limon, pièce de bois rampante que termine et porte l'extrémité des marches d'un escalier.

Rampp. — Rampe, chemin incliné.

Ran, s. m. Rang. — Cours d'assise d'un parement de mur ; on dit : premier rang, deuxième rang, etc.

Ran, Toit à porc, étable à porc.

Ranblai, s. m. Remblai. — Partie formée de terres rapportées.

Ranblaié, v. Ramblayer, rapporter les terres.

Raprofondi, v. Approfondir de nouveau. — Creuser en contrebas. — *Raprofondi l'puss*.

Ré d'chöeie, s. m. Rez-de-chaussée. — Appartement à niveau ou un peu plus élevé que le sol.

Rectank, s. m. Rectangle. — Figure qui a ses quatre côtés en angle droit.

Refin, s. m. Refend. — Cavité carrée ou inclinée à chaque joint des assises en pierres de taille ou que l'on fait dans l'enduit de la face d'un mur pour simuler les joints.

Refonsmin, s. m. Renforcement. — Profondeur pratiquée dans le parement d'un mur pour former une arcade, une niche, ou une fenêtre feinte. — En menuiserie, on dit : Ravalement.

Rèie, s. f. Tringle en bois. — *Rèie di chenâ*. — *Rèie à z'ustiae*, ratielier des outils, quelquefois attaché en dehors de l'établi.

Remiss, s. f. Remise. — Lieu où l'on met les voitures à couvert.

Rénâ, s. m. Borne en pierre de taille placée à la limite d'un terrain ; le bornage.

Réné, s. f. Arbalétrier d'une ferme de charpente.

Réneâr, s. f. Rainure. — Creux dans l'épaisseur d'une planche, etc., pour recevoir la languette.

Reparacion, s. f. Réparation. — Ouvrages exécutés à un vieux bâtiment, à un mur, etc. ; on dit aussi restauration.

Répli, v. Remplir. — Boucher une baie de porte ou de fenêtre avec de la maçonnerie.

Réplihêch, s. m. Remplissage. — Maçonnerie de blocage derrière le parement en pierres de taille. — Maçonnerie de remplissage des entrevoûts d'une cloison.

Ribatt, v. Corroyer le mortier à nouveau pour le rendre plus onctueux.

Ricaieté, v. Renfourmir dans la réparation du parement du mur ; lancer des morceaux de tuileaux dans les crevasses ; rapporter des petits morceaux de tuileaux ou de briques pour redresser la surface de l'enduit.

Ricepé, v. Recouper le bout d'un bois en grume.

Ricexpress, s. f. Scie de charpentier à deux manches pour recouper une pièce de bois en grume.

Richiergi, v. Recharger. — Donner un surcroit d'épaisseur à l'enduit d'un mur pour en faire une surface plane.

Rifindech ou *r'fîndech*, s. m. ; charp. Bois de refend ; fortes solives qui ont ordinairement 0,12, 0,18 et 0,24 de largeur sur 0,08, 0,09 d'épaisseur et une longueur indéterminée. — Employé aux planchers sans poutre.

Rihoss, s. f. Housse, cale, petite pièce de bois que l'on place en dessous d'une autre pour la surélever ou l'établir de niveau (V. *Hôss*).

Rilai, s. m. Relai. — Distance de parcours dans les ouvrages de terrassement, le relai en plaine est de 30 mètres et en rampe de 20 mètres.

Rillevé, *Rihôssi*, v. Relever. — Exhausser un mur de bâtiment, un mur de clôture.

Riloïèch, s. m. Liaison. — Manière d'arranger les matériaux de la maçonnerie. — *Li riloïèch*, reprise avec un autre mur.

Rineti, v. Nettoyer, décrotter, ôter le vicus mortier adhérent aux briques. — *Rineti li brick*.

Ripaïrr, s. m. Repère. — Marque que l'on fait, soit par des traits, soit par des entailles pour conserver les mesures, les points de niveau ou ceux des alignements. — Point de repère. — Point fixe auquel tous les autres d'un nivellement sont rapportés.

Ripairi, v. Marquer les assemblages de charpente et de menuiserie aux tenons et mortaises pour être ensuite assemblés définitivement.

Ripârgelé, v. Rejointoyer, après avoir dégarni les joints jusqu'au vis.

Ripârgelèch, s. m. Rejointoyage. — Rejointolement.

Ripignté, v. Remplir en maçonnerie de briques le vide du pignon et le chevron qui le recouvre.

Ripitech, s. m. Rechaussement d'un mur. — On l'exécute par épaulement successivement l'une après l'autre.

Ripité, v. Rechausser, rétablir le pied d'un mur.

Riprintt, v. Reprendre. — Retailler les joints. *Riprintt po d'zo min.* — Reprendre par épaulement le fondement d'un mur.

Ristrai, s. m. Taloche. — Outil de plafonneur, plaque en fer ou en acier au milieu de laquelle est une poignée en bois servant à étendre les couches de mortier.

Ritondd, v. Retondre. — Faire une nouvelle taille à une pierre.

Ritour, s. m. Retour. — Angle rentrant que forme une encoignure, un avant-corps, un entablement.

Ritraitt, s. f. Retraite. — Diminution d'épaisseur d'un mur que l'on fait sur celui de fondement.

Ritrossi, v. Relever la pierre d'une assise au moyen du levier, étaï, pour ramener la face en affleurement du parement du mur.

Riviersé, adj. Déversé. — Parement d'un mur revenu en surplomb par la poussée des terres.

Röläi, s. m. Rouleau. — Pièce de bois cylindrique servant à mener les fardeaux — *Miné à rolai*.

Röll, s. m. Mesure de poche de quatre pieds de Liège à quatre lames et à charnières dont les ouvriers font usage.

Règle de bois dont les faces sont dressées parallèlement les unes aux autres, qui sert à marquer le dérasement d'un cours d'assise de pierres et à mener le niveau d'un point à un autre.

Rustik, s. m. Rustique. — Taille rustiquée. — Parement qui est grossièrement taillé au marteau, après les ciselures relevées au pourtour.



Saiw, s. f. Chantepleure. — Ouverture étroite pratiquée verticalement au pied d'un mur de clôture avoisinant la rivière, pour que, pendant et après les débordements, les eaux puissent entrer et sortir librement.

Ouverture pratiquée dans un mur de revêtement adossé à des terres pour assurer l'écoulement des eaux de filtration du terrain.

Saiweu, s. m. Petit égout, formé par des caniveaux en pierres de taille, *colirr*, servant à conduire en dehors les eaux pluviales et ménagères.

Sapin, s. m. Sapin. — Bois, poutrelle, solive, planche de bois de sapin. Il y a de plusieurs espèces de sapin qui, selon leur lieu de provenance, portent en wallon comme en français les noms de : sapin du Nord, sapin blanc, *sapin di pait*. — Sapin du pays, sapin rouge, celui duquel on n'a pas tiré la résine.

Savion, s. m. Sable, grève, que l'on mélange avec la chaux pour la composition du mortier.

Scoknin, s. m. ; men. Epaulement. — Partie qui reste depuis la mortaise jusqu'à l'extrémité du battant.

Scrâw, s. f. Ecrou. — Morceau de fer carré, avec trou au milieu dans lequel est fait le pas de vis.

Scrâwé, v. Serrer l'écrou. — *Riscrâwé*. Refaire le pas de vis au bouton.

Scréti, s. m. Ouvrier menuisier. — Les outils dont se servent les menuisiers sont :

Ban. Etabli.

Vârlet. Valet.

Machoîrr. Machoire.

Viss-di-ban. Vis d'établi.

Outils à main.

- Soye.* Scie à tenon.
Soye d'arassmin. Scie à arrasement.
Soyelett. Petite scie.
Pass-partou. Passe-partout avec poignée.
Cizai. Ciseaux, de diverses grandeurs.
Goch. Gouge, de diverses grosseurs.
Bedenn. Bec d'âne, de diverses grosseurs.
Martai. Marteau.
Maïet. Maillet.
Wédati. Vilbrequin.
Mok. Mèche, de diverses grosseurs.
Caiet. Porte-mèche.
Cachett. Chasse-clous.
Trikuoiss. Tenaille.
Cruskin. Trusquin.
Skuerr. Equerre.
Onglet. Faux-équerre.
Tounn-viss. Tournevis.
Sorgean. Sergent de différentes grandeurs.
Scrinneie. s. f. Ouvrages de menuiserie.
Secision, s. f. Section. Coupe transversale d'un objet.
Seieutti, s. f. Saillie, face d'un bâtiment établi en encorbellement, un balcon.
Sépardison, s. f. Séparation, division formée par des murs et des cloisons pour séparer les diverses pièces d'appartement.
Serrr, s. f. Serrure.
Serré, v. Fermer, poser la clef d'un arc en plate-bande pour la bander dans la voûte; poser les derniers voussoirs, *serré l'voüll.*
Serviss, s. m. Service, faire le transport des matériaux nécessaires, au moment de l'emploi (V. *Cherviss*).

Servitutt, s. f. Servitude. Exercice d'un droit sur l'héritage d'un voisin.

Seïai, s. m. Seau — dont le manœuvre se sert pour transporter l'eau nécessaire à la fabrication du mortier, *ð sciai d'moïrti.*

Skuerr. s. m. Equerre, outil en bois servant à tracer l'angle droit.

Slin, s. m. Brayer. Cordage servant au transport des pierres et autres objets au moyen de la barre. — *A krok.*

Sok, s. m. Socle d'un piédestal, d'une base de colonne. — Partie lisse en bois mince et étroite qui est rapportée au bas d'un lambris d'une porte, d'un embrasement, d'un chambranle, et au pourtour d'une pièce. (V. *plätt.*)

Sôdé, v. Souder, faire la soudure.

Sôdeñrr, s. f. Soudure. — Mélange de plomb et d'étain. — Jonction d'une partie d'enduit neuve à une partie vieille.

Sofrant, s. f. Soupente. — Partie du grenier contre le mur de face, entre le plancher et la toiture. — *Ell sofrant dë teu.*

Soll, s. m. Sol. — Superficie du terrain. — Aire du terrain sur laquelle on élève une construction.

Solitt, s. m. Solide — qualité des matériaux et de toute bonne construction.

Somet, s. m. Sommet — point le plus élevé du triangle du fronton, du mur de pignon, de la voûte.

Sonit, s. f. Sonde. — Grosse tarière à cuillère composée de plusieurs tiges qui s'emboîtent à pas de vis les unes sur les autres pour reconnaître la nature du terrain du sous sol.

Sorgean, s. m. Sergent. — Outil de menuisier, formé d'une barre de fer avec machoire recourbée à un bout et une deuxième glissant le long de la barre avec ou sans vis, pour serrer et rapprocher les joints des assemblages.

Sorjou, s. m. Partie du mur au-dessus d'une baie de porte ou de fenêtre, comprise entre le linteau et le plafond.

Souù, s. m. Seuil d'une porte — *souù d'intraie* — *so l'souù*.

Soubassmin, s. m. Soubassement, base d'un édifice. — Se dit aussi d'un bâtiment. — La première assise en pierres qui repose sur le mur de fondement.

Soumi, s. m. Poutre qui porte le plancher de chaque étage, grosse pièce de bois.

Soyi, v. Scier.

Soye, s. f. Scie. — Il y en a de différentes sortes :

Scie à crans pour scieur de long, *Ricepress*; scie à deux bras; scie à ténons, *soye à soyi d'van*; scie à arasement, *soye à arasmin*; scie à chantourner, *soye tournant*; passe partout, *soye pass partou*; scie à refendre, *soye rifindress*.

Soyeurr, s. f. Sciure de bois.

Sperwi, s. m. Outil en bois avec manche sur lequel l'ouvrier plâtronner met la provision de mortier à former l'enduit.

Spirall, s. f. Spirale. — Ligne qui, en tournant, s'éloigne toujours de son centre; volute d'un chapiteau.

Spondrou, s. m. Brosse, servant à faire le blanchiment au lait de chaux.

Sponss, s. f. Partie du mur d'appui d'un puits, ordinairement formé d'une dalle de mince épaisseur posée de champ à la mardelle.

Sporon, s. m. Eperon. — Pitier en maçonnerie construit de distance en distance au parement d'un mur de revêtement pour résister à la poussée des terres.

Stanch, s. f. Barrage, fait en rivière, formé de deux files de pieux et palis de planche, rempli de terre franche, à l'effet d'épuiser les eaux et mettre la tranchée à sec.

Stanchi, v. Barrer, faire le barrage.

Staufliech, s. m. Etanfiche. — Montant en pierre de taille formant séparation entre deux baies de fenêtre, ayant à chaque côté, le tableau et la feuillure.

Stanson, s. m. Etançon. — Étai, pièce de bois.

Stanssné, v. Etançonner, soutenir avec des étais.

V. *Stanson*, *stipp*, *stipé*, *stipèch*; étançon, étai, étalement.

Stanson et *stipp*, sont synonymes.

Stipé et *stanssné*, sont aussi synonymes.

Stansonnech et *stipèch*, étalement, action d'étayer.

Les différentes dénominations résultent de l'emploi des étais : Quand il n'y a qu'un seul étai pour soutenir une poutre, c'est *stanson* ou *stipp*. — Quand il y en a deux posés obliquement, c'est *stanssné*, chevalier. — Lorsque c'est pour porter la partie supérieure d'un mur afin d'opérer la reconstruction en sous œuvre de la partie inférieure, c'est *cavuîrr*, chevalier. Lorsque c'est pour opérer le creusement d'une tranchée de fondation et pour soutenir les terres, c'est *stipé*, érésillonner.

Stanssnèch, s. m. Etalement. Action d'étançonner.

Steff, s. f. Noyau d'un escalier, cylindre en bois ou en pierre, lequel supporte les bouts des marches.

Dans un escalier en pierres, quand chaque marche forme le noyau, c'est *l'oreie del march*. Noulet.

Sterblok, s. m.; men. Rabot de 0.30 à 0.35 c. de longueur servant à raboter les bois sur bout.

Stipé, v. Etayer. — *Stipé l'montae*: Etançonner l'escalier avant de le fixer.

Stipp, s. m. Étai, étançon.

Stok, s. m. Tenon en fer. — Il y en a de toutes grandeurs et de diverses façons.

Stuk, s. m. Stuc. — Espèce d'enduit à l'intérieur fait avec du mortier à la colle et plusieurs teintes de couleur, bien poli et qui imite le marbre.

Surbaissé, adj. Surbaissé. — Arc de voûte qui a moins de hauteur que la moitié de la largeur.

Surcharge, s. f. Surcharge: — Excès de poids que supporte un mur par l'exhaussement. — Surcroit d'épaisseur de mortier qu'on donne à l'enduit d'un mur pour dresser la surface.

Surfass, s. f. Surface, superficie, aire, produit de la largeur multipliée par la longueur.

Surhaussé, adj. Surhaussé. — Se dit d'un arc ou d'une voûte qui a pour hauteur plus de la moitié de la largeur.

T

Tablett, s. f. Tablette. — En général toute bande de pierres, de peu d'épaisseur servant à couvrir un mur. — Tablette d'appui, celle qui couronne une balustrade, un balcon et l'appui d'une fenêtre.

Taill, s. f. Taille de pierre — Forme que l'on donne aux lits, joints et parements.

Taloir, s. m. Taloir — Partie supérieure du chapiteau corinthien et composite.

Talon, s. m. Talon — Moulure concave à la partie inférieure et convexe à la partie supérieure.

Talus, s. m. Talus. — Inclinaison ou pente plus ou moins sensible qu'on donne au parement d'un mur de soutènement.

Tami, s. m. Tamis. — Outil de maçon servant à passer le ciment, le poussier et la chaux éteinte.

Tankenn, s. m. Moufle. — Assemblage de plusieurs poulies dans la même écharpe. — *Blok di tanken*. Les petites moufles se nomment palan.

Tapkou, s. m. Trappe. — Fermeture d'une entrée de cave, placée dans les feuillures pratiquées dans la face de l'encaissement.

Tapon, s. m. Tampon. — Dalle ronde de mince épaisseur qui se place dans les feuillures de l'entrée d'une citerne. — Petite cheville en bois de chêne, taillée à contrefil du bois, servant à boucher les trous formés dans un plancher par le chasse-clous. *Taponé à planché, à pavé*.

Tassmin, s. m. Tassement. Affaissement qui se produit aux terres remblayées, aux maçonneries nouvelles.

Tenor, s. m. Tenon. Saillie ronde ou carrée au bout d'une tablette en pierre pour entrer dans une entaille formée à une autre, afin de relier les pièces.

Tépan, s. m. Tympan. Partie intérieure d'un fronton; tympan d'arcade, la table unie et triangulaire formée par l'archivolte. Tympan d'un pont, parement à assise horizontale entre deux arches.

Terass, s. f. Terrasse. Ouvrage en terre revêtu d'un mur.

Terass, s. f. Solive. — Bois carré de 0,08 à 0,09 cent., employé à la construction de charpentes en pans de bois pour cloison.

Terrassié, s. m. Terrassier. — Ouvrier employé aux déblais et aux remblais des terres.

Terr-kütt, s. f. Terre-cuite. Composé de différentes matières bien broyées et cuites au four.

Téré, s. m. Tarière. — Outil de charpentier en forme de cuillière à un bout et manche en bois en T à l'autre bout, pour faire le trou.

Terplin, s. m. Terre plein. — Terre rapportée entre deux murs de terrasse ou d'un chemin pour communiquer d'un lieu à un autre.

Teu, s. m. Toit. — Couverture d'un bâtiment.

Tentai, s. m. Auvent. — Petit toit formé de planches, appuyé contre un mur ou contre une façade.

Teyan, s. m. Taillant. — Partie aigüe et déliée d'un outil ou d'un instrument.

Teyen d'pirr, s. m. Tailleur de pierres. — Ouvrier qui taille les pierres.

Tiess di moull, s. f. Tableau d'un pied droit de baie de porte ou de fenêtre.

Tirr-clâ, s. m. Tire-clous. — Outil de couvreur pour arracher les clous d'attache des ardoises.

Torr, s. m. Tore. — Moulures rondes de différentes grosseurs.

Tour d'échell, s. m. Tour d'échelle. — Espace de 1,20 de largeur en dehors d'un mur, réservé pour pouvoir exécuter les ouvrages de réparation au mur.

Tour dè chet, s. m. Tour du chat. — Espace de 0,15 de largeur qu'on laisse entre la voûte d'un four à pain et les murs mitoyens.

Trapèsse, s. f. Trapèze. — Figure à quatre côtés.

Trass, s. m. Trass. — Pierre schisteuse calcinée, espèce de cendre volcanique. — Le trass d'Andernack, ajouté au mortier, a la propriété de le faire prendre dans l'eau et d'acquérir une grande duréti.

Travai, v. Travailler. — On emploie ce mot pour exprimer qu'un bâtiment a produit des mouvements, dont les murs sont bouclés et sortent de leur aplomb. — *Il a avré, il è bogi*.

Travée, s. f. Travée d'un pont. — Tablier en bois qui s'appuie sur les piles. — On dit travée de balustres, un rang de balustres terminé par deux piédestaux.

Intervalle entre les poutres d'un plancher. V. *pårson*.

Tress, s. f. Tréteau. Assemblage de bois de charpente sur lequel on pose des madriers pour former les échafaudages.

Trigue, s. m. Décombres. — Produit de la démolition des maçonneries, enduits et plafonds.

Trikoiss, s. f. Tenaille. Outil de menuisier.

Trimô, s. m. Trumeau. — Partie du mur de face comprise entre deux baies de fenêtre.

Trô, s. m. Trou. Ouverture, creux. — *Percer o trô à wedai, à terê*.

Trô d'govion. Trou, resouillé dans la pierre pour y sceller un tenon, etc.

Trô d'mani. Trou de boulin. — Vide laissé à la partie du mur de façade sous la corniche pour y placer les boutins de l'échafaudage, pour exécuter les ouvrages de la corniche, etc.

Trosi, v. Relever. — Mettre la pierre de parement dans la position déterminée, la relever par l'arrière. — *Ritrosi l'pirr*. — *Leli ralé*, c'est le contraire.

Trottoir, s. m. Trottoir. — Partie du pavage d'un chemin, le long des maisons, ou du parapet d'un pont et qui se trouve plus élevée que le corps du chemin.

Travell, s. f. Pelle. — Outil de maçon.

Tulai, s. m. Tuileau. — Brique en terre réfractaire pour faire le revêtement du contre-cœur d'une cheminée.

Tuyô, s. m. tuyau en poterie servant aux chausses d'aisance et d'éviers pour conduire les eaux ménagères en dehors.

Tuyô d'chiminaie, tuyau de cheminée, conduit par où s'échappe la fumée, depuis le manteau jusqu'en dehors du toit. — On dit aussi : *buss del chiminaie*.

Tuyô trènan, tuyau dévoyé, lorsqu'il ne passe pas d'aplomb.

Tuyô pasan, tuyau passant, qui vient d'un étage inférieur et qui passe dans le jambage de la cheminée de l'étage supérieur.

Tuyô ècasé, tuyau dans œuvre ou dans l'épaisseur du mur.

Tuyô sortan. — Tuyau adossé ou apparent qui fait saillie sur le mur du mur. — *Li mantai.*

U

Usteic, s. f. Outil. — *Usteic di scrini*, outil de menuisier. (V. *Serini*). — *Usteic di masson*, outil de masson. (V. *masson.*)

V

Valet, s. m. Valet. — Outil de menuisier servant à fixer le bois sur l'établi.

Vestibull, s. m. Vestibule. — Lieu couvert qui précède les pièces et l'escalier d'un édifice.

Vièmi, adj. Vermoulu — piqué des vers. — *Boi vièmi.*

Vieno, s. f. Panne — pièce de bois d'une toiture sur laquelle sont cloués les chevrons.

Vieno di fiesmin. — Panne de faîtage.

Vieno di coistress. — Panne d'arretier.

Vieno di noeve. — Panne de noeve.

Vintt, s. m. Ventre — se dit d'une partie du mur qui boucle ou qui sort de l'aplomb du parement. — *Fé vintt.*

Viss di ban, s. m. Vis d'établi, placé contre l'établi pour serrer la demoiselle, servant à maintenir les bois sur champ.

Vivv arett, s. f. Vive arête. — Pierre à vive arête, sans écornure; — se dit aussi de tous les bois équarris.

Vosseurs, s. f. Intrados, d'une voûte. — Parement en dessous d'une voûte — *Atèchi al vosseur.*

Vòie, s. f. Chemin. — *So l'vòie.* — Charge d'une voiture : *im vòie di brih* — *fé im vòie.*

Voie, s. f. — Ouverture que forme la scie dans la pièce de bois que l'on débite — *rindd del vòie*, rendre de la voie — *diné pu d'vòie*, donner plus de voie.

Volutt, s. f. Volute. — Enroulement en spirale sur le haut d'un chapiteau.

Vousoirr, s. m. Voussoir. — Pierre de taille qui forme le cintre d'une voûte.

Voutt, s. f. Voûte. — Construction en maçonnerie, en pierre de taille ou en briques. Il y en a de différentes espèces, la dénomination résulte de leur forme :

Voutt plin cintt, voûte en plein cintre formée d'un demi cercle.

Voutt anss di panid, voûte en anse de panier, voûte surbaissée, forme elliptique.

Voutt surbaissée, voûte surbaissée, voûte d'un seul trait, soutenue par une corde de cercle ou qui a moins de hauteur que la moitié de la largeur.

Voutt surmontaie, voûte surmontée, qui a plus de hauteur que la moitié de la largeur.

Voutt conik, voûte conique, dont la douelle a la forme d'un cône.

Voutt d'arett, voûte d'arête. — Elle est formée par la rencontre des deux berceaux qui se croisent.

Voutt a ark di cloitt, voûte en arc de cloître, qui est formée par quatre portions de cercle dont les angles sont rentrants.

Voutt sferik, voûte sphérique — en calotte — qui est circulaire sur son plan et sur son profil.

Voutt di fôr, voûte d'un four à pain. — Chapelle.

Vit, s. m. Vide, formé par une baie de porte ou de fenêtre. On dit il y a autant de plein que de vide.

Vädi, v. Creuser, faire la fouille du fondement. — *Vädi li foudđmin.*

Vivi, s. m. Vivier. — Etang, pièce d'eau dormante.

W

Wague. Partie de terre qui s'éboule.

Wagué, v. Ebouler, tomber en s'affaissant.

Warsell, s. f. Noir de fumée — *fé lès sok à neurr di warsell*, peindre en noir à la colle les plinthes.

Wedai, s. m. Vilbrequin. — Outil de menuisier servant à faire des trous pour cheviller ou cloner les ouvrages.

Wéni, v. Biller. — Faire tourner, en poussant à droite et à gauche une pierre, une pièce de bois, après l'avoir mise en balance sur un chantier *weni l'pirr*.

Wenn, s. f. Cric. — Machine servant à soulever les fardeaux.

Werr, s. f. Bois carré de 6 à 7 centimètres de grosseur, employé pour châssis dormants de croisée, châssis de baie de porte à l'intérieur, et pour chevrons et empanons de toit. — Diminutif *di terass*.

Weréch, s. m. Chevrons posés.

Wérett, s. f. Petit chevron.

Weri, v. Placer les chevrons et les empanons à un toit.

ARTHUR HOUTAIN
AVOCAT
23, Rue Delfosse, 23.
LIEGE

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE
DE
LITTÉRATURE WALLONNE.

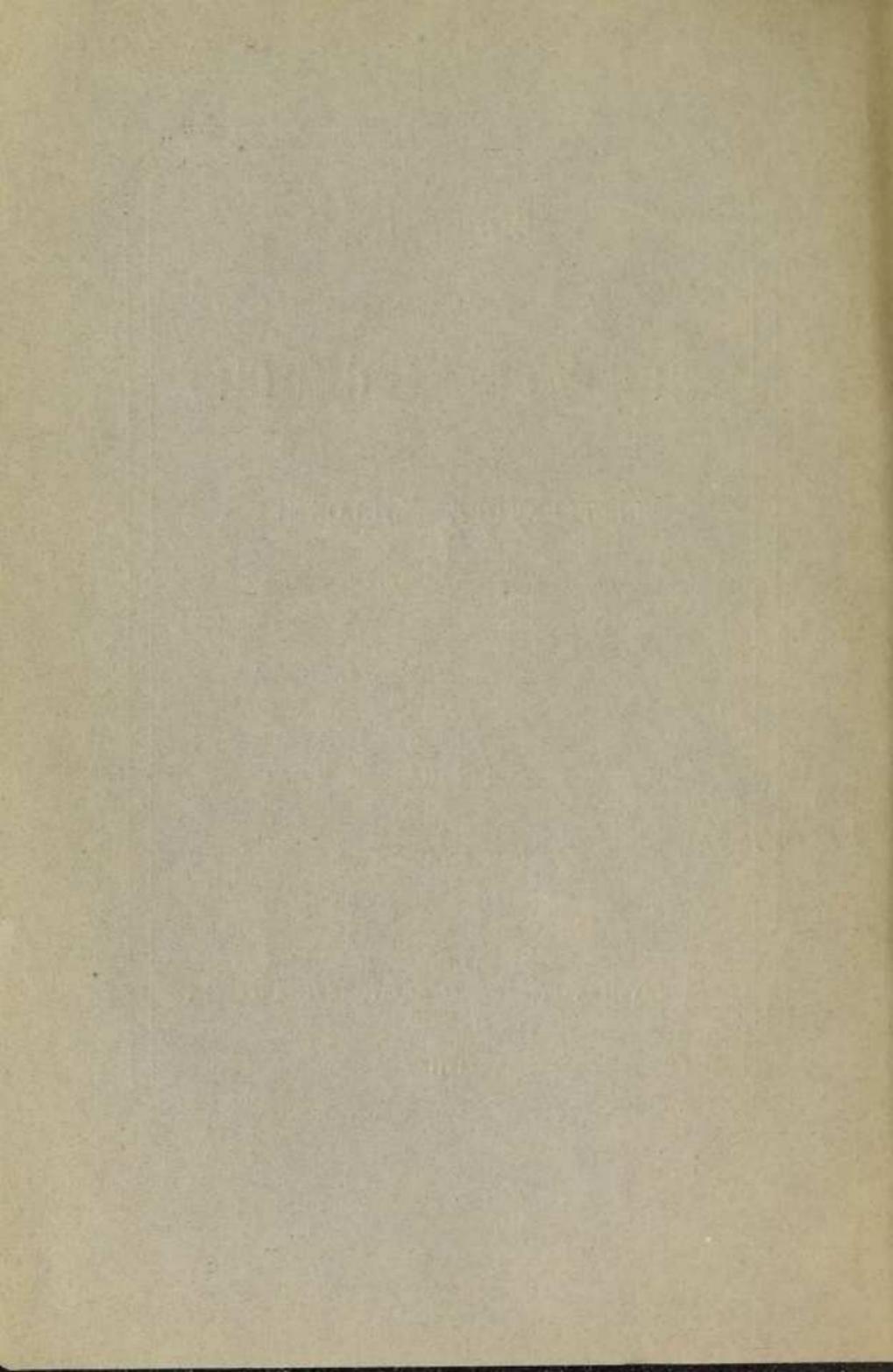
ONZIÈME ANNÉE. — 8^e LIVRAISON.



LIRE

M. VAILLANT-CARMANNE ET C[°], IMPRIMEURS
Rue St-Adalbert, 8.

1871



SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

CONCOURS DE 1870.

RAPPORT DU JURY SUR LE CONCOURS N° 2 DU PROGRAMME.

Messieurs,

Le jury chargé d'examiner le Vocabulaire des couvreurs et des ramoneurs a reconnu unanimement que ce travail méritait le prix. On a bien fait observer que le sujet choisi est fort restreint, mais comme il répond aux termes du programme (" un glossaire technologique wallon-français, relatif à une seule profession, au choix des concurrents "), cette observation n'a pu être prise en considération.

Tout en accordant le prix à ce Vocabulaire, le jury ne s'est pas dissimulé qu'il était loin d'être exempt de fautes.

Une de celles qui frappent le plus est le manque de conséquence dans l'orthographe. Que l'auteur écrive à son gré d'après le système étymologique ou d'après la prononciation, soit, mais une fois qu'il a choisi son système, il doit le suivre, et, une fois que, dans les limites de son système, il a adopté telle orthographe pour un certain mot, il n'en doit plus varier. C'est ce dont il n'a nul souci. Ainsi il écrit *cresse dè teut*, *crestai*, *crestire*, par un *c* et deux ou trois pages plus loin *dikrester*, *è krester*, par un *k*. Voici une négligence plus grande : à la même page, on lit les deux articles suivants :

« *Piháie* » ou mieux *pít-háie* (« ardoise placée au pied de la couverture ») etc, et plus loin « *pí-wá* (petite botte de paille placée au bord d'un toit) ». Si l'orthographe *pít-háie* vaut mieux, ce qui est le cas, en effet, pourquoi ne pas l'adopter, et pourquoi ne pas écrire *pít-wá* de même au lieu d'employer un troisième mode d'orthographe ? Vous remarquerez, messieurs, qu'outre le mauvais effet qu'elles produisent, ces variations arbitraires ont encore le grand inconvénient d'obscurcir l'étymologie. J'appelle donc sur ce point l'attention de l'auteur et le prie d'apporter à son travail une précision beaucoup plus grande ; qu'il me permettre de lui dire que pour faire de la bonne linguistique, il faut, comme pour beaucoup d'autres sciences, se servir d'une bonne loupe.

Puisque je viens de prononcer le mot *étymologie*, j'aborderais de suite le sujet qu'il indique.

L'auteur s'abstient de toute recherche de ce genre, et il a raison, s'il n'est pas en état de s'en occuper avec

fruit, mais ce n'en est pas moins une lacune regrettable ; sans étymologie, en effet, on ne peut ni comprendre le sens véritable des mots, ni reconstituer les familles. J'en donne immédiatement un exemple.

Voici des mots qui semblent parents, mais comment les réunir ? *wá* (« petite botte de paille préparée pour couvrir les toits en chaume ») *waïmer* (« couvrir un toit de paille »), *wámai* (« petit faisceau de paille lié par un bout et servant à border les toits en chaume »), *wámale* (« brandon de paille »). — L'auteur cite ce mot pour le distinguer de *wámai* avec lequel on le confond. Il n'y a pas de *m* à la fin de *wá* et il n'existe pas d'autre part, de désinence wallonne commençant par *m*; en outre, d'où viendrait le *i* de *waïmer*? L'étymologie résoud ces difficultés : *wá*, en namurois *wau* et en ancien namurois *wal* vient du flamand *walm*, même signification que les substantifs ci-dessus (1), qui a le *m* que nous cherchions et en outre un *l* d'où la forme dialectique *waïmer* (je ne connaissais que la forme *wámer*). Un autre mot du vocabulaire s'explique aussi par le bas allemand. *Houvai*, dit l'auteur : petit toit qui se pratique à l'angle supérieur d'un pignon. *Houvai* ou *houvé*, comme je l'ai entendu prononcer, vient du bas saxon *luve*, qui signifie coiffe : c'est, en effet, un petit toit qui vient coiffer le pignon. Il serait sans doute parfaitement permis d'ignorer ce mot saxon, mais si l'auteur avait un peu feuilleté les dictionnaires wallons, il aurait trouvé les deux mots *houvé* et *houviréte* qui l'auraient mis sur la voie.

(1) Plantin traduit *walm* : chaume à couvrir maisous, Kilian : *fasciculus straminis*, et *fascis straminis ardentis*.

S'il y a des pignons couverts à leur sommet d'un petit toit, il y en a qui sont aussi revêtus entièrement d'un abri quelconque contre la violence du vent et de la pluie : ardoises, tuiles, zinc, etc : ce revêtement se nomme en wallon *èpéneure*, ancien wallon *empenure*. Il est facile de reconnaître dans cette dénomination un composé de *pène* plume : un mur empenné est comparé à un oiseau dru, c'est-à-dire, recouvert de plumes, et abrité par elles contre les intempéries, cette dernière étymologie, comme on le voit, est tout-à-fait wallonne et il n'était pas besoin de connaissances spéciales pour la trouver ; ce n'est même pas une étymologie, si l'on veut parler exactement, mais la détermination du sens propre, tâche qu'un glosateur quelconque ne peut récuser et à laquelle j'engagerai notre auteur à se soumettre résolument. Qu'il ne se borne pas, par exemple, à nous définir ce qu'est l'orière ou la poupe en terme de couvreur, mais qu'il ajoute que le premier mot signifie proprement bordure, et le second poupée.

Au mot chapuron l'omission du sens propre est d'autant plus singulière que le français chaperon, outre le sens primatif : sorte de coiffure, a aussi l'acception visée par l'auteur et qu'il rapporte dans les termes mêmes du dictionnaire de l'Académie. Il y avait donc deux raisons pour une de donner l'équivalent français.

Vous trouverez peut-être, messieurs, que j'appuie un peu trop sur les observations critiques : soyez persuadé que je ne le fais que parce que j'en vois la nécessité. On a trop loué en Belgique et trop peu critiqué : de là la déca-

dence de la science. Je n'hésite donc pas à ajouter encore une ou deux observations de détail tendant à améliorer le travail qui nous a été soumis.

L'auteur donne quatre mots signifiant girouette, savoir abaronne, girwette, pèneçai, rabanère. Pourquoi, au lieu de les rapporter isolément et sans aucun renvoi de l'un à l'autre, ne les cite-t-il pas tous les quatre sous le premier article, indiquant en même temps la valeur spéciale de chacun deux? On obtenait de la sorte une vue d'ensemble sur les objets eux-mêmes et sur leurs dénominations et l'auteur évitait des répétitions.

Au mot hansion, l'auteur cite un ancien wallon *xhan-peillon*; il est manifeste pour lui comme pour moi qu'il faut lire *xhanseillons*: pourquoi ne signale-t-il pas cette faute?

Il écrit *champ-pindisse* (appentis): c'est sans doute *champe-pindisse*, qu'il a voulu mettre. La faute est vénier sans doute, pourtant elle témoigne d'un travail trop précipité.

Je m'arrête ici. Je pourrais signaler encore des orthographes singulières, comme *aink* (zinc) au lieu de *ink*. J'aime mieux terminer par un mot d'encouragement : que l'auteur ne se laisse pas rebuter par les difficultés, qu'il poursuive ses travaux avec la ferme volonté de faire une œuvre sérieuse et durable et il atteindra assurément ce but.

Nota. J'indique en post-scriptum un détail matériel ; l'auteur donne dans plusieurs parties un certain nombre de figures nécessaires à l'intelligence du texte : il serait bon de réunir ces figures en une planche, qui pourrait

être précédée d'une sorte de tableau résumant la suite des opérations.

Les membres du jury :

MM. ALPH. LE ROY,

M. GRANDJEAN,

CH. GRANDGAGNAGE, *rappoiteur.*



Les conclusions du rapport qui précède ont été adoptées par la Société, dans la séance du 15 mars 1871.

L'ouverture du billet cacheté a fait connaître que M. Albin Body était l'auteur du Mémoire couronné.

VOCABULAIRE
DES COUVREURS

En chaume, en ardoise, en tulle, en zinc

ET DES

RAMONEURS

PAR

ALBIN BODY

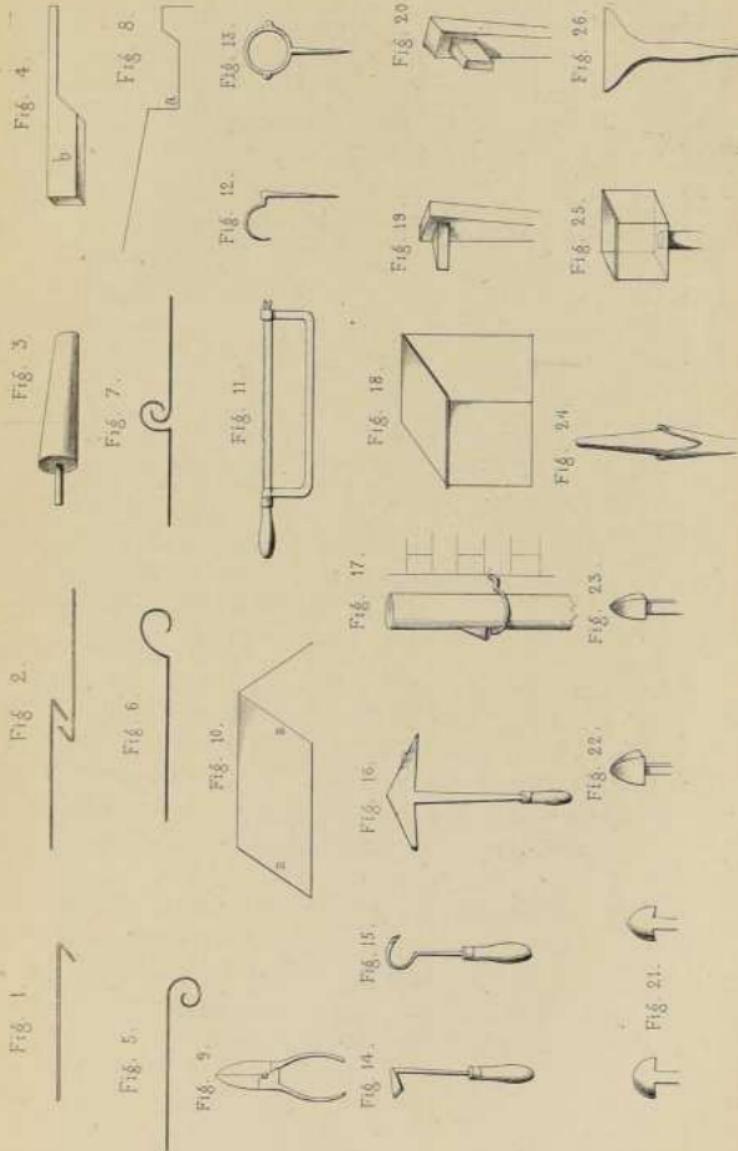
« Avezgne quant que venir en porz ! »
(Chronique de Jean d'Outremeuse),
Livre III, p. 101.

ABRÉVIATIONS :

A. w.	Ancien wallon.
Chart. et Privil.	Chartes et Priviléges des xxxii bons métiers.
Comp.	Comparez.
Ex.	Exemple.
F.	Féminin.
Litt.	Littéralement.
M.	Masculin.
S.	Substantif.
V.	Verbe.
V°.	Verbo (au mot).
Voy.	Voyez.

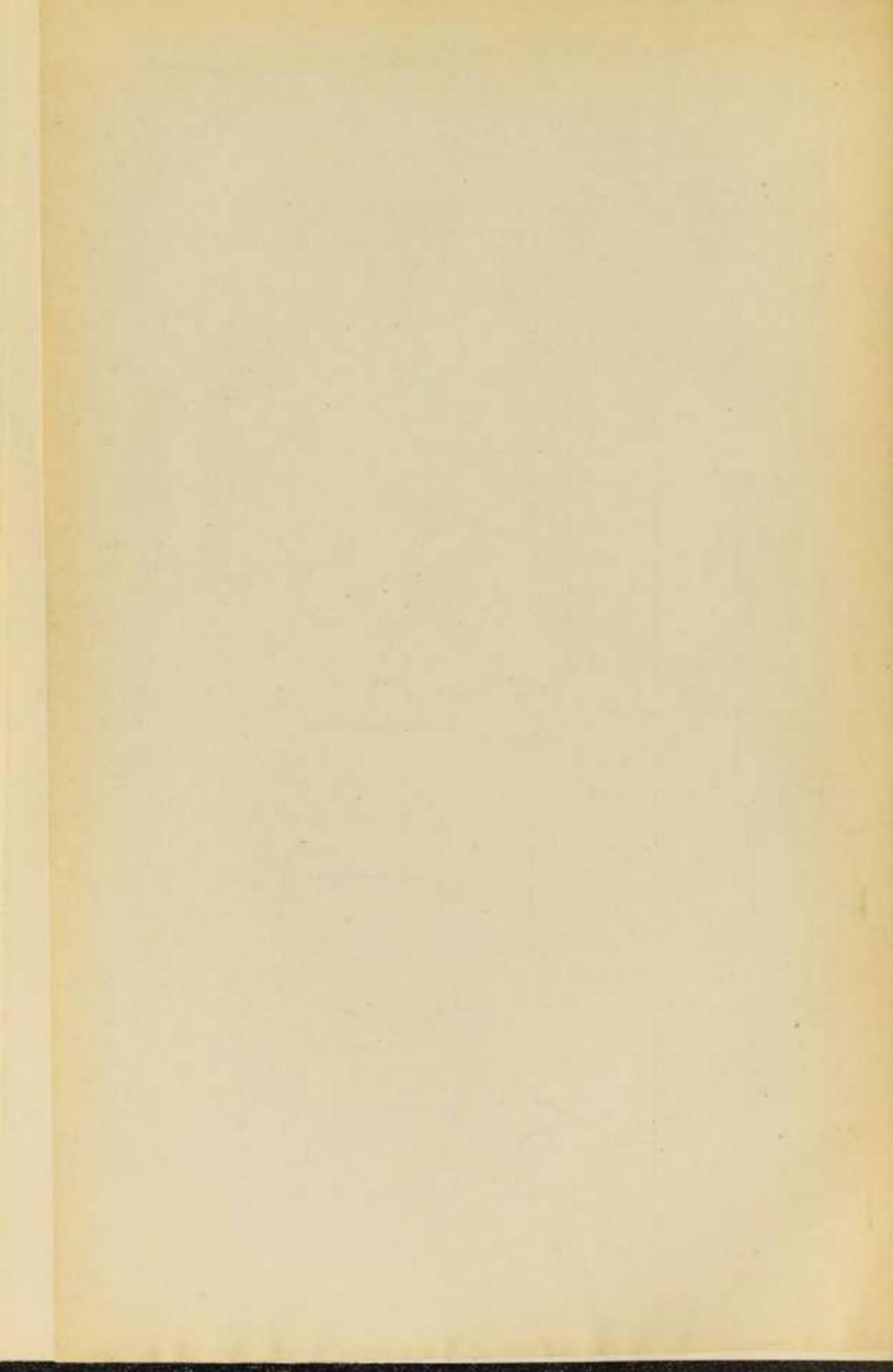
OBSERVATIONS. Les citations d'anciennes formes wallonnes, autres que celles empruntées à des livres imprimés, sont tirées des collections manuscrites faisant partie du dépôt des Archives de la Province.

Nous croyons devoir faire remarquer que les renseignements techniques rapportés à la suite de quelques-uns de nos articles les plus étendus, tels qu'aux mots : *Epeneure*, *Haïe*, *Haillire*, *Ramoneur*, *Sife*, etc., n'ont été puisés qu'à des sources orales et non imprimées.



Lith. Facsimile. Linofig.

A. B. D. delinavit.



Abaronne, s. f. Girouette en forme de bannière. Comp. *girwette*, *penneçai*, *rabanère*.

Abate, v. Abattre ; ex. *abate on teut*, abattre un toit.

Abatou, s. m. Appentis, toit incliné descendant plus bas que celui de l'édifice auquel il est joint ; hangar. Sa couverture est *on teut à sâni*. (Voy. ce mot.)

Adorse, voy. *haie*.

Accroche, s. f. Replis, rebord ; le retour en angle aigu fait à l'un des bords d'une feuille de zinc de manière à l'emboiter dans une autre. (Voy. fig. 1 en coupe). On lui donne aussi la forme (fig. 2). Ce système permet à la feuille de zinc de jouer, en raison de la dilatation provoquée par la chaleur ou du rétrécissement causé par le froid. Se prend quelquefois pour *boudin*. (Voy. ce mot).

Afeuri, v. Araser, conduire de niveau, rejoindre deux points à un même niveau.

Agraffe ou *agrappe*, agraffe ; *patte d'agraffe*, morceau de zinc soudé à la feuille de zinc et cloué soit à la muraille lorsqu'il s'agit du lattis d'un mur de pignon, soit à la corniche, s'il s'agit d'un chéneau.

Ajuster, v. Ajuster; placer les matériaux convenablement pour commencer l'ouvrage. *S'ajuster*, s'apprêter, se placer.

Ajustumin. Ajustement.

Anglaie, s. f. Angle en général; angle d'une toiture faisant retour. Ex. *covri les anglaies*, couvrir les coins d'une toiture. Dial. ard. *anglé*, *anglée*.

Anke, s. f. Ancre, fers cloués aux vernes et aux poutres et sortant de la maçonnerie. Anciennement on forgeait souvent ces fers en forme de chiffres de manière à former le millésime ou la date de l'année à laquelle on construisait. C'est ce qui se voit encore fréquemment aux murs de pignons des vieilles bâtisses. Généralement les ancrent ont la forme d'un X ou d'un S.

Ankrege, s. m. Anchorage, action de placer des ancrent, et l'état de ce qui est attaché par des ancrent.

Ankrer, v. Placer des ancrent.

Aponti, v. Apprêter; *aponti les haies*, apprêter les ardoises, en faire le triage et les séparer suivant leur épaisseur, enfin, les percer. A. w. « *Couvrir toits d'escailles soit à cloux ou à mortier, tailler ou appointier les escailles, pour ce faire.* » (Chart. et Privil. T. II, p. 59).

Arzeie, s. f. Argile, terre glaise avec laquelle les couvreurs en chaume font leur mortier. A. w. *arzie*, voy. l'exemple v° *waaz* (1708); *arseilhe*. (Cris du Péron, 1555); *arsilhe*. (Hemricourt, 361); *arsille*. (Louvre III, 227); *arzilles*. (Archives de Jaihay, 1685).

Assir, v. Asseoir; *assir les haies*, mettre, poser les ardoises en place. A. w. « *et nos li covrois desourdis devons asseir chescunne eskalhe à dois clauz.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 195).

Ateuter, v. Abriter sous un toit.

Avachi, v. Affaissé, se dit d'une couverture qui, par vétusté, tend à tomber dans le grenier; ou d'un toit dans lequel se sont

formés de grands creux, et qui menace de s'effondrer. (Comp. le français *avachi*.)

Avant-tent, s. m. Batellement, double rang de tuiles qui termine un toit par en bas. Egout pendant, saillie de la toiture sur le mur du bâtiment. Avant-toit avait aussi la signification de grand auvent. Ex. « qu'à la grange susditte il y at un chary » ou avant-toit qui couvre quasiment toute la largeur de laditte cour. » (1723. Acte notarié.)

B

Babecine, s. f. Lucarne, fenêtre saillante du toit; dial. ard. *babicène*. (Voy. Vocab. des Charpentiers, A. Body.) A. w. *babes-cine*. (Chart. et Privil., II, 63); *bavechine*. (Conseil privé 1653). On appelle *plate finesse*, ou *finesse à tabatière*, celle qui est au niveau du toit et qui s'ouvre du dedans en dehors.

Babinette, s. f. Lucarne.

Bache, s. m. Bac, augé qui sert au couvreur pour gâcher le mortier ou l'argile.

Baine. s. f. Bande; ex. *baine di plone, di zinc*, bande de plomb, de zinc, dont on se sert sur les toits pour réparer un vieux chenal, ou pour la placer au pied des cheminées.

Banire s. f. Girouette en forme de banderolle.

Bâre (Sainte-) ou *Bâbe*, Sainte-Barbe, patronne de l'ancien métier des couvreurs, comme elle l'est de tous les ouvriers travaillant la pierre.

Batte ou *battroule*, s. f. Batte plate; espèce de demi cylindre en bois emmanché sur bout, d'une poignée. (fig. 3.) Elle est quelquefois carrée et semblable à un bout de petite solive auquel serait adapté un manche. (fig. 4.) Les couvreurs s'en servent pour battre le plomb ou le zinc dans le chenal, ou sur

le faite du toit. Les plombiers-zingueurs l'emploient aussi pour plier ou façonner le zinc, le plomb.

Bavette, s. f. Bavette, plaque en plomb ou en zinc, posée devant les lucarnes ou autres fenêtres du toit.

Bawette, s. f. Petite lucarne, barbacane, petite ouverture par où l'on peut *bawi*, regarder, guetter.

Bellefleur, s. m. Beffroi. Charpente qui supporte les cloches; a. w. *Bellefroit*. (Charte de St-Lambert, n° 831); *belefroit*. (J. d'Outremeuse, III, 329.)

Berôdi, s. m. Cage, appareil à éléver les badigeonneurs et les ardoisières qui font les lattis aux murs de pignon; a. w. *berody*. (Edits et Ordonnances de la Principauté, tom. I, 448); *échelles et berodys*. (1756. Conclusions capitulaires.)

Biai, ou *biaire*, adj. biai, oblique.

Bloc ou *blockai*, s. m. Bloc en bois sur lequel les couvreurs découpent le chaume.

Bokè, s. m. Morceau; tout morceau de tuile ou d'ardoise. Morceau d'ardoise coupé sur la longueur quelle que soit la largeur. Il se place entre deux ardoises lorsque l'espace ne permet pas d'en mettre une entière pour se raccorder. Il se dit aussi des tuiles. *Bokè d'teut*, partie de toit.

Bosse, s. f. Côté de l'ardoise visible, lorsqu'elle est placée sur le toit; la partie en contact avec les planches du toit s'appelle *l'evièr*, l'envers.

Botte, s. f. Douille, *botte de l'creux*, douille d'une croix de clocher qui s'enmanche sur la *stipe*, ou *sitife*. (Voy. ce mot.)

Boudin, s. m. Moulure en bois qu'on place sous les ardoises aux arétiers des toits et sous la partie plate d'un toit à mansarde.

— Espèce de moulure faite au bord d'une feuille de zinc, et consistant en un retour ou *crolle*, boucle, dont le profil est celui de la fig. 5. C'est le *boudin ordinaire* ou *boudin di ch'nâ*, de ché-

neau. — *Boudin madriné*, dont le profil est celui représenté à la fig. 6. Le *boudin simple* ou *ordinaire*, et le *boudin madriné* se glissant l'un dans l'autre, servent à rattacher les tuiles ou les carreaux de zinc pour couvertures ou lattis des murs de pignon. Elles ont l'aspect profilé à la fig. 7.

Boule, s. f. Boule qui surmonte la pointe d'un toit de clocher, au milieu de laquelle se trouve la *botte*. Elle sert de base à la croix.

Bourseau, m. Espèce de *batte*, (Voy. ce mot.) de forme triangulaire, munie d'une arête vive. Elle sert à battre la feuille de zinc à plat, dans les angles droits ou aigus, par exemple dans le chenal dont la coupe serait celle de la fig. 8 au point *a*.

Boutisse, s. f. Console sur laquelle porte une poutre. Face de la brique vue du côté étroit.

Braquet, s. m. Bois taillé en forme d'épée dont le couvreur se sert pour écarter le chaume sur le toit. *Braquet* lui-même, signifiait anciennement, une épée, une arme blanche.

Buse, s. f. Tuyau, canal du tuyau de descente servant à conduire les eaux d'un toit jusqu'au bas. Il est fait en plomb, en zinc ou en fer blanc. A. w. *buzes de plonke*. (J. de Stavelot, p. 335.) Chart. et Privil. p. 82.), *souder buises de plombs*. (Chart. et Privil. II, 59.)

Buzai, s. m. Bout de tuyau, tuyère, bec d'un vase pour verser.

Buzette, s. f. Petit tuyau ; a. w. *qui par une buset coroit*. (J. de Stavelot, 449.)

C

Cale, s. f. Cale, morceau d'ardoise que l'on place auprès des clous et sous l'ardoise lorsque celle-ci ne joint pas parfaitement la planche sur laquelle on la cloue. Bande de plomb que l'on place sur et sous la patte du crochet afin d'empêcher la pluie de s'infiltrer entre les ardoises. (Voy. *haie*.)

Calibe, s. m. Calibre, grandeur du pureau. (Voy. *hansion*.) Planchette dans laquelle sont fichés deux clous pour tracer la grandeur du pureau.

Cartouche, s. f. Coyau. (Voy. Vocab. des Charpentiers, A. Body.)

Cavaître, s. m. litt. cavalier. Tuile faîtière. De *cavair*, qui est à cheval. On l'appelle aussi *tulai d'cresse*, litt. tuile de faite. On recouvre de mortier la jointure qui les réunit. (Voy. *orir*. Vocab. des Maçons, Mathelot.)

Champe pindisse, s. m. Appentis, toit en manière d'avent appuyé contre une muraille, demi-comble; hangar.

Chapâ, s. m. Partie élevée d'une grange (dial. hesbignon.)

Chapuron, s. m. Chaperon, haut d'un mur de clôture fait en forme de toit.

Cheïre, s. f. litt. chaise. Chevalet, espèce de console ou banc en planches que les couvreurs attachent avec des cordes, aux bois de charpente ou aux crochets du toit, et sur lequel ils s'échaffaudent et s'asseyent. (Voy. Vocab. des Charpentiers, A. Body.)

Chenâ, *Chinâ* ou *Ch'nâ*, s. f. Chenal ou chéneau, conduit de bois, de plomb ou de zinc pour la décharge des eaux du toit jusqu'à la gouttière; noulet. Le chenal est quelquefois de bois recouvert de plomb ou de zinc. Il y en a aussi sans boiserie, suspendus au bord du toit, à l'aide de crochets, il porte en ce cas le nom de *ch'nâ pindant*. Dial. ard. *chunâ*; a. w. *les chenaz des toicts à réparer*. (1700. Greffe de Spa, Rég. 85, p. 298). « *deux chena de plomb.* » (1560. Rend. proclamatoire, 2, 263). « *et devons asseir les chennaz de plone ensi qu'ilh y afirt.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 195.)

Cherpinte, s. f. Charpente, l'ensemble de l'ouvrage du charpentier sur un toit; l'ensemble de la boiserie d'une toiture.

Chesse, s. f. Chassoir. Planche munie de cannelures que les couvreurs emploient pour égaliser le chaume sur le toit; à

l'extrémité du revers se trouve un crochet en fer que le couvreur chasse dans le toit pour retenir le chassoir quand il ne s'en sert pas, et une poignée en bois pour le prendre et le manœuvrer.

Chevron, s. m. Chevron, pièce de bois qui porte les lattes; le wall. emploie rarement le mot *chevron*, il se sert du mot *wère*. A. w. *chiverons et autres bois*. (1703. Compte du Magistrat, 194, 30.) On trouve par métathèse la forme : *Xhervions lattés*. (Chambre des Finances, LXXII, 157^e.)

Chicotin, s. m. Sorte de marteau d'ardoisier portant, d'un côté, une longue pointe.

Chiminaie, s. m. Cheminée en général. Comme en français, le mot wallon désigne tour à tour le foyer, le conduit intérieur et le corps de cheminée extérieur qui domine le toit. Le dial. ard. n'emploie jamais le mot *chiminaie*, mais le vocable *fowire* ou *fowîre*; de *fowâ* ou *fowâr*, feu, flambée.

Cisettes, s. f. Cisailles, ciseaux servant à découper le zinc. Elles sont de différentes grandeurs selon leur usage. (fig. 9.)

Cla, s. m. Clou; *clâ d'haïes* ou *clâ d'haieteu*, clou d'ardoises ou clou d'ardoisier; celui qui sert à clouer les ardoises. Il doit être de fer cassant. Il porte les noms de *hû quârs*, huit quarts et de *quate quârs*, quatre quarts. Les ardoises sont d'ordinaire clouées à deux clous. C'était de règle autrefois pour le métier. « *Tel doit et deverat... clouer chacunne escaille à deux clous.* » (Chart. et Privil., II, 61.) — *Clâ d'lattes*, clou de lattes, aile de de mouche; employé par le couvreur lorsque les lattes ou les planches ne sont pas clouées suffisamment. Le *clâ d'latte* n'est plus guère en usage, il est remplacé par *li ponte di Paris*, la pointe de Paris, qui est aussi employée par l'ardoisier. Elle est munie d'une tête et fort bonne pour les vieux toits dont on fait resservir les anciennes lattes. A. w. « *et devons livrer tous clauz ki al dit ovrage besengheront, le milhir pezant quatre livres...*

devons livrer un milhir de clauz de cheli pays por pezeir encontre les atres clauz ensi ke uns les metterat en oivre. » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 191.) (Voy. rontelet.)

Clawer, v. Clouer, attacher par clous. Le couvreur dit qu'il a *k'minci à clawer*, pour signifier qu'il a placer les premières ardoises. A. w. « *les claus pour luy à claweir.* » (J. d'Outremeuse, 417.) « *clawer les lattes.* » (Chart. et Privil., II, 61.)

Clokti, s. m. Clocher, le toit généralement aigu surmonté d'une flèche surmontant la tour d'une église. A. w. *cloquier*. (J. d'Outremeuse, 529.)

Coide ou **coèdre**, s. f. Corde. La corde sert au couvreur pour suspendre l'échelle ou le *hamai*, le banc, la sellette, dans les toits à pente raide ou sur les clochers. Elle porte alors le nom de défense, ou corde de sûreté si le couvreur l'emploie pour s'attacher lui-même au toit. Elle fait aussi partie des choses indispensables au ramoneur pour exercer son métier. Plus ou moins longue, elle porte à l'une de ses extrémités un poids qui sert à entraîner dans le conduit de la cheminée, le fagot de houx. (Voy. *hu.*)

Coine, s. f. Coin. *Hechi l'coine des haïes*, couper le coin des ardoises; opération pratiquée pour les ardoises des arétiers et pour celles placées contre les noues.

Coistire ou **Coistresse**, s. f. Arétier, angle saillant d'un toit; les bords latéraux, les deux côtés d'un toit. (fig. 10, a.) (Voy. Vocab. des Charpentiers.) A. w. « *doublure d'un coestresse.* » (Chart. et Privil., II, 62 et 63.) « *desrompre et defaire la cuastièrre du toict.* » (1603. Greffe de Spa, Reg. 62, 19). « *et c'est pour et affin dessus tumber, decoller et seauwer les gouttyers et quastyers dedit édyffices* » (1597. Ibid., Reg., 60, 17) « *que les deux coestires du toict sont emportez.* » (1716. Rols de Spa, Reg., 19, 43^o.)

Cokrai, s. m. Coq de clocher qui surmonte la croix et sert de girouette ou indicateur du vent.

Colfre, s. m. Canal ou chenal. A. w. *canal ou collière*, var. *collière*. (Chambre des Finances, 90, 50 v° et 85, 22) « *le dessoub du toict avec la collière de plomb.* » (1728. Greffe de Spa, Reg., 90, 322 v°).

Colmin, s. m. Faite, faitage, faitière, enfaitement; bande de plomb qui recouvre l'arête dans un toit; ex. *colmin d'plomb*. Il désigne aussi une tuile mise à cheval sur le faite; ex. *colmin d'panne*. Il y a généralement deux espèces de *colmins* à un toit: *li colmin di flessmain*, le faitage de crête; et *li colmin d'coistresse*, le faitage du bord.

Contrelatte, s. f. Contrelatte, planche volige qui se cloue entre les lattes d'un toit en ardoises ou en tuiles. *Contrelatter*, contre-latter.

Coriante, adj. Flexible; se dit d'une ardoise dont le fil, la texture est tenace, compacte. On dit de même qu'elle a *dè nièr*, du nerf. Pour vérifier si elle est dans ces conditions, que l'on prenne une ardoise entre les mains et qu'on tente de la briser sur le sens de sa longueur; si elle résiste, et ne laisse s'enlever qu'un morceau du bord, non parallèle à sa longueur; on dit qu'elle est *coriante*.

Corniche, f. ou *Coronisse*, m. Corniche. (Voy. Voc. des Charpent., A. Body.) A. w. *faire une muraille avec cornisse*. (Chart. et Privil., 138.). *coroniche*. (1755. Rendage proclamatoire, 37, 120 v° et 151 v°).

Cou, s. m. Litt. cul; la partie opposée à *tiesse*, tête, dans l'ardoise; le pied de l'ardoise, c'est-à-dire, le côté étroit et carré.

Coutai, s. m. 1^e Fente de l'ardoise. — 2^e Couteau, instrument qui sert au couvreur en chaume pour couper les baguettes et les osiers, et au couvreur en ardoises pour couper le plomb. — 3^e Revers ou renvers, le dernier rang d'ardoises où la tête de l'ardoise est mise vers le bas. Il n'y a qu'à Liège qu'on dit *coutai*, dans cette dernière acceptation; partout ailleurs on désigne ces

ardoises par *haies di cresse*. A. w. « voir qu'il soit d'escaille, sans avoir couteau; car là qu'il y auroit couteau. » (Chart. et Privil., II, 62.)

Covregē, s. m. Action de couvrir un toit; la couverture elle-même, de quelque matière qu'elle soit faite. A. w. « devons covrir ensi com l'autre covreture. » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 194.)

Covreū ou *covreür*, s. m. Couvreur en général et surtout couvreur en chaume. A. w. *Johans Hannozen li covreires*, var : *li covroirs*. (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 194); « *covreür de skailhe*. » (1576. Recès de la Cité, III, 72^e.)

Covri, v. Couvrir, placer les ardoises, les tuiles, le chaume, etc., sur les toits. A. w. « devons covrir le toict delle halle. » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 194.) Dans les toits en chaume, on dit *covri à baguettes*, couvrir à baguettes, lorsque le chaume mis en petites bottes ou *wáz* est tenu aux lattes au moyen de baguettes liées par des osiers. On dit *covri à l'arzeie*, couvrir à l'argile, lorsqu'on se sert d'un mortier d'argile pour faire tenir le chaume sur le toit. Dans quelques localités, on appelle cette opération, *covri à stock*. Elle se pratique ainsi : la paille est préalablement mise sur le toit en *cawe d'aronde*, en éventail ; c'est ce qu'on désigne du nom de *hainege* ; après avoir étendu du mortier sur cette couche de paille, on prend de petites bottes de paille non liées, de la longueur d'un pied et demi environ, dont on pousse l'extrémité dans un seau de mortier. Enfin l'on chasse au moyen de la *batte* cette partie enduite, dans la couche de paille étendue en premier lieu. Ces petites bottes de paille ainsi disposées régulièrement et parallèlement au faîte, se superposent et dissimulent la moitié de la botte, celle qui est engagée dans le mortier.

Cowai, s. m. Coyau (Voy. Vocab. des Charpentiers, A. Body.)

Crenneresse, s. f. Scie à manche qui sert à couper le zinc, le plomb et principalement les objets de gros volume, tels que les tuyaux de plomb. (fig. 11.)

Cresse dè teut, s. m. La crête du toit, le faite, l'arête du haut où se réunissent les deux déclivités d'un toit. Dans les toits de chaume, on la fait d'argile et mieux de gazons. Dans ceux en ardoise, elle est de mortier, de zinc ou de plomb en feuille, *plomb d'cresse*, ou bien encore d'ardoises renversées dont un rang dépasse légèrement l'autre, ce qui s'appelle couvrir en lignolet. Dans les toits en tuiles, le faite se fait en tuiles cintrées ou tuiles faïtières, *cavaîr*, ou *pannes di fiessmain*.

Crestai, s. m. Ce mot a parfois la signification de *cresse*. On emploie pourtant le vocable *crestire*, comme synonyme de *cresse dè teut*.

Crestire, s. f. Voy. *crestai*.

Croc ou *crochet*, s. m. Crochet auquel les couvreurs attachent leur échelle, etc., lorsqu'ils font ou réparent les toits. Certains couvreurs l'appellent improprement *havet*. Le crochet sort des ardoises sous lesquelles se trouve une partie plate, longue d'environ 0^m25, clouée aux planches et terminée par le *hakau*, tenon enfoncé dans la planche. — Le couvreur se sert d'un crochet en forme d'S dont un bout est attaché à la latte et l'autre retient l'échelle. L'ardoisier fait usage du même crochet, lorsque dans les toits neufs il n'a pas encore cloué les crochets à demeure. A. w. *pour la doublure d'un crocq; battu en plomb, trois pieds.* (Chart. et Privil., II, 62). *Crochet* se dit aussi du crochet qui tient, à la muraille, les chenaux suspendus et les tuyaux de descente, etc. Il se désigne spécialement par le mot *crochet d'buse* (fig. 12); il y a dans ce genre le crochet double ou *crochet à charrière*, crochet à charnière, en forme de cercle, de manière à embrasser le tuyau (fig. 13.). Une goupille ou broche mobile, passée dans les deux œillets de la charnière permet de l'ouvrir. A. w. « *mains lidis hiretirs doivent livreir chennaz, croches et reilhes teiles ki y besengeront.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, 195.)

Crolle, s. f. Pli arrondi du zinc sur le bord extérieur du cheval, dont l'effet est de tendre et raidir la feuille.

D

Dielle, s. f. Terre glaise dont se sert le couvreur en chaume pour le même usage que l'argile. (Voy. Vocab. des Houilleurs.) A. w. « *terre dite vulgairement derle pour fabriquer pots.* » (1645, Chambre des Finances, I, B, 63.)

Diclawer, v. Déclouer, ôter les clous; a. w. *desclawein et detachier les planches.* (J. d'Outremeuse, III, 325.)

Difense, s. f. Défense; corde au bout de laquelle est attaché, soit un simple morceau de bois, soit une croix en bois, soit encore un brandon ou torche de paille, que les couvreurs laissent pendre du bord du toit dans la rue, afin d'avertir les passants qu'ils travaillent sur le toit.

Digete, Part. pas. Déjeté, se dit d'un toit, d'une couverture dont les planches se contournent, se youtent.

Dihafetege, s. m. Action d'enlever les ardoises, de mettre à nu la charpente d'un toit.

Dihafeter ou *dishaieter*, v. a. Dégarnir d'ardoises, enlever les ardoises d'un toit qu'on veut renouveler ou démolir. Ex. *on teut dishaieté*, un toit dégarni d'ardoises. Dial. ard. *duhaieter*.

Dicrester, v. a. Ecrèter; ex. *dicrester on teut*, écrèter un toit, lui ôter le faite.

Dimé, dimaie ou *d'mé, d'maie*, adj. Demi, demie; *dimaie haie*, ardoise partagée sur sa longueur en deux parties égales. Le couvreur prend l'ardoise entre ses deux mains et la casse en frappant le milieu sur son enclume. *Dimé tulai*, demi-tuile, lorsque la tuile est partagée dans le sens de sa longueur pour couvrir les arèters.

Dimoliege ou *dimoliège*, s. m. Démolition.

Dimour, v. Démolir ; dial. ard. *dumoli*.

Divant, *d'vant*, s. Devant, *li d'avant dè teut*, la couverture de la façade, opposé à *li dri dè teut*, le toit de derrière.

E

Ecoenne, s. f. Ecouane, lime portant une taille simple et non croisée, servant à limer les inégalités ou les bavures de la soudure après qu'un objet a été soudé. Elle fait l'office du *gretteu* (Voy. ce mot) et donne le poli définitif.

Ecorbellement, s. m. Encorbellement, saillie d'un toit sur l'édifice qu'il recouvre, porté sur des coyaux ou des *cartouches*, consoles. Partie de la couverture d'une tour qui dépasse les murs et porte sur des solives ou des consoles. Beaucoup de bâtiments étaient autrefois construits avec encorbellements recouverts d'ardoises. Généralement les encorbellements étaient en paillots, *païou*.

Effoncé, adj. Enfoncé, effrontré, se dit d'un toit qui s'affaisse par vétusté.

Effoncemin, s. m. Enfoncement, creux dans une toiture.

Eglomme, s. f. Enclume du couvreur en forme de T dont la branche inférieure est un peu cintrée et pointue. Il la chasse dans un bloc de bois ou dans une planche et s'en sert pour tailler les ardoises dessus et pour les percer. Dial. ard. *écome*. L'enclume du couvreur prend aussi les noms de *fier à r'côper* et de *fier rongeu*.

Ecrestegé, s. m. Enfaitement, table de plomb qui se place sur le faîte des maisons couvertes en ardoises. *Ecrestegé di pannes*, enfalteau, tuile creuse qui se met sur le faîte d'un toit.

Ecrester, v. Enfaîter, couvrir le faîte d'une maison avec des tuiles ou du plomb.

Entonnoire, voy. *v^e traiteu*.

Epeneure, s. f. Revêtement ou espèce de couverture adaptée aux murs de pignon pour les garantir de la pluie, et du vent. Les bâtiments exposés à l'Ouest étant plus fréquemment fouettés de la pluie, on les munit d'*épeneures* en bois, en zinc, en ardoise, en paille, en torchis, en genêt et même en mousse. Celles en bois, se font au moyen de lattes jointives. Celles en zinc, par feuilles de zinc mises en losange. Celles en ardoises jadis fort employées sont maintenant peu usitées; ces *épeneures* se voyent encore sur la façade des constructions du XVI^e siècle, notamment à Ensival, et elles présentent des dessins variés par la disposition des ardoises. Celles en genêt et en mousse ne sont en usage que dans les localités les plus pauvres des Ardennes et l'on conçoit qu'elles le soient, en raison du bon marché des matières premières employées : le genêt et le *chivrou-mossai*, sorte de mousse. (Voir. Vocab. des Tonnel., A. Body.) Les branches de genêts et le pied de cette mousse sont fixés à la muraille au moyen d'une simple *rèie*, baguette clouée. A. w. « que sur le devant de laditte maison l'*épeneure* d'ardoises est très-défectueux. » (1710. Greffe de Spa, Reg. 87, p. 144); « a réparer l'*empenure* de la haute paroît. » (1740. Rols de Spa, Reg. 23, 51 v^e); var : *epenure*, *empeneure*. (Ibid., p. 121^c).

Eviér, s. m. *L'eviér*, l'envers, voy. *v^e bosse*.

F

Façade, s. f. Façade, côté principal d'un bâtiment, celui qui donne sur la rue.

Fahin, voy. *v^e paune*.

Fas, s. m. Faix, fagot; ex. *fas de hu*, fagot, botte de houx, employé par le ramoneur.

Fer, v. Faire, ex. *fer on nou teut*, faire un toit neuf; faire le remaniement à bout d'un toit. C'est découvrir entièrement une

couverture pour la reconstruire avec les anciens matériaux et, à leur défaut, avec de nouveaux.

Fesse, s. f. Tressis, lattis, torchis ; a. w. « *les fesses des pailoux arrachez* » (1688. Greffe de Spa, Reg. 84, p. 111°.)

Fier à r'côper, voy. *eglomme*.

Fier rongeu, voy. *eglomme*.

Fier, voy. *sôdeu*.

Fiessmain, s. m. Faïtage, la pièce de bois ou poutre formant le faïtage ; synon. de *colmin*. A. w. « *pour la doublure d'un festement un pied*, » etc. (Chart. et Privil., II, 62.)

Filet, s. m. Ruellée ou ruilée, tranchis recouvert de mortier, d'un toit qui aboutit à un mur plus élevé.

Fistou, s. m. Fétu, brin de paille.

Flèche, s. f. Flèche, aiguille d'un clocher, d'une tour. Sous les princes de Liège, la tour de la Cathédrale était la seule de toutes les églises de la ville qui eut le droit d'être surmontée d'une flèche.

Foie, s. f. V° zinc.

Fonds ou *fonsai*, s. m. Creux qui se forme dans une toiture qui a subi des avaries. A. w. « *le toict inégal avec quantité de petits fonds en divers endroits.* » (1695. Greffe de Spa, Reg. 85, p. 34.) *Fonsai* est plus spécialement du dial. ard.

Formonte, s. m. Partie du mur qui dépasse le toit ; le mur en escalier du pignon lui-même. On désigne aussi par *formonte d'on teut*, le faïtage, la pièce de bois qui forme le sommet de la charpente d'un toit. On nomme encore quelquefois ainsi la couverture en zinc ou en plomb qui se place sur la pièce de bois ci-dessus.

Fosse, s. f. Voy. *haillire*.

Foumire, s. f. Fumée ; a. w. *fumière de feu*. (J. de Stavelot,

238); « *poeut on veoir les fumières des hameaulx.* » (Jean-le-Bel, I, 46.)

Fowire, s. f. Cheminée. (Voy. *chiminaie*.) *Pire di fowire*, litt. pierre de cheminée; grande tablette de schiste qui se pose au-dessus du conduit de la cheminée et qui est supportée par des briques ou des pierres posées aux quatre angles de la maçonnerie, de façon à laisser échapper la fumée. Cette tablette était surtout fort utile pour les grandes cheminées, où la pluie pouvait pénétrer. *Pannes di fowire*, mitres, tuiles disposées en forme de mitre au-dessus d'un corps de cheminée pour l'empêcher de fumer en diminuant l'ouverture du tuyau.

G

Gadibié, s. m. Pièce de bois mal équarrie qui a de l'aubier et qui sert de *wère*, chevron, dans les toits construits en tuiles. (Voy. v^e *were* et *gadibié*. Vocab. des Charpentiers, A. Body.)

Galot, s. m. Conduit étroit d'une cheminée, ou mieux, ramification d'une cheminée se rendant à une cheminée principale. A. w. « *avons trouvé dans la maison de N. un galot allant de l'éteuve dans la cheminée de la cuisine, posé sur une planche.* » (1740. Rols de Spa. Visite des Cheminées. Reg. 34, 146.)

Giniesse, s. f. Genêt, arbuste dont les branches servent en Ardenne à faire des *épeneures* (voy. ce mot) et à couvrir des huttes ou des appentis. Dial. ard. *juniesse*. A. w. « *geniestre*, » et « *jeniesses*. » (1743. Rols de Spa, Reg. 23, 173^e.)

Girwette, s. f. Girouette; sert à indiquer la direction du vent sur les maisons, les pavillons, et désigne toute espèce de girouette, (quelque forme qu'elle ait), lorsque ce n'est pas un coq, lequel est réservé aux tours, aux clochers. On lui donnait jadis la forme d'une flamme ou pavillon flottant au vent; elle était en métal, en tôle ouvragee et découpée à jour. Comp. *abaronne*, *penneçai*, *rabanère*, et voy. v^e *jésuite*.

Ginio ou *gnio*, s. m. Litt. genoux; coude d'un tuyau ou conduit, qu'il serve pour les eaux ou pour la fumée; canon. Le tuyau de descente en porte d'ordinaire deux, presque jamais moins; celui placé au bas est destiné à porter l'eau loin des fondements qu'elle pourrait rendre humides. Remarquons en passant que le wallon appelle genoux ce que le français nomme coude; exemple qu'a pris un wallonniste pour prouver avec un jeu de mot que le français était plus relevé que le wallon.

Giniolire ou *gnolire*, s. f. Genouillère, morceau de cuir ou de feutre épais que les couvreurs et ramoneurs s'adaptent aux genoux lorsqu'ils travaillent.

Gottire, s. f. Gouttière, égout par où l'eau s'écoule d'un toit; cheneau. — Trou dans une couverture; vide formé par la chute d'une ardoise, d'une tuile, ou le manque de chaume, et par où la pluie pénètre à l'intérieur de la maison. — Eau de pluie, *aiwe di gottire*, on dit aussi plus simplement, *de l'gottire*. (Voy. Vocab. des Houilleurs, S. Bormans.) A. w. « pour recevoir pluie dite gothier. » (1566. Rendage proclamatoire, 6, 255), var: *gottier* et *gothier*. (1564. Ibid., 2, 195 et 3, 62^e.)

Gretteu, s. m. Grattoir, outil dont l'extrémité est à angle droit et qui porte un taillant plat. (fig. 14.) Il sert à dorer, c'est-à-dire à gratter la soudure dont est surchargé un objet, à enlever les bavures de la soudure; nettoyage qui est achevé par l'écouane.

Griffe, s. f. Griffé, outil en forme de crochet et dont l'extrémité recourbée porte un taillant parallèle à l'outil. (fig. 15.) Le plombier-zingueur s'en sert pour couper le zinc et l'emploie en le glissant le long d'une règle ou d'un équerre. Il tient aussi lieu des cisailles.

Grigni, s. m. Grenier; dial. ard. *gûrnî*.

II

Hadrenne, s. f. Partie dénudée ou endommagée dans un toit de chaume.

Hale ou **haille**, s. f. Ardoise en général, non-seulement celle qui sert à couvrir les maisons, mais la tablette de schiste servant de *pire de fowire* (voy. ce dernier mot) et une table quelconque en pierre schisteuse. Dial. ard. *hèie*. A. w. « *couvrir toicts d'escailles.* » (Chart. et Privil., II, 59), var : *escailles, escailles*. (Ibid., p. 82); « *hailles ou adorses.* » (Bormans. Table de la Chambre des Finances, p. 38); *ardoises ou escailles*, (Ibid., p. 63); « *devons livrere le meilheure verde skailhe et le plus loyaus ki isserset delle droite fosse de Fumain.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 195), var : *eskalhe*. (Ibid.); « *y at dans la cave une xhaille de Salme.* » (1688. Greffe de Spa, Reg. 83, p. 14) avec le sens de table. On trouve encore les formes : *chaye, schaile, schaille, skailhe, xhaille*. Les ardoises employées dans notre pays sont de qualités, d'espèces, de couleurs, de dimensions différentes. Ce sont, selon leur provenance, celles de Salm qui sont d'un gris-bleuâtre ; celles de Fumay généralement de couleur rosée ; celles de Martelange, presque noires ; il en est aussi de vertes. — Selon leur dimension, on les distingue en *pitite wezenne*, litt. petite voisine, *grande wezenne*, et *moyenne* ; cette dernière est intermédiaire entre les deux autres. (Voy. v^e *wezenne*, pour les dimensions.) — Quant à leurs qualités ou défauts, ce sont les suivants : celles de Salm sont estimées pour leur dureté et leur durée, bien qu'elles donnent naissance après quelque temps, à une espèce de lichen qui fait l'office d'éponge et retient l'eau. Celles de Fumay ont pour défaut d'être *longaines*, c'est-à-dire de se briser dans le sens de leur longueur, d'être fibreuses, à l'inverse de celles de Salm qui sont *coriantes*. (voy. ce mot). Celles de Herbeumont sont trop sèches et par suite, cassantes. Les plus répandues sont celles de Salm ; quant à celles qui sont préférées, les opi-

nions varient chez les couvreurs, les uns adoptent celles de Salm, les autres celles de Fumay. Les ardoises se vendent par mille et coutent d'ordinaire de 30 à 33 fr.

Haie di cresse, on appelle ainsi le dernier rang d'ardoises sur le faite. (Voy. *cresse* et *coutai*). **Haie di plomb, di zinc**, platine en plomb ou en zinc qui se place sous ou sur le crochet du toit, même signification que *calle*. (voy. ce mot.) C'est aussi un morceau d'un de ces métaux plié en équerre, qui se met alternativement avec de vraies ardoises, contre les murs, lorsque ceux-ci sont plus élevés que le toit. Un des bords est appuyé contre le mur et l'autre côté recouvert par l'ardoise. On l'emploie encore contre les fenêtres et sur les angles des toits lors même qu'ils sont peu saillants.

Haletetege, s. m. Action de couvrir avec des ardoises ; partie de la toiture recouverte d'ardoises.

Haleteter, v. Litt. ardoises, couvrir en ardoises. Dial. ard. *hëietter*. **Haieter à moirti**, manière de couvrir en ardoises fort peu usitée et qui se pratique seulement dans quelques parties reculées des Ardennes, où les toits ont une inclinaison fort peu accusée. Voy. v° *moirti*. Les *wères*, chevrons posés sur la charpente sont recouverts de morceaux de chênes refendus, sorte de lattes grossières ; sur ces lattes, on étend du mortier dans lequel sont placés les ardoises ou *herbins*. (Voy. ce mot.)

Haleteu ou *haietur*, s. m. Ardoisier, couvreur en ardoises ; dial. ard. *hëieteu*. A. w. « *xhailleur.* » (1709. Greffe de Spa, Reg. 87, p. 119); « *selaiteur.* » (Archives de Theux, compte de 1620); « *xhailleteur.* » (Ibid. 1600); « *escalleteur, escailleur.* » (Cartulaire de Bouvigne, 296 et 287.).

Hailette, s. f. Petite ardoise, mot peu ou point usité aujourd'hui. A. w. « *xhailles pour recouvrir ladite escole.* » (Archives de Theux, compte de 1611 à 1613).

Hailltre ou *haire*, s. f. Ardoisière, carrière à ardoises, et

même rocher schisteux non exploité. Dial. ard. *héire*. A. w. « *tirer xhailles de ladite xhayre*, » var : *xhayrie*. (1701. Greffe de Spa, Reg. 80, 24.)

Les ardoisières les plus renommées et dont les produits sont employés ici le plus communément, sont celles de Salm, de Fumay, de Martelange près de Bastogne, et de Herbeumont, frontière du Luxembourg belge et de la France. Les ardoisières de Vieil-Salm et de Salm-Château sont extrêmement riches et les gisements y sont si nombreux que, rien que dans les flancs de la montagne dite du Gros-Thiers, l'on a ouvert et l'on exploite vingt ardoisières.

Le schiste destiné à être refendu en ardoises, est tiré de la *fosse*, pierrière ou carrière, par blocs de toutes dimensions et d'un mètre au moins. Ces blocs amenés dans des caves ou souterrains, sont posés en tas ou en piles, que l'on recouvre de *rongettes* ou *heisses*, débris d'ardoises; puis arrosés d'eau afin de leur conserver la même humidité qu'ils avaient en sortant de la fosse. C'est cette humidité en effet, qui permet au schiste de s'exfolier facilement. Les blocs viennent-ils à subir les atteintes de la gelée, ou du soleil, de la sécheresse enfin, ils sont durcis et partant, improches à être refendus, même si on les plongeait de nouveau dans l'eau.

Les pierres ainsi durcies ne peuvent plus servir que de pierres à bâtir. L'ardoise ou lame de schiste détachée du bloc au sortir de l'ardoisière est au contraire flexible, au point de pouvoir se plier et se tourner en demi-cercle. Les ouvriers sont parfois assez habiles pour faire ce tour de force qui consiste à tourner une feuille de schiste en rond, et de rejoindre les deux extrémités. Pratiquant un trou dans chacun des bords, ils y font passer un lien d'osier pour faire garder à l'ardoise sa forme circulaire.

Les carrières étant généralement envahies par les eaux pendant l'hiver, on ne procède à l'extraction des blocs qu'en été,

pour les conserver de la manière sus-indiquée. L'hiver est consacré au refendage. Les principaux outils de l'ouvrier-refendeur sont le *cisai*, le *maïet* et l'*soie*. Le bloc posé sur champ est placé entre les jambes de l'ouvrier qui, de son long ciseau très-aminé du bout, fend à l'épaisseur voulue sans le secours du marteau, et sans autre effort que de peser sur le manche du ciseau.

Hain, s. m. Déchet de schiste ardoisier; dial. ard. *hèin*. A. W. « *jetter éclats de pierre ni xhayns hors de la carrière.* » (1720. Greffe de Spa. Reg. 88, p. 381).

Haine, s. f. Javelle, partie du *wâ* préparée pour être placée sur le toit. *Teut d'haines ou teut hainé*, toit en paille mince, très-léger et de peu de durée. Je trouve dans un dictionnaire : *henne*, toit mince fait avec économie de chaume. C'est probablement notre mot *haine*.

Hainer, v. Jetér, étendre les javelles, les *haines*, sur le toit pour couvrir à stock (voy. v^e *covri*) ou pour boucher provisoirement un trou, une gouttière; couvrir sans art en mettant les javelles sans préparation préalable.

Haisse, s. m. Lame de schiste, débris ou déchets d'ardoises qui tombent du toit ou qui proviennent des ardoises recoupées sur l'enclumé ou qui encombrent la carrière d'ardoises. Ce mot s'emploie presque toujours au pluriel; ex. *des haisses*. Est quelquefois pris pour *rougettes* et réciproquement. Dial. ard. *hèisse*.

Hackau, s. m. Tenon de l'extrémité du crochet qu'on chasse dans la planche. Il y en a qui l'appellent *havet*. (voy. ce mot).

Hâle, s. f. Échelle. *Hâle di haieteu ou plate hâle*, échelle d'ardoisier ou échelle plate; c'est une échelle munie de rouleaux de paille nattée, coussinets attachés aux deux extrémités afin de l'empêcher de glisser et de briser les ardoises. Ces rouleaux ou coussinets s'appellent *rôlais*, ou *wâmais* ou bien encore *tôches*. (Voy. Voc. des Charpentiers, A. Body.) Le couvreur se sert aussi de l'échelle ordinaire. — *Fer l'hâle di voleur ou fer l'chainé*,

monter la tuile. C'est jeter trois tuiles couchées l'une sur l'autre à son compagnon monté sur une échelle, le dos appuyé contre les échelons; celui-ci les reçoit et les donne à un troisième individu placé plus haut, qui les transmet à un quatrième et ainsi de suite jusqu'au couvreur qui se trouve sur le toit. L'ardoise se monte en paquet, c'est-à-dire que le couvreur en pose une vingtaine, plus ou moins, sur son épaule et les monte au-dessus.

Hamai, s. m. Banc d'ardoisier, planchette suspendu aux quatre coins par une corde à noeuds qui sert au couvreur pour travailler aux tours des églises.

Hamme, s. m. Banc, se dit quelquefois pour *cheire*. (Voy. ce mot.)

Hansion, s. f. Pureau, la partie apparente d'une ardoise, d'une tuile ou du chaume qui n'est pas recouverte par les supérieures et qui couvre le rang de dessous. Chez le couvreur en ardoises, la *hansion* est calibrée par deux clous chassés dans une planchette lui servant de compas pour diriger son trait. La *hansion* ou pureau a des dimensions observées: 9 centimètres pour la grande *wezenne*, et 8 centimètres pour les *moyènnes*. A. w. *xhansion*. (Louvre III, 85); « *tel doit et deverat mettre et asseoir ses escailles, ferantes trois trous ou plus sur les xhanfeillons,* » lisez: *xhanseillons*. (Chart. et Privil., II, 61), var: *xhancillon* (Ibidem.). (Voy. Gggg. *hansi* et Vocab. des Maçons).

Hart, s. f. Hart, jeune branche ou scion d'osier ou de bouleau, encore vert que l'on tord sur lui-même et qui sert à lier les baguettes aux lattes.

Haut-vole, s. m. Mur de pignon d'une maison; ceux situés à l'Ouest sont généralement couvert d'*épeneure*. (Voy. ce mot.) A. w. « *le haut vollé est penchant,* » (1734. Greffe de Spa, Reg. 91.)

Haver, v. Racler, se dit du travail du ramoneur râclant la

suie en bas des murs de l'âtre ou des conduits de la cheminée.

Havet, s. m. Croc, crochet. (Voy. *croc* et *hackau*.) A. w. « *des havets de fer pour mettre sur l'édit toict.* » (Archives de Theux, compte de 1611 à 1613.)

Havette, s. f. Raeoire, instrument en fer servant à racler la suie des parois de la cheminée. (Voy. *râclette*.)

Hawe, s. f. ou **Hawai**, s. m. Houe, instrument qui sert à gâcher le mortier et l'argile.

Hechi, v. Litt. hacher, recouper, emporter une forte partie d'une ardoise, la tailler largement sans la partager.

Henevâ, s. m. Soupente, mot peu usité.

Henne, voy. *haine*.

Heppe, s. f. Hache; le couvreur en chaume se sert de la hache pour couper sur le bloc les *wâs* à la longueur déterminée. *Heppe di haiteu*, assette.

Herbin, s. m. Ardoise de grande dimension et très-épaisse qui se place sur les planches, à clous ou à mortier. Il est probable qu'anciennement on usait plus fréquemment de ces ardoises que de nos jours, et qu'on couvrait aussi à mortier dans les villes. Les Chart. et Privil. éontiennent, dans un document du métier qui nous occupe, cette phrase: « *couvrir toits d'escailles à clous ou à mortier.* » (T. II, p. 59.) *Les herbins* se posent en diagonale, de biais, d'un angle du toit à l'autre. Ils forment une couverture très-lourde; ils se vendent au pied cube.

Hinon, s. m. Planchette étroite coupée au coin, pour éléver le premier rang d'ardoises ou le bord de la feuille métallique de la corniche.

Horon, s. m. Echandole, petite pièce de bois pour couvrir. (Voy. Vocab. des Charpentiers, A. Body.)

Houppe, s. f. Escoupe, pelle, truelle. Elle sert à gâcher et à charger le mortier. D'où

Houppier, v. Charger avec la pelle.

Houplaire, s. f. Pelletée; ce qui peut tenir sur la truelle; dial. ard. *houplé*.

Hoûr, s. m. Echaffaudage d'ardoisier.

Hourmin, s. m. Dial. ard. *houmin*, s'emploie pour *hour* et a la même signification.

Houvai ou *houvé*, s. m. Petit toit qui se pratique à l'angle supérieur d'un pignon, en wallon *haut-volé* ou *haut-volè*. A. w. « *les deux houvay regardant sur la maison X.* » (Archives de Theux, 1616).

Hovâte, s. m. Ramoneur de cheminée. Ce vocable n'est pas connu dans le dial. ard. qui emploie le mot *ramoneur*.

Hover, v. Balayer, employer le balai, se dit du ramoneur quand il procède au premier nettoyage d'une cheminée.

Hoveu, s. m. Se dit quelquefois pour *hovâte*.

Houvion, s. m. Ecouillon, perche au bout de laquelle on attache quelques branches de houx à l'aide d'une corde, et qui sert au ramoneur pour les conduits étroits.

Hu, s. m. Houx, arbuste dont les branches garnies de feuilles servent à ramoner les cheminées. Formé en botte ou petit fagot, on l'attache au milieu d'une corde à l'extrémité de laquelle il y a un poids en métal. On laisse descendre le poids et le fagot dans la cheminée et par un mouvement de va et vient, la suie est détachée des parois de la cheminée. (Voy. *ramoneur*.) Houx se dit *heuzi* en dial. de Malmédy.

Inc, m. Voy. v^e *zinc*.

Jambe d'air, s. m. Ferme, charpente, assemblage des pièces

de bois qui forment le comble d'un bâtiment. (Voy. ce mot, Voc. des Charpentiers.) A. w. « *les jambes d'air sont toutes pliées.* » (1710. Greffe de Spa. Reg. 87, p. 144.)

Jésuite, s. f. Espèce de girouette en zinc et en forme de tuyau coudé par le haut, surmonté d'un pompon ou aigrette aussi en métal. L'origine de cette dénomination est assez énigmatique. On me donne les deux suivantes, sujettes à discussion. La première, c'est qu'obéissant à tous les vents, cette girouette peut indiquer successivement les 32 divisions de la rose des vents, semblable en cela, prétend-on, au disciple de St-Ignace qui n'a pour guide que l'intérêt. La seconde est celle-ci : le jésuite en tant que girouette active le tirage de la cheminée, et l'on sait que les membres de cet ordre passent pour des quémandeurs constants. Est-ce par allusion à cette manie, que l'on a appelé une girouette, un *jésuite*? C'est ce que ferait supposer cette répartie que j'ai entendu faire à un prêtre qui demandait qu'on lui fit présent d'une œuvre d'art : *on z'a raison d'dire qui n'y a rin, po si bin tirer, qu'on jésuite.*

Jonteûre, s. f. Ourlet, jonction de deux tables ou feuilles de zinc ou de plomb.

L

Larmire, s. f. Lucarne du toit ; a. w. « *pour la doublure d'une larmière.* » (Chart. et Privil., II, 62.) *Larmire* signifie aussi soupirail.

Latte, s. f. Latte, planche mince pour les toits en ardoises. Pièce de bois d'environ 0,=03 carrés pour toits de tuiles ou de chaume. Pour ces derniers, ce sont aussi des perches de jeunes chênes refendues sur leur longueur. Anciennement les lattes pour ardoises s'appelaient *lattes di teut*, elles étaient faites de hêtres ou de chênes fendus. Les lattes se clouent sur les *wères*. (Voy. ce mot et Vocab. des Charpentiers.) A. w. « *encores devons*

nos livreir toutes lattes ki y besengeront et hosteir chelles ki lur clauz ne poront porteir. » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 195.)

Latter, v. Poser les lattes et les clouer; a. w. « *xhervions lattées* » (Chambre des Finances, LXXII, 157^e.)

Leuvrai, s. m. Petite lucarne donnant de la lumière et de l'air aux fenils; c'est une petite ouverture dans la toiture, recouverte d'une feuille cintrée en plomb ou en zinc. Dans les toits en chaume, le *leuvrai* est recouvert de chaume. A. w. « *pour la doublure d'une leuve.* » (Chart. et Privil., II, 62.)

Loen, s. m. Lien, torche de paille qui sert à lier la botte de chaume; chaque botte porte deux liens.

Longaine, adj. Se dit d'une ardoise dont le fil est en long, c'est-à-dire d'une ardoise sujette à se partager en deux sur le sens de sa longueur. On dit quelquefois en prenant cet adjectif substantivement : *c'est des longaines*.

Loukette et **Loukerotte**, s. f. Petite lucarne dans un toit ou dans un mur de pignon; du dial. ard.

Lozange ou **Lozinge**, s. f. Losange, feuille de zinc coupée en losange et servant à faire les couvertures ou les *epeneures*; pour ce dernier cas, ces feuilles sont attachées à la muraille au moyen de crochets et de *pattes*. Les feuilles sont munies de *boudins* et chevauchent les unes sur les autres.

M

Malet, s. m. Maillet; fait partie des outils du plombier-zingueur.

Maisse, s. m. Maître, celui qui a des ouvriers sous ses ordres; ex. *maisse-haieteu*, maître-ardoisier.

Mansard, s. f. Mansarde, *Teut à mansard*, toit disposé de façon à ce que la partie inférieure, formant l'égout, soit roide et

presque à plomb du mur et la partie supérieure qui porte le faltage, en pente plus douce. Imaginé par l'architecte Mansard.

Martai, s. m. Marteau. *Martai d'haieteu*, marteau de couvreur. A peu près semblable à un T, la tête sert à clourer les ardoises; la penne qui est pointue sert à les percer, c'est-à-dire à faire les trous des clous; enfin le côté sert à les tailler. Il a encore d'autres usages: on l'emploie pour casser le clou, lorsque le couvreur veut remplacer une ardoise, et pour couper les tuiles. (fig. 16.)

Moirti et moërti, s. m. Mortier; composé de sable et de chaux trempés d'eau et parfaitement assimilés. On désigne aussi par là certaine quantité d'argile qu'on gâche en une fois. (Voy. v^e *haieter*.) Ainsi que je l'ai dit, le placement des ardoises à mortier n'est plus guère usité. Il était assez fréquemment autrefois, ainsi que le témoignent les règles du métier. « *Si aucun ouvrier marchande de couvrir quelque édifice soit nau ou vieu, à cloux ou à mortier.* » (Chart. et Privil., II, 61.)

N

Né, s. m. litt. nez; arrêt, petit morceau de métal, zinc ou fer blanc en forme de nez ou de demi-éteignoir soudé aux tuyaux de descente, afin que ceux-ci portent sur les crochets destinés à les tenir attachés à la muraille. (fig. 17.)

Nièr, s. m. Nerf. On dit d'une ardoise qu'elle a *dè nièr*, du nerf, quand elle est résistante, compacte, point cassante. (Voy. v^e *coriante*.)

Noket, s. m. Noquet, lame de plomb de 10 à 12 pouces de long sur 5 à 6 de large servant à garnir les noues; il se place aussi autour des fenêtres du toit. Platines en plomb ou en zinc pliées en équerre qui se mettent alternativement avec des ardoises contre les murs plus élevés que le toit. Un des côtés est appuyé contre le mur et l'autre est recouvert en partie par

l'ardoise. Il s'emploie de même contre les fenêtres, cheminées, et sur les angles des toits lorsqu'ils sont peu saillants. On trouve dans les Chart. et Privil. au métier des couvreurs « pour la doublure d'un noetet, » (II, p. 62) faute probable pour *nocket*.

Nowe, s. f. Noue, canal formé par la jonction en angle rentrant de deux pans ou versants de toit. On les fait avec une platine de plomb ou de zinc comme les fonds des chénaux et quelquefois avec des faïtières dans les toits de tuiles. A. w. « pour la doublure d'une noeue d'escailles..... pour la doublure d'une naive de plomb. » (Chart. et Privil., II, 62.)

○

Oistre, s. f. Osier, saule nain; petite branche ou scion généralement de saule, destiné à faire les *hârts*.

Orèle di chet, s. f. litt. oreille de chat; petite platine métallique pliée en cornet que l'on place sur les toits, contre les murs plus élevés, pour en écarter les eaux.

Orière, s. f. litt., tuile formant bordure. Tuile faïtière; (voir *cavaîr*, vocab. des Maçons.) Partie d'un toit du côté d'une muraille à laquelle le toit joint; les ardoises qui sont le long d'un toit et au-dessus d'une muraille. A. w. « pour la doublure d'un orier. » (Chart. et Privil., II, 62.)

Ouhai, s. m. Oiseau, auge dans laquelle on porte l'argile ou le mortier sur le toit. *Poirter l'ouhai*, porter l'auge, le manouvrier chargé de porter le mortier gâché au maçon ou au plafonneur.

P

Pai, s. f. litt. peau. Tablier lorsqu'il est en peau. L'ouvrier dit *pai* ou *vantrain* indistinctement. Le tablier du couvreur en ardoise est ordinairement muni d'une poche longue et peu pro-

fonde qu'il porte juste au milieu de la ceinture, afin d'y mettre les clous. Il passe d'habitude son marteau à la ceinture et dans la courroie qui retient son tablier et cela, de façon à avoir les deux mains libres pour travailler ou pour manœuvrer par ex. son échelle.

Palette, s. f. Petite truelle qui sert à étendre l'argile sur les javelles ou à appliquer et lisser le mortier qui joint les tuiles faitières.

Panne, s. f. Tuile ; *panne* est exclusivement du dial. liégeois, le dial. ard. emploie le mot *tulai*. Les tuiles mises en œuvre dans notre pays portent différents noms selon leur lieu de provenance ou de fabrication. Il y a : les tuiles de Boom, assez estimées, mais auxquelles on reproche leur poids et leur mauvais état de cuisson ; les tuiles de Hollande, assez fragiles, mais ayant pour qualités de durer longtemps et de n'être point poreuses ; les tuiles d'Allemagne, les meilleures, et celles que préfèrent les couvreurs ; enfin les tuiles du pays dont le défaut est de contenir parfois des parcelles de fraisil, *fahin*, ou de petits charbons, *crahaus*, qui prennent l'eau et ont pour effet de faire éclater la tuile à la gelée. (Voy. v° *tulai*.)

Panneresse, s. f. Face de la brique, vue sur son côté long ; la brique qui sert de parement.

Pannetege, s. m. Placement des tuiles et l'ouvrage qui en résulte.

Panneter, v. a. Couvrir en tuiles. Ex. *Oitez li strin di vosse teut è zè l'sez panneter*, ôtez la paille de votre toit, et faites-le couvrir en tuiles.

Panneteu, s. m. Couvreur en tuiles.

Panneti, s. m. Tuilier, qui fait des tuiles. Le wallon confond souvent cette expression avec la précédente.

Pannetréie, s. f. Tuilerie, lieu ou bâtiment où l'on pétrit, façonne et cuit les tuiles.

Passette, s. f. Sellette, planche tenue par des cordes et sur laquelle le couvreur s'assied lorsqu'il travaille aux tours et aux clochers. (Comparez *cheire*, *hamai* et *spriou*.)

Pate ou **pôte**, s. f. Epi, l'extrémité de la paille qui contient le grain. L'épi retenant l'eau, le couvreur le retranche ordinairement au chaume employé pour les couvertures.

Pègne, s. m. Pigne, peigne des couvreurs en chaume ; planchette au milieu de laquelle on a fiché une rangée de clous entre lesquels le couvreur en chaume fait passer la botte de glui ou *wâ*.

Pegnon, s. m. Pignon, partie supérieure d'un mur qui se termine en triangle et qui porte le bout du faîtage. Dans les maisons du moyen-âge, le pignon formait toute la façade d'une maison, d'où est restée l'expression : *avoir pignon sur rue*, pour signifier, avoir une maison à soi. On voit encore dans beaucoup de nos villes des maisons datant du XVI^e siècle et ayant leur pignon sur la rue. Certaines de ces constructions avaient même double pignon. *Pegnon* est synonyme de *haut vollé* (voy. ce mot).

Penne, s. f. La pointe du marteau, la panne du marteau ; opposé à *tiesse*. — *Penne de teut*, la sévéronde, l'avant-toit, l'égout pendant, le bord du toit.

Penneçai, s. f. Litt. panonceau ; girouette.

Pesant, s. m. Le poids que le ramoneur attache à la corde pour entraîner le fagot de houx dans la cheminée.

Picette, s. f. Pince, crochet ou petite bande de fer plat, pliée en forme de crochet pour retenir la feuille métallique des faîtes ou des arétiers. Les crochets saisissent les bords du plomb et sont cloué par le milieu. (Voy. Vocab. des Maçons, *picette di colmin*.)

Pihaise, ou mieux *pit-haie*, s. m. Doublis, ardoise placée au bord inférieur d'un toit, au pied de la couverture ; l'ardoise

courte qui est recouverte par le premier pureau tombant au milieu des *pit-haie*. Dans les toits à corniche, le doublis recouvre le bord de la feuille métallique du chenal. Dial. ard. *pit-hëie*. Comp. *pit-wâ*.

Piate, s. f. Pente, l'inclinaison, l'égout d'un toit.

Pire, s. f. Voy. *sowire*.

Pit-wâ, s. m. Petite botte de paille placée au bord (*penue*), et aux arétiers d'un toit couvert en chaume pour servir de pied aux *wâz*. Comp. *pit-haie*. Signifie aussi les *wâz* coupés à la longueur d'un pied.

Plakisse, s. m. Mortier gâché pour plaquer, enduire le toit, le mur ou le pied des cheminées.

Plateer, s. f. Plate forme, la couverture plate, horizontale d'une maison, d'une tourelle. A. w. « Item à un toict à mortier, les escailles doivent être assieses ferantes trois et demy, et plus, aux xhancillon selon la plateure ou roitesse de l'ouvrage. » (Chart. et Privil., II, 61.) Voy. le mot suivant.

Platte, s. f. Chanlate, pièce à l'extrémité des chevrons pour soutenir l'égout d'un toit. (Voy. Vocab. des Charpentiers.) *Platte dé teut*, corniche du toit sur laquelle on pose la gouttière; plate-forme, toit sans versant dont la couverture se fait de plomb ou de zinc en feuilles.

Plonck, s. m. Plomb, métal employé par le couvreur lorsqu'il est en feuilles. *Plonek di ch'nâ, plonck d'cresse*, plomb laminé que l'on place dans le chenal, sur le faîte d'un toit; a. w. « *plonques*. » (1431. Record de la justice de Theux); « *buzes de plonke*. » (J. de Stavelot, p. 333.) D'où *éplonki*, plomber; et les suivants.

Plonckège, s. m. Plombage, action de garnir de plomb en feuille et de boucher un trou avec du plomb.

Ploncki, s. nr. Plombier, ouvrier travaillant le plomb, A. w. *H. de Preit le plonckier*. (Registres des Echevins, 29, folio 124.)

Pioncki, v. Plomber.

Pionckrète, s. f. Plomberie, art et ouvrage de plombier et même l'atelier du plombier.

Porjettege, s. m. Crépissage.

Porjetter, v. Crépir, recrépir, placer du mortier à l'aide de la truellette dans les interstices des murs en briques et en pierres. Dial. ard. *rijetter*. (Voy. ce mot.)

Porjetteu, s. m. Crépissoeur.

Porjettresse, s. f. Truellette pour crépir.

Posselet, s. m. Potelet, chevron; pièce de bois servant à la couverture d'une maison.

Pougnaine, s. f. Poignée, ce que la main peut contenir; ex. *one pougnaine di strain*. Poignée, manche d'un outil. Le manche est long; la poignée est courte, environ de la longueur de la main. Dial. ard. *pougnit*.

Pouheu, s. m. Puisoir; ustensile composé d'un bassin qui est une platine en fer *heulée*, embouttie, et d'une queue en fer plat avec crochet au bout. Il sert à puiser l'eau; de *pouhi*, puiser.

Pouppe, s. f. litt. poupée. Marionnette; torche de paille qu'on place sous les tuiles pour les assujettir.

R

Rabannière, s. f. Girouette en forme de bannièvre.

Rabat-vint, s. m. Abat-vent, sorte de toit en saillie qui garantit du vent; planchettes qui, aux baies des tours d'église et aux ouvertures des clochers, servent à abattre le sou des cloches. Ex. *les abat-vint d'on cloki*, les abat-vent d'un clocher.

Râcllette, s. f. Raclette ou racloire, outil en fer servant à racler la suie en bas des murs de la cheminée. Cet instrument

est aujourd'hui hors d'usage, les ramoneurs ne montant plus dans les cheminées. *Râclette* est synonyme de *havette*.

Ramon, s. m. Balai; lorsque le couvreur a fini son ouvrage, il donne un coup de balai pour faire tomber sur le sol les débris d'ardoises; etc., ex. *hoyer l'teut, li ch'nâ*, balayer le toit, le cheval. Le ramoneur emploie aussi le balai pour mettre en tas, après qu'il a ramoné, la suie tombée dans l'âtre.

Ramonege, s. m. Ramonage, action de nettoyer l'intérieur d'une cheminée.

Ramoner, v. Ramouer, nettoyer une cheminée.

Ramoneur, s. m. Ramoneur; mot du dial. ard. exclusivement. Le conduit intérieur des cheminées étant autrefois beaucoup plus large, le ramoneur chargé de procéder au nettoyage, se hissait dans la cheminée et montait jusqu'au sommet. Aujourd'hui que les cheminées sont beaucoup plus étroites et qu'elles ne pourraient même donner accès au passage d'un enfant, on se borne à user du procédé décrit au mot *hu*. Quand le ramoneur pénétrait dans la cheminée, il ajoutait à son costume *li bonnet*, bonnet qui n'était souvent qu'un sac de toile qu'on faisait entrer jusqu'au menton pour que la suie ne s'introduisît ni dans les yeux, ni dans la bouche, ni dans les narines, ni dans les oreilles. Il avait eu soin aussi de s'adapter aux genoux, les *giniolîres*, genouillères en cuir; et au derrière, un morceau de cuir solide tenu par des cordons. Quelquefois il se munissait les coudes de morceaux de cuir semblables. Une échelle composé de 4 à 5 échelons et posée contre le mur du fond de l'âtre, lui facilitait l'ascension dans la partie large de la cheminée; puis s'arcuboutant des genoux et du derrière, il se maintenait à la hauteur voulue, maniant sa *râcllette*, devant lui et à droite, détachant ainsi la suie des deux murs, celui du fond et celui de droite. Parvenu au faite, il auronçait par un cri quelconque qu'il avait achevé la moitié de sa tâche. Se retournant, il redescendait et usait du même moyen pour les deux autres

parois. L'habitude de dire une chanson lorsqu'ils étaient parvenus au sommet de la cheminée était générale autrefois chez les ramoneurs. Mais depuis qu'ils ne s'engagent plus dans l'intérieur des cheminées, le métier semble ne plus être aussi difficile; il n'y a plus ce danger que l'ouvrier était fier d'affronter. Aussi croirait-on qu'il a lui-même compris qu'il fallait ne plus se faire un mérite d'avoir mené à fin un travail qui, après tout, est assez simple, partant, qu'il n'y avait plus nécessité d'attirer l'attention des passants sur lui, en lançant du haut des toits le cri ou le refrain traditionnel. Avec cette habitude qui a disparu, l'on a aussi laissé se perdre les cris, ou les chansons des ramoneurs. Et il n'est personne, que je sache, qui les ait consigné quelque part. En Ardenne, l'ouvrier ramoneur criait : *Roule ta bosse!* Seuls, j'ai pu recueillir d'un vieux homme du métier, ces quatre vers qu'il m'a dit d'une voix cassée et en appuyant fortement sur le premier mot :

Volla !
Volla framoneur
Qu'est fin dial tot neur.
On gourgeon d'vosse bire
A r'nettieu d'fowire.

Rateuter, v. Gouvrir d'un toit neuf; ex. *nosse vi teut arestu evolé, on nos a v'nou rateuté*, notre vieux toit avait été enlevé (par le vent), on est venu nous en refaire un.

Recrestoge, s. m. Renfaînage, action de renfaîter; l'ouvrage qui en est le résultat.

Recrester, v. Renfaîter, raccommoder ou refaire le faîte d'un toit.

Regon ou *r'gon*, s. m. Seigle, variété de seigle à grain menu et à paille courte, cultivé à Spa, Stavelot, Sart, et dans les communes ardennaises au-delà de Goo. Chaume excellent pour les couvertures. A. w. *bleid de regon*. (J. de Stavelot, 213 et Charte de S^t-Lambert, n° 671).

Rere, s. f. Raie, tringle que l'on pose sous l'ardoise ou sous les tuiles. A. w. « *mains lidis hiretirs doivent livreir chennaz, croches et reilhes, teiles ki y besengeront.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, p. 195).

René, s. m. Arétier de tympan ou de deux toits qui se rencontrent, lorsqu'ils sont faits avec des ardoises au lieu de plomb ou de zinc. Ardoise dont un des deux côtés longs est taillé en biseau, en angle.

Ricoper, v. Tailler les ardoises, les rogner. Synon. de *rongi*, rogner.

Riplonecki, v. Replomber, faire tenir de nouveau un objet à un autre au moyen de plomb fondu et coulé. A. w. « *pour avoir refait et replonquy les voiriers de la maison.* » (1657. Compte du Magistrat, 185, 14 v°).

Rife, s. f. Partie de la muraille d'une maison qui s'étend entre le plancher du grenier et la sévéronde.

Rijetter, v. Recrépir, boucher avec du mortier les joints entre les pierres ou les briques; ex. *rijetter ine chiminaie*, recrépir une cheminée; ce mot est du dial. ard.

Riloï, v. Relier, arranger les ardoises de manière que les joints ne se rencontrent en ligne droite qu'après un certain nombre de pureaux.

Rilosége, s. m. Liaison, action de *riloï*.

Ripasser, v. a. Repasser. *Ripasser on teut*, faire la recherche de couverture. C'est réparer, remanier une couverture où l'on met quelques ardoises ou tuiles à la place de celles qui manquent; c'est aussi la réfection de tout ce qui forme la couverture tels que mortier, plomb, soudure, etc.

Ristichi, v. Réparer un toit de chaume en mettant du nouveau chaume entre le vieux. Remettre des ardoises neuves à un toit, où il y en a de brisées. A. w. « *nos devons la montée restop-*

peir et restichier. » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, 195).

Ritei, v. Voy. v^e *rongi*.

Rôlai, s. m. Coussinet, torche ou rouleau en paille nattée que les couvreurs attachent aux extrémités de leur échelle pour l'empêcher de glisser et de briser des ardoises. On l'appelle encore *toiche* ou *wâmai*.

Rongi, v. Rogner l'ardoise, syn. de *ricoper* ou *ritei*.

Rongette, s. f. Débris d'ardoises; ce mot s'emploie ordinairement au pluriel; Comp. *heisse*.

Rontelet, s. m. Clou dont se servent les couvreurs en ardoises, clou d'ardoisier.

Roule ta bosse, voy. v^e *ramoneûr*.

Rûle, s. m. Règle qui sert à déterminer le niveau d'un point à un autre, et à tracer les pureaux à l'aide du marteau. *Rûle di poche*, mètre pliant.

Rugâ, s. m. Chenal; dial. de Malmédy.

Rûlefie, s. f. Jauge, rang d'ardoises ou de tuiles. A. w. « *et nos li covroirs desourdîs devons asseir chescunne eschalhe à dois clauz, et doit li eschalhe prendre le quarte rûlée.* » (1334. Hist. du Mét. des Drapiers, S. Bormans, 195).

S

Saiwer, v. Faire égoutter, donner écoulement à un liquide; dégoutter. A. w. « *et c'est pour et affin dessus tumber, décoller et seauwer les gouttyers... dedit édyffices.* » (1597. Greffe de Spa. Reg., 60, p. 17).

Saiwen, s. m. Egout d'un chenal, conduit pour les eaux d'un toit. Pierre d'égout.

Sâni, s. m. Saunière, boîte où l'on met le sel de cuisine. *Teut à sâni*, appentis, toit qui n'a qu'un seul versant, qu'une inclinai-

son, qu'une pente ; cette expression vient de ce qu'un bâtiment ainsi couvert, à la forme d'une saunière. (fig. 18.) A. w. « *lequel batiment deverat être bâti à sany comme nous appelons vulgairement en notre patois, en portant les eaux de ses toits sur son propre bien.* » (1750. Spa, acte notarié.)

Seche, s. m. Sac. Le ramoneur se sert du sac pour recueillir la suie.

Serente, s. f. Encorbellement, saillie d'une maison ; toute espèce de saillie portée à faux sur quelque console ou corbeau au-delà du nu du mur.

Serat, s. m. Vide que le couvreur laisse provisoirement aux noues et aux arétiers jusqu'à ce qu'il ait couvert les parties joignantes.

Sewe, voy. v^e *soufe*.

Sierveu, s. m. Manceuvre, aide du couvreur. On emploie aussi par dérision l'appellation *poirteu d'ouhai*, pour le désigner. *L'ovri* travaille comme *li maise* ; *li sierveu* ne connaît rien au métier ; il exécute les ordres du *maise* et de *l'ovri* qu'il sert. Il prépare les matériaux, les lui porte à pied d'œuvre. C'est souvent un apprenti, *ine apprindice*.

Siervi, v. Servir.

Sife, s. f. Voy. v^e *soufe*.

Sitife, s. f. Sorte de petite hampe sur laquelle on emmanche la croix d'un clocher. A. w. « *on élève une bannière sur l'esteffe de la halle des drapiers.* » (1601. Drapiers, Reg. 37.)

Sodai ou **sodeu**, s. m. Soudoir, fer long à l'extrémité duquel est adapté un bout de cuivre rouge qui affecte diverses formes selon sa destination. Le soudoir est muni de mouflettes, manche en bois, mobile, qui permet à l'ouvrier de se servir de l'instrument sans se brûler. Chauffé, il sert à fondre la soudure et à l'appliquer sur les parties qu'on veut joindre. L'ouvrier plom-

bier-zingueur emploie différentes espèces de soudoirs. Ce sont : *Li sôdeu d'keuve ou fier di keuve*, dont l'extrémité est à angle droit, en bec de canne. (fig. 19.) *Li plat fier*, qui est aussi à angle droit et qui sert à souder les feuilles de zinc sur les plates-formes, chénaux. (fig. 20.) *Li rond fier*, dont la tête est de forme ronde ou semi-sphérique, c'est-à-dire en forme de champignon, plus ou moins conique. (fig. 21.) *Li quârré fier*, soudoir dont la tête est conique et à quatre pans. (fig. 22.) *Li laiwe di boûf*, litt. langue de bœuf, dont la forme est plate et conique à la fois. (fig. 23.) Enfin le *sôdeu* dit *bayonnette*, qui n'est autre qu'un fer emmanché d'un soudoir proprement dit assez allongé. (fig. 24.)

Sôder, v. a. Souder, joindre deux pièces à l'aide de la soudure; boucher un trou avec du plomb ou du zinc.

Sôdeure, s. f. Soudure, alliage composé de deux parties d'étain et d'une partie de plomb. Avant de joindre deux pièces, à soudure, on enduit préalablement ces pièces d'un mordant. Pour le zinc et le plomb, l'on emploie d'ordinaire le chlorite-hydrique.

Sofrante, s. f. Sévéronde, partie de la couverture d'un bâtiment qui est en saillie en dehors pour empêcher que les eaux pluviales ne coulent le long des murs. Le bas de la sévéronde est l'égout du toit. Dial. ard. *sorronte*. (Voy. Voc. des Charpentiers). A. w. *la souverante*. (Chart. et Privil., II, 61.)

Soufe, s. f. Suie des cheminées. *Soufe* est du dial. liégeois qui emploie aussi parfois, et improprement *sewe*. Le dial. ard. est *sife*, vocable qui est le véritable wallon, ainsi que le prouve l'a. w. « *lesdits chemineez males et pleines de syfres.* » (1483. Papiers du Grenier.) En effet, *soufe* signifie à la fois soufre et suie, à Liège. La suie est recueillie dans un sac par le rameleur auquel elle revient de droit. Elle forme un excellent engrais et se vend d'ordinaire six centimes le kilogramme. — *Colante sife*, litt. suie collante ou plutôt coulante, bitume liquide qui descend des cheminées. Les anciennes cheminées très-larges, et dont

on négligeait de couvrir l'ouverture au moyen d'une tablette ou dalle, avaient pour inconvénient de laisser pénétrer la pluie dans l'intérieur. La suie s'amouiant, s'humectant, coulait en *lawet*, bouillie liquide, qui tombait dans l'âtre. C'est ce qu'on désigne du nom de *colante sife*.

Soufrer ou mieux *sifrer*, v. Enduire de suie.

Spriou, s. m. Sorte de petit banc d'ardoisiers que l'on suspend par des cordes. A. w. *espriuve*. (Chart. et Privil., II, 62.)

Stombe, s. f. Jeune branche de coudrier ou de saule, de deux à trois mètres de long, qui sert à maintenir le chaume sur le toit, lorsqu'on couvre à baguette. On dit *covri à baguette* et non *covri à stombe*. (Voy. v° *covri*.)

Strain, s. m. Paille, chaume. Ex. *on teut di strain*, un toit de chaume. A. w. « *pailhes et estrains*. » (Registres de la Chambre des Finances, LXXVI, 123.) Les toits en paille étaient autrefois très-communs en raison du bon marché de la matière première. Aujourd'hui c'est la couverture la plus couteuse, ce qui tend à les faire disparaître.

Stramé moirti, s. m. Bauge, mortier dans lequel on a mélangé du foin ou de la paille hachée; ce mortier sert à faire les parois en torchis. Dial. ard. *strameté*. Comparez l'expression *du strim et du stram*, ça et là.

T

Tavelotte, s. m. Nom d'une espèce d'ardoise employée autrefois. (Voy. Chart. et Privil., II, 63.)

Teut, s. m. Toit, toiture, la couverture d'un bâtiment. A. w. « *et fut li teut de plone del monasteir laidement descouvert*. » (J. de Stavelot, 337.); *teux* (J. d'Outremeuse, III, 238.); *theux* (1551. Cris du Péron.). Le toit couvert en ardoises coûte environ 3 fr. 50 c. par mètre carré. Planches, voliges, crochets et lattes y compris, il revient à 5 fr.

Teutai, s. m. Petit toit, avant toit, toit en saillie, la couverture des lucarnes; auvent, toit pour abriter les boutiques. Autrefois l'usage des *teutais* était très-répandu dans notre pays, à Liège, Verviers, Spa. Les princes-évêques portèrent plusieurs ordonnances de police concernant ces auvents qui envahissaient la rue. *Teutai* est aussi le chaperon d'une muraille. A. w. « *un næuff teutay.* » (1685. Cris du Péron.); « *toiteaux.* » (Edits et Ordonnances de la Principauté, I, 191.)

Teuti, v. a. Faire un toit.

Teutin, s. m. Débris de chaume qui a servi à la toiture d'une maison.

Tiesse, s. f. Tête; on nomme ainsi la partie arrondie de l'ardoise que le couvreur perce pour y mettre le clou.

Timpan, s. m. Tympan. Triangle compris entre les versants d'un toit et le pignon qui ne s'élève pas jusqu'au faîte ou qui se trouve ordinairement de chaque côté du toit à mansarde. Les arétiers des tympans sont couverts comme les faîtes. On dit aussi *tépan*, principalement à Verviers.

Tire-clia, s. m. Tire-clou, outil en fer plat et dentelé des deux côtés, servant à casser les clous sous les ardoises qu'on veut enlever.

Toiche, s. f. Torche de paille, coussinet posé aux échelles d'ardoisière; petite botte de paille que l'on met sous les tuiles. (Voy. v^e *rôlai*.)

Torette, s. f. Tourelle, petite tour, petit clocher, clocheton, petit donjon.

Touwire, s. f. Tuyère, bout de tuyau en métal, en fer ou en tôle, de forme conique, qu'on met au haut d'une cheminée en maçonnerie.

Traçeu, s. m. Traçoir, sorte de calibre que l'ouvrier se confectionne lui-même à l'aide d'un morceau de zinc ou de tôle

p. ex. pour donner une même dimension à plusieurs feuilles de zinc. Il remplit l'office du trusquin du menuisier, que l'on fait glisser le long de la règle.

Traiteu, s. m. Entonnoir, partie supérieure du tuyau de descente. C'est, ou un bout de tuyau soudé à une plaque de plomb qui se place en dessous du plomb du chenal, ou une caisse carrée portant au milieu du fond le tuyau de descente. (fig. 25.) Il présente diverses formes suivant le chenal auquel il est adapté. L'entonnoir reçoit un ou plusieurs tuyaux, c'est-à-dire les eaux d'un ou plusieurs chénaux; dans ce dernier cas, il s'appelle *cou d'chasse* ou *culotte*, litt. haut de chausse, culotte.

Traktege, s. m. Action de

Trakter, v. Latter, garnir de lattes, faire un lattis, entre-vouter.

Trakteure, s. f. Entrevoûs, lattis, intervalle entre les solives d'un plafond.

Tranche, s. m. Sorte d'enclume dont la tête est plate, à peu près en forme de hache. (fig. 26.) Cet outil se pose soit dans un étau soit dans une douille ou trou carré de l'établi. On s'en sert pour donner la forme au zinc, à l'aide de la batte et la feuille de zinc étant posée sur la *tranche*. Employée comme outil mobile et non fixe, la *tranche* prend le nom de *pezette* et remplit un tout autre office. Elle sert pour les soudures afin de peser sur les deux côtés superposés d'une feuille ou morceau de zinc qu'il s'agit de rejoindre par soudure, c'est-à-dire de façon à ce que les deux côtés se joignent parfaitement et que la soudure adhère, ne coule pas entre les joints ou l'ourlet. L'ouvrier pèse, appuie sur la *tranche* jusqu'à ce que la soudure soit refroidie.

Truelle, f. ou *truvai*, m. Truelle, pioche, sert au même usage que la *houppe*.

Tujai, s. m. Tuile; ce mot signifie plus spécialement à Liège,

carreau plat de terre cuite; (voy. *panne*). Les tuiles faites de terre cuite au four sont, ou rouges ou grises, plates ou cintrées pour le faîte et les arétiers. Il y a aussi des tuiles de verre, *tulai d'veule*, pour remplacer les fenêtres du toit et donner de la lumière aux greniers. A. w. « *pour tulais et cougnets de bois.* » (1720. Compte du Magistrat.); « *ardoises, tuileaux.* » (Edits et Ordonnances de la Principauté, I, 334.) — *Dimé tulai*, demi-tuile; quelque fois la tuile est partagée sur le sens de sa longueur pour servir à couvrir les arétiers. En français, il y a différentes expressions pour exprimer la taille de la tuile, en wallon, il n'y en a pas. Notons en passant que les anciens avaient des tuiles en marbre et en bronze.

V

Vatrain ou *vantrain*, s. m. Tablier. (Voy. *v^e pai.*)

Vege, s. f. Terme d'arpentage. Verge de 46 pieds carrés. Les couvreurs comptaient autrefois par verge, la surface, la superficie d'un toit; témoin ce paragraphe des Règles du Métier qui nous occupe, au Recueil des Chart. et Privil., II, 62. « *Ledit mesureur deverat mettre pour chacune verge de toict, seize pieds en quarure, faisante deux cent 56 pieds de toict, etc.* » Cette manière de mesurer qui s'est encore conservée dans les campagnes et dans quelques petites villes, tend à disparaître et à être remplacée par la mesure légale du mètre.

Vienne, s. f. Filière, faîtage, entrail; pièce de bois qui sert à la charpente des couvertures de bâtiments et sur laquelle reposent les chevrons. *Maisse vienne*, le faîtage proprement dit. A. w. « *la maistresse vienne est pourrie.* » (1734. Greffe de Spa, Reg., 91.) « *la maître vienne du toict est rompue.* » (1708. Ibid., Reg., 87, p. 43 v^e.) « *bois pour toiture courante, scavoir des wères, vernes et lattes pour toicts de pailles.* » (Edits et Ordonnances de la Principauté, II, 551.)

Vôie, s. f. litt. voie; la largeur du toit que l'ouvrier embrasse en une fois de bas en haut pour la^{re} couvrir. La quantité de matériaux qu'un ouvrier ou une bête de somme peut porter à pied d'œuvre. *Prumi vôle*, commencement du travail; *dièraine vôle*, fin du travail pour placer les ardoises, le chaume, etc.

W

Wa, s. m. Petite botte de paille préparée pour couvrir les toits en chaume. Gerbe de chaume pesant six livres de Liége; chaume en terme de couvreurs est la paille de *r'gon* préparée pour les toits. A cet effet, on bat le grain sur un tonneau et on peigne la paille. Le seigle crû sur essartage est le meilleur. Quand on couvre à baguette, on met deux *oistres*, osiers, à chaque *wâ* ou botte de glui; cependant il y a des couvreurs qui en posent trois, ce qui est préférable. Les *waz* se comptent par cent. A. w. « *pour oiziers, waaz, bois et arzie pour raccommoder le toict.* » (1708. Greffe de Spa, Reg., 87, 13^e); « *mesist chacun an 400 de waz sur les édifices.* » (Jugements et Sentences, II, 63^e); « *waz livrés pour couvrir les casernes.* » (1697. Compte du Magistrat, 190, 34). Comp. *waîmer*, *wâmai*, etc.

Waibire, s. f. Cheneau pour retenir la neige sur les toits.

Waimbiage, s. m. Revêtement en bois que l'on pose le long de la partie supérieure du mur de pignon afin que la pluie et le vent ne pénètrent pas entre le mur et le toit.

Waîmer, v. Couvrir de paille, un toit; du dial. ard. et particulier à quelques localités; ex. *waîmer on teut*, couvrir un toit de chaume.

Wâmai, s. m. Petit faisceau de paille lié par un bout et servant à border les toits en chaume, à faire les égouts et les arétiers du toit en chaume. Beaucoup de couvreurs faisant les égouts font passer une baguette, *stombe*, dans les *wâmais* et la lient sur la latte avec les harts. Cette méthode vaut mieux que

celle qui consiste à placer la baguette sur les *wâmais*. Ce mot à la même signifat. que *rôlai*. Le dial. ard. est *wâmain*. On confond souvent *wâmai* et *wâmale*; ce dernier signifie, brandon de paille.

Wassin ou *wessin*, s. m. Seigle, avec la paille duquel on fait les toits de chaume. A. w. « *wassain*. » (J. d'Outremœuse, III, 298). « *bleid de wassen*. » (J. de Stavelot, p. 154.)

Wazon, s. m. Gazon, touffe d'herbe attachée par racine à une petite motte de terre; elle sert à couvrir le faite d'un toit de chaume ou à faire le chaperon d'un mur.

Wére, s. f. Chevron, bois équarri à moins de six pouces d'épaisseur, qui porte les lattes du toit. A. w. « *grande weirs*. » (Registres des Echevins, 28, 171 v^o). « *wère*. » (Edits et Ordonnances, I, 406). « *cloux, vienne, wères et lattes*. » (1708. Greffe de Spa, Reg., 87, 13 v^o). « *clawer les lattes sur leurs largesses, à chacunne werre trois cloux*. » (Chart. et Privil., II, 61.)

Wérette, s. f. Petite *wére*; bardieu, chevron de moindre dimension.

Wéri, v. Poser les chevrons sur une charpente.

Wezenne, s. f. litt. Voisine; nom donné aux ardoises de Salm pour les différencier selon leur grandeur. La grande *wezenne* a les dimensions suivantes: 30 centimètres de haut sur 20 de large. La *moyenne* a 28 centimètres sur 18; enfin la petite, ou *moyenne d'ancien temps*, 25 sur 16. Autrefois on divisait aussi les ardoises en 3 espèces d'après leur dimension. C'était *l'escaille grand rhancillon*, *les moyennes* et les plus petites *condist tavellettes*. (Chart. et Privil., II, 63.)

Z

Zinc, s. m. Zinc, métal employé par le couvreur, lorsqu'il est

en feuille. *Foie di zinc*, feuille de zinc. On dit fréquemment *Inc pour zinc*, à Liége.

Le zinc est livré dans le commerce par feuilles de toute dimension. On le désigne par nom d'usine, c'est-à-dire du lieu de fabrication, et par numéros. Chaque usine à sa marque spéciale. Le zinc le plus renommé est celui de la Vieille-Montagne. Il y a 27 numéros désignant l'épaisseur de la feuille, partant du n° 0 qui est le plus mince jusqu'au n° 26 qui est le plus épais.

Zinckege, s. m. Action de zinguer, zinguage; couvrir, garnir de zinc.

Zincki, v. Couvrir, garnir en zinc, avec des feuilles de zinc.

Zincki ou zinckeui ou zingueür, s. m. Ouvrier en zinc, celui qui met le zinc en œuvre.

and incorporated in 60% zinc or silicon gel. In such manner as
described above, the cellulose acetate membrane was dried and
then dissolved in a mixture consisting of 60% dioxane,
40% phenylacetone, and 0.1% benzoyl peroxide. The solution
was then applied to the glass by means of a brush and dried.
The final effect of the treatment was a thin, uniform film
about 0.1 mm. thick. The properties of the polymer were
then determined by the methods described below.

VOCABULAIRE
DES POISSARDES

DU PAYS WALLON

(LIÉGE, VERVIERS, SPA, MALMEDY.)

PAR

ALBIN BODY

Bonni soit qui mal y voit.

THE
LITERARY
MAGAZINE

OF THE AMERICAN REVOLUTION

CONTAINING AN ALPHABETICAL LIST

OF THE AUTHOR

OF THE LITERARY MAGAZINE

Que l'on taxe de bizarre l'idée qui a présidé à la confection de ce vocabulaire , soit; mais que l'on y voie une autre intention que celle de relever une singularité de notre patois, je ne puis y consentir. Aucuns penseront peut-être qu'il était au moins inutile de rassembler cette collection d'épithètes peu gracieuses pour le beau sexe, et qu'il serait à désirer que cette nomenclature

Un peu trop forte en gueule et fort impertinente

tombât dans l'oubli. Ceci m'impose le devoir d'expliquer comment j'ai été amené à entreprendre ce recueil.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de faire des recherches dans les cinq ou six dictionnaires de notre wallon auront été frappés de la multiplicité de ces dénominations rien moins qu'aimables pour les femmes. A chaque page, on se heurte à l'une ou l'autre de ces désignations et, involontairement, on se rappelle la moitié du vieux dicton appliqué à la ville de Saint-Lambert : *Liège est le paradis des prêtres et l'enfer des femmes*. Ne pourrait-on interpréter cet adage en ce sens, que si les femmes sont , ou plutôt

étaient malheureuses dans notre vieille cité, c'est parce qu'elles y étaient maltraitées et malmenées en paroles? (1)

Que l'on prenne la peine de parcourir ce vocabulaire et l'on sera forcé d'avouer qu'il est peu de patois renfermant une mine plus riche, plus variée en ce genre (2). S'il s'agit d'invectiver, d'agonir d'injures (vulgairement *engueuler*) fille ou femme, les termes ne manqueront point, l'on n'aura qu'à choisir dans le tas.

Chose étonnante, ce dictionnaire déjà si volumineux tend à s'augmenter tous les jours. Le peuple de la rue l'enrichit à chaque instant. Si dans une dispute, un héros de carrefour ne trouve pas dans l'arsenal d'injures traditionnelles un terme à sa convenance, il ne se fera pas faute d'inventer. Les applaudissements de la galerie lui apprennent, si sa trouvaille a fait fortune et peut prendre place dans ce musée original.

C'est cette fécondité qui est le propre de notre patois. La langue française, elle-même, ne possède qu'un nombre restreint d'épithètes malsonnantes, qui ne paraît point s'être augmenté. Les expressions du crû dont on peut retrouver d'assez jolis spécimens dans les œuvres de Vadé et de l'Escluse ne sont pas des mots spéciaux, des termes nouveaux, ce ne sont que des comparaisons viles, des appellations connues, enjolivées de qualificatifs plus ou moins burlesques, en un mot, un accouplement assez hétéroclite dont l'esprit s'étonne (3).

Le *langage des halles*, celui-là même qui est si habilement manié par les harengères et les poissardes de Paris, ces bache-

(1) On trouverait un témoignage en faveur de mon explication dans ce proverbe liégeois peu respectueux : *Ci n'est qu'ine feume qui s'noie.*

(2) Pour ne le dire qu'en passant, n'est-il pas curieux, qu'à Liège seulement, on ait pris pour noms d'injure, les désignations des instruments de supplice : *gibet, potince, rose, coide ?*

(3) Qu'on me permette une comparaison pour faire mieux saisir ma pensée. Le français employera des expressions telles que : *vieille volaille déplumée, carcasse empoisonnée, crème de laideur*; le wallon a des mots uniques d'une énergie inexprimable, par exemple : *canoë, gadrouïe, lâripe, trifogne.*

lières-ès-injures, ne m'a pas offert de synonyme propre à rendre d'un seul mot le correspondant wallon. C'est le cas d'attirer l'attention sur la difficulté qu'il y avait de donner une définition aux termes de ce genre. Beaucoup de vocables qui composent ce dictionnaire n'ont pas de signification bien précise ; il en est dont le sens est si vague, si indéterminé, qu'ils échappent à l'analyse. Il est tel d'entre eux sur lequel quatre de nos glossaristes varient d'interprétation. Mais ici, il me suffira de prendre acte d'une déclaration de M. Grandgagnage lui-même : « Même en cherchant l'exactitude plus que ne le fait notre auteur, il est souvent difficile de donner le véritable sens de ces termes injurieux (1). S'il fallait invoquer l'autorité d'un autre savant linguiste pour excuser cette inexactitude, je citerai cette remarque de Nodier : « Il n'y a pas une page de nos glossaires qui ne porte quelque trace de l'anathème de Babel. »

Quelques mots encore : Beaucoup de ces invectives ont leur épithète traditionnelle sans laquelle on n'est point habitué à les voir circuler. C'est l'accompagnement obligé qui est souvent un rinforzando.

Au milieu de toutes ces expressions, on en trouvera de grossières, mêmes d'un peu crues, que l'on se refuse d'ordinaire à imprimer ; je n'ai pu les passer sous silence. Inutile de dire que j'ai négligé celles qui étaient purement françaises par la forme et dont le sens ne différait pas essentiellement du français, contrairement à ce qu'ont fait Forir et Lobet. Enfin j'ai cru indispensable d'ajouter quelques invectives anciennes que m'a fourni l'intéressant recueil des *Cris du Péron*, de Stanislas Bormans.

(1) Voyez v^e *Gobée*, dictionnaire wallon-français du patois de Malmedy, par Villers.

ABRÉVIATIONS.

A. w.	Ancien wallon.
Cmp.	Comparez.
Dial. ard	Dialecte ardennais.
Ex.	Exemple.
Gggg.	Grandgagnage.
Litt	Littéralement.
M.	Masculin.
Prov.	Proverbe.
Sign	Signifie ou signification.
Syn	Synonyme.
Var	Variante.
Voy	Voyez.

OBSERVATIONS. Ne sont comprises dans ce vocabulaire que les expressions s'appliquant aux femmes.

Afin d'éviter la répétition trop fréquente des mots *femme* et *fille*, nous avons employé l'abréviation f. lorsque le terme se rapportait indifféremment à l'une ou à l'autre.

Tous les mots non suivis de la mention m. masculin, sont féminins.

Abbesse, abbesse; qualification ironique pour désigner la f. qui tient une maison de tolérance. Ex *li mère-abbesse*, (Forir). Cmpr. le wall. *covin*, couvent : pour dire une maison de prostitution.

Ablette, litt. ablette, petit poisson de rivière ; f. fine, sournoise, rusée. Ex.

Comm inn ablette,
Gell fret pâmē.

(Li flesse di Hoûte-si-ploū, partie II, scène 3.)

Adawiante, séduisante.

Adawieuse, enjôleuse, cajoleuse.

Aflouteuse, *ufiloutresse*, escroc, voleuse.

Afrontéie, effrontée, impudente.

Agnés, fille idiote, simple, facile à persuader. Prov. : *il est blanc comme ine agnès*. Ce mot remonte à Molière. Cmp. le titre de la pièce de Destouches : *La fausse Agnès*.

Ahesse, litt. utilité; f. galante, catin, courtisane. (Forir.)

Aidketeuze, appariouse, femme qui se mêle de faire des mariages; duègne. (Lobet.)

Akopleuse, même sign. que le précédent.

Alibiet, personne ou chose grotesque, ridicule ; vieillerie. Forir donne ce terme qui est peut-être le même que *hadibier*; voy. ce mot.

Allure, f. qui cherche à exciter, à séduire.

Alöte, litt. alouette; coquette, qui cherche à attirer les hommes par ses allures; du dial. de Verviers.

Antomète ou *atomeie*, litt. squelette; personne sèche et maigre, momie.

Anturlure, drôlesse, f. méprisable. (*Forir.*)

Anwéte, litt. anguille; jeune fille vive, enjouée, remuante, et qui se joue des hommes.

Aplaquante, agaçante; f. qui cherche à s'attacher au premier venu, à se marier. Cmpr. *eplâse*.

Arégèie, enragée, mégère, furie *d'arègi*, enrager.

Argotèie, fine, madrée, rusée.

Arhiné, f. laide et maigre; on dit habituellement : *laide arhiné*.
A Malmedy, sign. femme avare.

Artifafe, litt. vieil objet quelconque; vieille femme hideuse.

Aspic, m., f. méchante et revêche. Cmp. *as de pique* employé par Molière avec le sens de langue de vipère, dans le *Dépit amoureux*.

Aurimiel, litt. loriot, oiseau; femme fine, rusée et accessible.

Avignèie ou *avinèie*, enjouée; fringante, éveillée, se dit d'une fille trop maligne pour son âge.

Awatron, femme qui est négligée, ne soigne point son ménage. L'a. w. sign. un batard. Voy. Pawilhard 1487 et Louvrex p. 473, t. I.

Awe, oie; f. bête, ignorante. Cmp. le prov. français : *bête comme une oie*.

Aweure (mâle), mauvaise augure; injure adressée par les marchandes maraîchères aux clientes qui viennent étreuiller la vente le matin. Voy. Bullet. wall., t. IX, p. 436.

Awhion, m. litt. aiguillon; f. agaçante, qui ne se laisse point déconcerter.

B.

Babinette, caillette, (Forir).

Babô, m., f. bête, stupide, maladroite. Se dit des deux sexes:

Bada, f. étourdie, évaporée. Voy. *Marèie-Bada*, personnage du *Voëgge di Chôfontaine*.

Badou, litt. tonneau en grès pour conserver le vinaigre; femme grosse, rondelette et enjouée.

Bajawe ou *bajowe*, litt. faconde, babillage désagréable; f. qui bavarde beaucoup; ex. *quène bajawe!* Cmp. *platenne*, même signification.

Balalarme, femme géante, de taille démesurée. Il faudrait peut-être écrire *bat-l'alarme*, ce qui serait à peu près synonyme de tambour-major.

Balzineuse ou *balzineresse*, flâneuse, trainarde, courueuse.

Banstai, m. le dial. ard. emploie l'expression pittoresque : *k'frohi banstai*, pour désigner une fille qui a perdu son honneur. Cmp. *chena*.

Barada, m. litt. bavoyer, qui vole au vent; jeune fille légère, étourdie, irréfléchie, écervelée.

Barbotte ou *barboteuse*, vieille grondeuse, f. vieille, d'humeur grognon. Lobet y ajoute la sign. de bavarde. Prov. *ine feume qui barbotte est comme on teut qui gotte*. Barboter se trouve dans Molière.

Bardahe, litt. perche, grande gaule; f. remuante. (Gggg.). En dial. ard. sign. f. maigre, élancée. Cmp. *pise*.

Bas-cou, m., f. petite, courtaude, dont les jambes sont courtes et disproportionnées avec le buste. Forir le donne comme se disant d'un homme. Le dial. ard. l'emploie exclusivement pour les femmes.

Baurbette, f. qui a de la barbe ; du dial. de Verviers.

Bechtâte, f. bête, qui bégaye ; le dial. ard. est *bekteuse*.

Begotte, f. bigotte, dévote ; du dial. de Malmedy, où il signifie aussi, une sainte n'y touche ; ex. *sé l'begotte*. Voy. Villers.

Beguenne, f. dévote.

Beuresse, buveuse, qui boit beaucoup et fréquemment ; ex. *beuresse di café, di pequet*. De *beure*, boire.

Bidou, m., amante, maîtresse, jeune fille à laquelle on fait la cour. (Forir). Ex. *danser avou s'chér bidou*.

Blesse, bête, imbécile ; qualificatif qui devait nécessairement entrer dans ce vocabulaire.

Bihe, litt. biche ; *grande bihe*, femme dégingandée, qui court beaucoup.

Bizawe, litt. toton ; personne légère et rapide à la course.

Bisteu, m. litt. bête à corne en général ; f. maladroite, ignorante, buse ; se dit des deux sexes.

Blamante, litt. flambante, qui flambe ; jeune fille pleine d'ardeur, de santé, qui s'éprend vite. De *blamer*, flamber.

Bliwette, litt. étincelle ; petite fille bavarde, effrontée, agaçante ; du dial. ard.

Blonde, litt. blonde ; maîtresse, amoureuse, est du dial. ard. et s'emploie en plaisantant comme *noiraute*.

Bloquai, m. litt. bloc, billot ; f. très-petite et très-grosse ; grosse courtauda, taillée à la hache.

Blouwette, litt. étincelle ; personne frivole ; du dial. liégeois.

Bodéie, f. qui a la taille courte, massive, replète.

Boket, m. litt. morceau ; s'emploie dans les locutions suivantes : *laid boket* ; *laid boket d'hatrai* ; *mâssi boket*, etc.

Bose, impudente, effrontée ; a pour qualificatif ordinaire *franque* ; ex. *ine franque bose*. Se dit aussi des hommes.

Botrouûle diffâfîle ou disfâfîle, femme sans énergie, ou sans pudeur. — *Botrouûle di souk*, femme délicate, proprette et timide.

Boubenne, litt. bobine; sotte, écervelée, maladroite. Ex.

Voss' boubenn' sour Daditt' n'a nia suvou l'bonn' vòie.

(*Fauss ou Hinri et Daditt*. Acte III, scène 3.)

Boubiet, m. balourd, lourdaud, syn. de *hurluburlu*; se dit des deux sexes.

Boubou, m. litt. brosse qui sert à enlever les toiles d'araignée; f. qui a la tête mal peignée. Forir donne *tiesse di boubou*.

Boucanneresse, f. querelleuse, grondeuse. De *boucan*, bruit, querelle, qui vient lui-même de boucanier, flibustier; *boucan* est dans Trévoux avec la sign. de lieu de débauche.

Boudion, m. bébé; f. de très-petite taille, rabougris (Lobet).

Boudriquet, m. petite personne rabougris (Forir).

Bouffresse, f. qui aime à bâfrer, à goinfrer. Cmp. *brouffetresse*.

Bougresse, bougresse, gueuse, rouée; f. méchante, sans mœurs ni principes.

Bouhale, f. stupide, qui ne saisit aucune explication; par comparaison avec la *bouhale*, cannoneuse faite de sureau; par ce que, comme celle-ci, elle est bouchée. Lobet donne *bouhau*, pécore, sotte.

Bouhau, voy. *bouhale*.

Bouhon, m. litt. buisson; f. bête, stupide. Du dial. ard.

Bouleufe, grosse femme.

Bourache ou *bourasse*, (prononcez le premier *bouratche*) ivrognesse; qui s'adonne aux boissons spiritueuses.

Bourdresse ou *bourdeuse*, f. menteuse. Forir ajoute à ces deux formes, celle de *boudresse*. De *bourder*, mentir.

Bouriatte, litt. bourelle, femme du boureau ; f. cruelle, méchante.

Bourique, âne, ânesse ; f. bête.

Bourotte, femme petite et rondelette, femme rougeaudé ; du dial. ard.

Bouta, m., petite fille effrontée, qui fourre son nez partout ; ex. *on p'ti bouta*.

Brâkliû:e, ou *brâkilresse*, qui a l'habitude de habler, de crier. De *brâkler*, beugler.

Bréfâtre, brailleuse, criailleuse, qui fait des fanfaronades. De *braire*, crier.

Bribresse, mendiane, paresseuse. A. w. « *meschante briberesse, malchière, maron* » (1572, *Cri du Péron*). De *briber*, mendier.

Brôdion, m., f. qui embrouille les choses et brouille les gens. Forir ne donne que *brôdieuse* et *brodresse*, bousilleuse, mauvaise ouvrière.

Brognâtre ou *brognieuse*, f. boudeuse, qui muse. De *brogni*, bouder.

Brotte, litt. chienne en rut; femme crapuleuse, sans moeurs.

Brouffetresse, f. qui aime à festiner, qui aime la bonne chère, les friandises. De *brouffeter*, s'empiffrer.

Brouhâgne ou *brouhaigne*, litt. vache brêhaigne ; f. stérile.

Broukéie, litt. brebis hors d'âge pour porter; vieille femme décrépite. Exclusivement du dial. ard.

Brouzineuse, boudeuse, f. d'humeur sombre (Forir).

Brunette, blonde, jeune fille brune ; maîtresse, amante. Cmp. *noiraute*.

Burdoie, sujet à l'ivrognerie. Le dial. ard. l'emploie exclusivement pour le sexe masculin.

Burtresse, f. qui a l'habitude de boire, de chopiner (Forir).
Syn. de *beurisse*.

Buze, f. sans intelligence. Cmp. *bouhale*.

C.

Cacarette ou *caucarète*, mijaurée, caillette, begueule (Forir).
Coquette (Gggg). Dial. ard. : courueuse.

Cafougneuse ou *cafougnérèse*, qui chiffonne tout ce qu'elle touche.

Cafitresse ou *cafetresse*, f. qui aime le café à l'excès.

Cagneteuse ou *cagnetresse*, f. taquine et querelleuse.

Cagniesse, qui est susceptible, sensible à l'offense, se sent vite blessée et riposte vite par des injures. Le dial. ard. est *cegniesse*.

Cahu, m. voy. le suivant.

Cahute, courueuse, gourgandine, prostituée (Forir). Endolorie (Remacle). Déhanchée (Hubert). Gggg donne les deux formes *cahu*, gourgandine et *cahute*, endolorie, très-sensible. *Cahu* sign. aussi tintamarre, confusion, chaos.

Cafeuse ou *cougneuse*, locutions obscènes.

Cakate, f. de la lie du peuple qui crie beaucoup et fait du bruit publiquement. (Lobet) Clabaudeuse. Cmp. le mot *racaille*.

Cakante, pétillante, fille qui prend soin d'elle-même. Ex. :

Aid lotte les fleurs, ji v'trouv' li pus kakante.

(Poulet, fauves et fauvurons, p. 12).

Cakête, babillard.

Camache, m., litt. vieillerie, vieux objets; vieille femme en

guenille. On dit habituellement *vi camache*. C'est surtout à la vieillesse que le wall, manque de respect; dès qu'elle n'est plus propre à rendre service à amener du profit à la maison, on accable la femme de toutes les épithètes malsonnantes. On la compare à toutes les inutilités qu'on rencontre sur son chemin. Ex. : *dôcumain, hâdibier, hervai, tâvlai*, et bien d'autres.

Canada, on dit *tourner à baston ou à bordon d'canada*, pour signifier, coiffer sainte Catherine, rester vieille fille; probablement par allusion aux peupliers de Canada.

Cannedôzeuse ou *cannedôzeresse*, enjôleuse, cajoleuse; de *cannedôzer*, caliner, cajoler.

Canôre, lendore, paresseuse, f. caguarde, lente à travailler.

Canou, m., vieille femme. Ex. : *vi canou*, dial. ard.; appellation obscène.

Caqueteuse ou *caquetresse*, bavarde; on dit aussi *caquetiresse*; de caqueter.

Carase, gourgandine (Gggg.).

Carcasse, litt. carcasse; f. maigre, décharnée, hâve.

Caspouieusse ou *caspouieresse*, f. qui gaspille et dissipe son bien (Forir).

Cassemousseuse ou *cassemousserèse*, femme intrigante, com-mère (Forir).

Caucaréte, voy. *câcarelle*.

Cavale, litt. jument; prostituée; f. de haute taille.

Cazake, voy. *kramaïe*.

Celébt d'hare, m., litt. cerisier de haie, celui sur lequel tous les passants montent. Une des injures les plus offensantes et certainement les plus pittoresques de celles qu'on adresse aux femmes, à Liège. On dit aussi *chersi des pauves*, dans le même sens, pour désigner une femme débauchée.

Chabraise, litt. schall ; coureuse de rues, gourmandine, f. dévergondée. Ex. : *grande chabraise*.

Chacha, m., sotte, babillard, qui minaudé, qui fait beaucoup d'embarras pour qu'on s'occupe d'elle. Ex. :

Karenn, fal là ?
Tot rattindant Marie Chacha.

(Voëgge di Chôfontaine, acte I, scène 4.)

Châchalâne, f. indolente (Forir).

Chachoule, pleurnicheuse, f. qui se lamente : nom d'un des personnages des Ypocontes. A Verviers : *chauchoule*. Voy. *chichoule*, syn.

Chaffette, caquèteuse, caillette, et bigotte.

Chaftresse, ou *chafresse*, tous deux syn. du précédent. Le premier est principalement du dial. de Verviers. De *chaster*, babiller.

Chaipiowe, f. malingre et de petite taille.

Chamarette, babillard, indiscreté ; du dial. de Verviers. Selon Forir, grisette d'une toilette brillante.

Chameau, m., chameau ; femme laide, grande, mal bâtie, maussade ; maritorne, f. hommasse et malpropre : On ajoute parfois le qualificatif *perpendiculaire*.

Chantresse, caquèteuse (Forir).

Charogne, carogne, f. méprisable, sans honte. A. W. « *ribaulde, carogne, mourie.* » (1552. Cri du Péron) ; var. *courongne* (*ibid.*) ; « *l'appelant ribaulde, coroingne* » (1573. Cri du Péron).

Chawate, et *chawresse*, ce dernier est plus rarement employé ; piaillouse, criarde. Dial. ard. *chiwâte*.

Chawi, m., f. laide et mal bâtie, malingre ; se dit des deux sexes.

Chena, litt. panier. Le dial. ard. dit *trawé chenâ* pour sign. une f. débauchée ; cmp *banstoi*.

Chersi des pauvres, voy. *celéhi d'haie*.

Chiâte, sens suffisamment connu, de *chire*, chier.

Chichâte, pleurnicheuse (Gggg.); le dial. ard. lui donne la sign. qui zézaie, qui parle comme les enfants.

Chichoule, voy. *chachoule* dont il est le syn. en dial. ard.

Chifode ou *chifôdresse*, gâcheuse, brouillon. De *chifôder*, gâcher, embrouiller.

Chiffon, m. fille sans conduite, qui se laisse patiner.

Chiftowe, jouffue, f. maflue, aux joues bouffies (Forir).

Chinaie, f. méprisable, de la lie du peuple. Du dial. ard. Il se dit des deux sexes comme le suivant.

Chinisse, m. litt. ordure ; f. de rien. Lobet le donne comme s'appliquant seulement aux femmes et avec la sign. de prostituée; à Liège et Spa, il se dit des deux sexes.

Chinne, chienne. Je ne connais ce mot que par cet ex. cité par Forir au mot *belle-mèr* : *Si bel mér est in'haiaf chinne*, sa belle mère est une femme détestable.

Chipote, f. qui barguigne, qui marchande ou dispute sur des vêtilles. De *chipoter*, barguigner.

Chiwate, syn. de *chawâtté*, mais n'est que du dial. ard. De *chiwer*, crier d'un ton aigu.

Chnapense ou *chnapresse*, f. qui se livre à la boisson des liqueurs fortes (Forir). De *chnaper*, boire du schnaps.

Chorleuse, f. chaleureuse, qui recherche les hommes; ex. *ine chorleuse crapaute*.

Chouftresse, f. caressante, qui catine, qui baisotte. De *chouftter* caresser, tapotter, baisser les joues de quelqu'un.

Choukteuse ou *chouktresse*, f. qui chuinte, articule par le j. et le ch (Forir).

Choulate, pleurnicheuse, f. dolente. De *choûler*, pleurnicher.

Clabot, m., litt. clochette que l'on suspend au cou des bêtes à cornes que l'on mène paître dans les bois; femme qui ne se tait point, grommelle sans cesse, comme la clochette dite *clabot* qui tinte continuellement. Du dial. ard.

Clapette, bavarde, caillette, méchante langue. Par allusion au tic-tac des *clapettes*. (Voy. voc. des Charpent.) Hubert donne comme syn. *claquette*.

Clapoteuse ou *clapotresse*, qui bavarde, clabaude; le dial. ard. emploie comme syn. les mots *clabôdeuse*, *clabôdresse*. A. w. *méchante clabotresse* (1552, Cri du Péron).

Cliche d'ouhe, litt. bouton de porte; f. débauchée; du dial. ard. vieux. Tout le monde y met la main.

Closête, sainte N'y touche; dial. de Malmedy, voy. Villers.

Coide, litt. corde; gibier de potence; se dit des deux sexes.

Coïène, litt. couenne; hallebreda, f. mal bâtie, dégingandée et malpropre. Ex. *vîhe coïène*.

Coïn, m. même sign. que le précédent.

Coïetense ou *coïetresse*, f. qui jure habituellement (Forir). De *coïe*, parce qu'elle jure ordinairement par le juron, *m'coïe*.

Cokesante, guillerette, fringante, syn. de *cakante*. De *cokeser*, glousser.

Colback, m. allusion indécente à la coiffure militaire qui porte ce nom.

Colowe ou *coloure*, ce dernier du dial. ard.; litt. couleuvre; f. qui est mordante, répond à toutes les injures, riposte; à la sign. de pie-grièche en français.

Conâr et **conin**, m. appellations obscènes. Ex. *vi conin, mässi conin*. Syn. de *canou*. *Conin* se trouve dans le *Moyen de parvenir avec le sens de notre mot wallon.*

Copineuse, *copineresse*, qui aime à causer, à bavarder, à tailler une bavette. De *copene*, causerie.

Copurnense, *copurneresse*, f. qui est débauchée (Forir).

Coreuse ou *courresse*, courueuse, prostituée, qui court les rues; ex. *courresse di courtigar*, courueuse de corps de garde. A. w. l'appelant *ribaulde*, *coroingne*, *viele couratresse*. (1573. Cri du Péron.)

Corogne, carogne, syn. de *charogne*.

Cosaque, m., f. qui a les allures masculines, virago. Gmp. *grenadier*, *houzard*, *dragon*, etc.

cou, m., litt. cul. Ex. *ri cou*, vieille femme décrépite; *chaud cou*, fille affectée de nymphomanie.

Coumai, m., grosse femme mal bâtie (Duvivier). Je ne le cite que d'après cet auteur; à Liège *goumai* est seul connu.

Cowé, m., diablesse; le dial. ard. *cawé* s'applique à une femme déguenillée qui traîne ses jupes dans les ordures.

Craipette, petite fille chétive, délicate; du dial. ard. Forir donne *kropette* avec le même sens.

Crale, femme dégoutante, hideuse; du dial. de Malmedy; voy. Villers.

Crapaute, jeune fille, maîtresse; du dial. liégeois; crapaude en français sign. une petite femme courtaude. Prov. : *Les clicottes et les crapautes s'attelet d'tos costés*. — *Crapaute qui donne s'abandonne*.

Crape, litt. ulcère; femme débauchée, libertine, mauvaise ménagère; peut être par apocope pour *crapule*.

Craquette, menteuse (Bailleux). Petite personne délicate.

Dans le dial. ard. il est syn. de *Craipette*, et tire son origine de *craquette*, petite pomme non venue à sa grosseur naturelle.

Grâwe, litt. crosse, bâton contourné par un bout; f. contre-faite.

Criquet, m. petite femme, avorton.

Criquion, m., litt. grillon, insecte; même sign. que le précédent; du dial. liégeois. Le dial. ard. est *crition*. Forir donne pourtant *crition* et non *crikion*.

Cropette, voy. *craipette*.

Crope-ès-cindes, litt. cendrillon; souillon, femme malpropre et échevelée.

Cûr, m., litt. cuir; femme malpropre, souillon. Selon Lobet: rouée, sans principe et sans moeurs. Ex. *vî cur*.

Cûrai, m. même sign. que le précédent.

Cûreïe, litt. bête morte; f. qui n'a plus ni honte, ni vergogne, syn. de *charogne*. Selon Lobet, femme méchante qui fait du mal par intérêt ou par plaisir. Ex.

Portan, c'esst inn' bonne grosse kureye.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II, scène 2). A. w. « *la chaire d'une charogne ou curie.* » (Chartes et Priviléges, II, 202.)

Cutte, f. débauchée, aux mœurs dissolues; du dial. ard.

D.

Dada, niaise, sotte.

Dadaïe, femme plaisante, sotte, joviale. Ex. *sotte dadaïe*.

Dadaine, jeune fille niaise, innocente; du dial. de Verviers.

Daditte, f. simple, sotte. On y accolte générale le qualificatif de *sotte*; du dial. de Spa. *Daditte* est le diminutif de Marguérite. Cmp. *Magritte*.

Daha, sotte, écervelée, évaporée. Ex. *sotte daha* (Forir).

Damzelie, fille prétentieuse qui prend les airs d'une demoiselle. Le dial. ard. emploie cette expression ironiquement, à l'inverse de *damehelle*, qui signifie, servante dans une métairie. Cmp. *donzelle*.

Damzilette, jeune fille coquette, parée au-dessus de son rang et de ses moyens; grisette. Le dial. ard. est *damzulette*.

Décéne, innocente, sotte, simple, naïve, pimbêche; qui rougit facilement.

Démon, m. Diablesse, f. endiablée, méchante.

Dial, m. Diableresse, femme méchante, acariâtre. Le wallon emploie les différentes expressions : *dial-à-coir*, *dial-à-cou*, *dial-volant*, pour signifier la même chose; elles s'appliquent aux deux sexes. La dernière est donnée par allusion au bruit de l'instrument *dial-volant*, sorti de crible à engrenage. Forir donne la forme *dialresse*, diableresse.

Dibâchéie, libertine, débauchée, fille perdue.

Dibâcheuse ou *dibâcheresse*, femme qui corrompt, suborne les jeunes filles.

Dicohéte, f. dégingandée, virago, hallebreda. Le dial. ard. est *dicohi*.

Digogéte, étourdie, écervelée. Ex.

On krevreu dé rire ato leye,
Kouan ell' fait ion' feye li d'gogeye.

(Voëgge di Chôfontaine. Acte II scène 2).

Dihaineléie, f. dégingandée, déhanchée. Ex. *ine grande dihaineléie bacelle* (Forir).

Dihalowe, f. malingre, qui éprouve du malaise, est mal à l'aise (Forir).

Dihanchéie, f. déhanchée, qui marche et se tient mal. De *dihanchi*, déhancher.

Dihiréie, f. déguenillée, sale. De *dihiri*, déchirer.

Dihoupeie ou *dihoupièie*, f. échevelée, dont les cheveux sont ébouriffés. Cmp. *diwâkèie*.

Dikatele ou *dikauicie*, dont les yeux sont battus, cernés (*Forir*). A la mine chiffonnée, la coiffure en désordre (*Lobet*). De *dikai*, qui a les yeux cernés.

Dilabodéie, baveuse, sale ; ex. *vèie dilabodèie*, femme vieille et baveuse. Le dial. ard. emploie la forme *dilaborèie* ou *daborèie*, souillon.

Dilahi, f. sans pudeur ni retenue, folle, dévergondée ; est du dial. ard. et s'emploie par allusion à la vache mise en liberté. *Dilahèie*, à Verviers. De *d'lahi*, ôter les liens.

Dilosfréie, éploreé, f. qui se lamente ; le dial. ard. est *dilosfurné*. De *d'lofré* salir.

Dipéhi, ou *dupehi*, f. crottée, mouillée, qui a laissé traîner ses juppes dans la boue ; celle qui n'a nul soin de sa toilette.

Diswaieméie, *diwaimèie* ou *diwémèie*, décoiffée, échevelée ; même sens que *diwâkèie* ; f. dont les cheveux sont en désordre comme si elle sortait du lit. De *diwémi*, décoiffer.

Doermate ou *doirmate*, dormeuse, qui aime à sommeiller.

Documin, litt. document, On dit *vi documin*, d'une vieille femme qui veut se rajeunir.

Dòlinte, dolente, paresseuse. Ex :

Li belle dolente

Nif pou tenté.

(Les hypocontes. Acte II, scène 4).

Dondon, femme qui a de l'embonpoint, qui est dodue, de forte encolure et en même temps réjouie, gaillarde. On dit plus fréquemment *ine grosse dondon*.

Donzelle, fille de mœurs suspectes. Forir orthographie *doncel*, f. de taille médiocre et de mœurs suspectes.

Dôrlaine, lendore, nonchalante, dolente, affligée; se dit surtout d'une mauvaise ménagère.

Doudenne, sotte, niaise (Forir).

Doudou, m. amante, fiancée, maîtresse, bien-aimée. Ex.

Si fai doudou, c'est voss' affaire.

(Les hypocontes. Act. II, scène 4). *M'chér doudou* est aussi le terme dont se sert le mari en parlant à sa femme.

Dragon, m., f. aux allures viriles, aux manières brusques; cmp. *côsaque*, *gendarme*, *grenadiere* qui sont syn. L'homme a emprunté des termes à plusieurs armes pour lui servir de point de comparaison.

Drap d'hielle, m. litt. drap de vaisselle; souillon, laveuse de vaisselle; cmp. *tôrchan*.

Drapai, m. litt. haillon, loque; f. en guenille, souillon; Forir et Hubert ne donnent que la forme namuroise *drapia*, qui paraît-il est seule en usage à Liège.

Drodale, ou *droudale*, vieille femme désagréable; est précédé habituellement de l'épithète *vieie*.

Droie, gouine, femme de mauvaise vie (Lobet). Cmp. *trôie*.

Drongade, radoteuse; du dial. ard. Voy. Villers, v^e *drongard*. Forir ne donne que le masculin *droumgâr*, vieux ribaud.

Droumotte, voy. *groumotte*.

Droupin, m., vieille femme toujours en mouvement; qui n'est qu'un obstacle à l'activité d'autrui.

Droussain ou *drouze*, m., litt. marc, sediment; femme acariâtre et débauchée. Ex. *one massite drouze*; le dernier appartient plus spécialement au dial. ard.

Dulawée, fille enragée, de mauvaise vie; du dial. ard.

Dzi, voy. *kzi*.

E

Econnéie (*haute*), femme d'une taille élevée.

Edoirmowe, endormie, lendore, f. indolente.

Efouweresse ou *effoweresse*, f. qui excite les autres, envénime les disputes ; pomme de discorde. *D'efower*, exciter.

Egalouleuse ou *egaialouleresse*, enjôleuse (*Forir*).

Ejaléie, litt. engelée ; f. insensible, froide, qui semble n'éprouver aucun sentiment d'affection. *D'ejaler*, engeler.

Emiçéie, nigaude, niaise ; ex. *quelle emiçaei crapaute*, quelle fille sotte !

Emainée ou *esmainèie*, femme maladroite.

Enocaine ou *enocinne*, innocente et sotte, niaise ; le dial. ard. est *inocaine*.

Eplasse, litt. emplâtre ; f. qui ne sait rien faire, est incapable de diriger son ménage, est à charge à son mari.

Epufkinneresse, f. qui empête par sa saleté ; de *pufkene*, odeur qui empête.

Escrokeuse, dupeuse. f. qui escroque, vole.

Espaweta, voy. *spaweta*.

Estale, litt. écharde ; f. maigre, longue et mince de taille. Cmp. *henne*.

Evairèle, enceinte, grosse. Ex. *li boubiet va sposier ine evaireie*, le nigaud va épouser la vache et le veau. *D'evairi*, ensemencer et rendre mère.

F

Fa d'ohai, m., litt. fagot d'ossement ; femme maigre, squelette. Cmp. *antomèie* et *wahai*.

Faflotte, litt. poussière, pellicule; f. sans vigueur, sans énergie, d'un naturel mou, incapable d'un effort.

Fafote ou fasouie, f. qui bavarde, qui jase beaucoup, est indiscrette; chipotière; qui met le trouble partout par irréflexion. La seconde forme est celle du dial. ard. On emploie aussi les deux syn. *fafouieusse*, *fafouieresse*, qui tripote, est comme l'homme tâtilion. De *fafoni*, farfouiller.

Faguenne, litt. fagot; maigre, décharnée.

Fanfine, griseté, maîtresse, entretenué (Forir).

Fastineuse, *fastineresse*, f. qui câline, pateline; chatte-mite.

Fawenne, litt. fouine; f. madrée, rusée.

Fefeïe, litt. petite fille; chère petite, mot affectueux; la fille préférée. Ex. *c'est m'fefeïe*.

Femrèie ou famrèie ou feumrèie, terme collectif de mépris pour désigner des f. curieuses, bavardes. Ex.

Ki n'a l'dial magny les femreye,
El' n'is polet s'senti ni s'veyo.

(*Voëgge di Chôfontaine*,* acte II, scène 2.) Ce mot s'emploie aussi, mais plus rarement, en bonne part.

Femelette ou famelette, femmelette; f. n'ayant ni santé, ni expérience.

Feûte (blan), m., f. lascive; se dit d'une f. plusieurs fois veuve. Cmp. l'expression bruxelloise, *mangeur de blan feute*, homme débauché. Cmp. aussi *laflache*.

Fignolante ou signoleuse, fille fashionable, élégante, huppée.

Flairante, litt. puante, fière, vaniteuse, orgueilleuse, qui cherche à humilier les autres. *Flairante haleine*, litt. haleine puante, est une autre injure très-commune Voy. un ex. au mot *halenne*, tiré du *Voëgge di Chôfontaine*.

Flamtresse, f. qui bavarde, caquète en flamand (Forir).

Flatte, litt. bouse de vache; f. qui n'a ni vigueur, ni courage.
Le superlatif *fleur di flatte* est employé fréquemment.

Flûteresse, f. qui boit beaucoup et souvent (Forir).

Forcouteie, gourgandine, dévergondée (Forir).

Forpasséie, f. flétrise avant l'âge par le libertinage; ex. *elle n'a qu'dihe-ûte ans, s'est-elle déjà forpasséie* (Forir).

Forsoleie, f. prodigue qui dépense son argent à festiner, à boire; qui s'est abrutie. De *forsoler*, manger, boire avec excès.

Forzarderesse, qui gaspille, qui fait la mauvaise ménagère, n'économise rien dans son ménage; épithète dont les maîtresses gratifient souvent les cuisinières prodigues. De *forzärder*, dépenser avec excès.

Fotenne, litt. babiole; petite fille insupportable, légère; terme de mépris; ex. *pítite fotenne*; du dial. ard.; express. prov. *toumer les 4 fotennes ès l'air*, tomber à la renverse, les quatre fers en l'air.

Foyon, m. litt. taupe; vieille f. décrépite, sale; ex. *vî foyon*.
Du dial. ard.

Frawetigneuse, trompeuse, qui fraude au jeu; le dial. ard. est *frawetineuse*. De *frawetigner*, tromper au jeu.

Frikette, grisette, fille légère; ex.

Kinn tengé Lisbette,
Siss jöne frikette.

(Li flesse di Hôute-si-plôù, partie I, scène 1.) Le dial. ard. est *friskette*, jeune fille coquette, parée au-dessus de sa condition. Cmp. *frisque*, joli, mignon dans Trévoux, et dans les Cent nouvelles Nouvelles, LXXI.

Frumelle ou fumelle, femmelle; terme de mépris, la gent femelle.

Gadin, m. litt. bonne chose, d'une bonne qualité; selon la

définition de Forir. A Spa, il signifie, brouet et mélange de choses liquides ne pouvant servir à rien. Aussi le dial. ard. dit *vi gâdin*, d'une vieille femme, pour sign. vieil attirail, vieille machine détraquée.

Gadroise, litt. viande grossière, molle; méchante femme, femme vieille et maussade; ex. *mâle gadroïe*. Le dial. ard. est *gadrouïe*, et a pour sign. autre celle que nous avons donné en premier lieu, de la soupe pour les militaires, ratatouille.

Gaja, m., femme qui a de l'embonpoint, est bavarde, étourdie, enjouée. Le dial. ard. lui donne le sens de fille qui aime à folâtrer et n'a nul soin de sa personne. On dit: *on mässi gaja, on sot gaja*.

Galle, litt. f. méchante et querelleuse; se dit surtout des jeunes filles. Ex. *one pitite galle*, du dial. ard.

Galehouse, catin, fille publique; du dial. de Malmedy. Voy. Villers.

Galosse, salope, f. de mauvaise vie, dial. de Verviers. *Galosse*, sign. guenille, à Liège.

Garce, garce, fille débauchée; a. w. « *commenchat à dire furieusement que garse estoit et unne putaine* » (1553 Cri du Péron).

Gargousse, gourgandine, prostituée, coureuse.

Garlandresse, prodigue, dépensièrre (Forir.)

Gasteuse, gourmande, friande, qui aime à manger souvent des mets délicats; de *gaster*, festiner.

Gatte, litt. chèvre; *mässi gatte*, femme sale et qui n'a nul soin, nul ordre dans son ménage.

Gatte et bot, ou *bok et gatte*, hermaphrodite, androgyne. Cmp. *bok et henin*, même sign.

Gawedieuse, cauteleuse, qui cherche à faire des dupes.

Gazouieuse ou gazouieresse, babillarde (Forir.).

Geaive, gueule, ex. *flairante geaive*, gueule puante. Ex.

Si māye on z'aveu lēi fē
Lés poggn' di cè flairante geife.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II scène I.) Cmp. *guevie*, syn.

Gemihâte, f. qui gémit, se plaint toujours, gémit fréquemment.
De *gemi*, gémir.

Gendarme, m., litt. gendarme ; f. hommasse, hardie.

Germotte, litt. brebis d'un an; petite fille chétive, benjamine ;
du *djal*, ard.

Glawenne, f. bavarde, babillarde, médisante, méchantelangue.

Glotte, friande, gloutonne ; ex. *glotte guevie* et

Il faut être assoteiement glotte.

(Voëgge di Chôfontaine, acte III, scène 1.)

Glottineuse ou *glottineresse*, même sign. que le précédent.

Gobéie, souillon ; f. méchante et malicieuse ; ex.

Gi creu so miām ki ciss' gobeye,

Po wagny tin,

Bak et tō, è mousseye divin.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II, scène 2.) Forir ne lui donne
que la sign. espiègle, malicieux.

Godalle, f. qui fait l'empirique, vend des remèdes, pour favo-
riser l'avortement.

Gougoûte ou *gougoûteresse*, friande, qui aime les bons mor-
ceaux, la bonne chère; qui fait des repas délicats quand son
mari est absent. A Verviers, *gougoïe*. Forir ne donne à ce mot
que la sign. de repas joyeux ; ex. *fer gougoïe*.

Goumai, maritorne, femme grosse et trapue. Cmp. *coumai*.

Goumaie, litt. brique trop cuite; femme courtaude et indolente.

Goureusse, f. qui trompe dans un marché qu'elle conclut ou au jeu; de *gourer*, tromper dans un marché.

Grandiveuse, vaniteuse, fière, qui affecte de mépriser son prochain.

Grenadier, m. grenadier; femme grande, forte, et à l'air hardi.

Grevesse, litt. écrevisse; *vihe grevesse*, vieille femme, t. de mépris sans sign. bien déterminée comme beaucoup d'appellations semblables.

Grigneusse, f. grognon; grognarde, qui gronde sans sujet. On dit aussi dans le même sens *grognate* (*Forir*), féminin de *grognâ*.

Grigoisse, f. rusée, madrée, matoise; vivandière, femme d'humeur libre et hardie. *Forir v° ahaian* donne cet ex. « *j'apar-suva n'pitite grigoiss l'esteu-l'-ahaian* » il traduit par douzelle.

Gripête, femme méchante qui peut se servir de ses griffes.

Grise, jeune ouvrière peu farouche; dial. de Verviers.

Grognâte, voy. *grigneusse*.

Groumieuze ou *groumeresse*, vieille f. qui mâchonne, grignote; femme vieille et édentée qui mâche sur les gencives. De *groumi*, mâchonner.

Groumotte, vieille femme édentée et décrépite, vieille gueule, dial. de Halleux; se dit aussi *droumotte*, que Villers donne comme s'appliquant aussi à une petite fille.

Grove, litt. grue; injure qu'accompagne d'ordinaire l'épithète de *mâle*. Ex. : *mâle growe*, méchante femme, mauvaise coquine, mégère.

Guenie, litt. guenille; personne de mauvaise vie.

Gneulâte ou *gueulâte*, criarde, furie, poissarde. Ex. *taisse-tu sacri gueulâte*. On dit aussi *mâle gueûie*, dans le même sens et pour les deux sexes. De *gueui*, gueuler.

Gueûie, litt. gueule; il est toujours précédé de *laide* ou mieux, *flairante*, puante, ou encore de *mâle*; en ce dernier cas, il signif. f. méchante, médisante.

Gueusse, gueuse, f. débauchée.

Guiène, *mâle guiene*, mauvaise ménagère, méchante com-mère.

Guigne, femme de moeurs dissolues.

Guinguâte, fillette qui fait la demoiselle, dial. de Malmedy; voy. Villers.

■

Habaja, m., f. qui parle à tort et à travers, est irréfléchie. Est le nom d'un personnage des Ypocontes; dial. de Spa.

Hacha, m. jacasse, bavarde qui dit des choses qu'elle aurait dû taire, qui parle à la légère; caquèteuse, criarde, caillette, selon Forir. Ex. :

Houkans avôù Mareie Badâ,
Magré k'elle' seue on pô hacha.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II, scène 2.)

Hadibier, m. litt. attirail, engin quelconque; vi *hadibier*, chose inutile.

Hadiesse, brusque, rustaud, sauvage; se dit des deux sexes.

Hâgale, litt. mauvaise haquenée; femme dégingandée, dial. de Verviers.

Hagnante, mordante, qui riposte par des brocards, par des méchancetés. De *hagni*, mordre.

Haguette, mazette, bavarde, tête en l'air, personne à laquelle on ne peut se fier; sotte, inconséquente, étourdie. Forir le donne comme s'appliquant aux garçons et aux filles; le dial. ard. ne le dit que pour ces dernières.

Hate, jeune drôlessie, qui aime le libertinage. Il se dit des personnes dont on ne peut se débarrasser. Allusion aux épines, qui vous retiennent dans une haie. Ex. *Si fèie est' ine hâie*, sa fille est une indolente (Forir).

Halboufeuse ou *halbouieresse*, f. qui barguigne, marchande, prend difficilement une décision (Forir). De *halboui*, barguigner.

Halebaie, gigue, fille qui est dégingandée, se tient mal; hallebreda, qui est de grande taille et mal faite; du dial. ver-viétois.

Halenne, chenille, Ex. :

Pollave (var. poiwe) halenn'
Flairante aleann'
Grognon di Martikenn'
I fâ l'gitt' fass' soffé t'narenn'.

(Voëgge di Chôfontaine, acte I, scène 2.) Le dial. ard. est *holènne*.

Halkineuse ou *halkineresse*, irrésolue, qui est hésitante. De *halkiner*, hésiter.

Harboie, guenipe, f. malpropre et grossière.

Hardéie, brèche-dent; ex. *laide vèie hardèie*, laide vieille édentée. De *harder*, ébrêcher.

Harégeresse, harengère, poissarde; forte en gueule, insolente, querelleuse. A Verviers : *halegeresse*.

Haridelle, litt. mauvais cheval; personne légère, frivole.

Harikrûte, litt. petit coquillage; f. méprisable, qui n'a aucune qualité; du dial. liégeois. Expression obscène.

Harlahâte, vantarde, qui fait des fanfaronades.

Harotte, litt. rosse, mauvais cheval; f. sans aucun mérite.

Havasse, guéuipe, gaupe, femme malpropre et maussade (Forir).

Hawatte ou *hawresse*, qui beugle, crie très-fort. De *hawer*, aboyer.

Hawi, idiote, innocente (Forir).

Helegaud, hallebreda, femme grande et mal faite; dial. de Verviers.

Heniho, femme qui court les rues, qui est à demi-folle; ce terme est ancien et du dial. spadois; il appartient à un vocabulaire de quelques mots curieux rassemblés aux dernières années du siècle passé, par Wolff.

Henne, personne mince et élancée, d'une maigreur disgracieuse. Cmp. *estale* qui a à peu près la même sign.

Herna, m. litt. harnois; *vi herna*, vieil attirail; dial. ard.

Hervai, m. litt. tesson, débris de vaisselle, de pots cassés; *vi hervai*, vieille femme qui n'est plus bonne à rien.

Hervête, peronnelle, sotte, babillarde, évaporée, étourdie. Se dit des femmes et des enfants. A Spa : *herwette*; mazette, s'applique principalement aux jeunes filles.

Hietante ou *hiltante*, litt. éclatante; égrillarde, gaillarde. De *hiette*, sonnette. Cmp. *coksante* et *spitante* qui ont à peu près la même sign.

Hignoteuse ou *higneteuse* et *hignetresse*, ricanneuse, goguenarde.

Hinque, femme à la taille disproportionnée et maigre. Ex. *one grande hinque*; du dial. de Spa. Cmp. l'expression *roter hinque et plinque*, marcher d'un pas mal assuré.

Hirlaha, femme qui bavarde, caquète est indiscrette (Wolff). Villers le donne avec la sign. de : personne sans souci, bon vivant. Cmp. *harlaha*, *harlahate*.

Hitate, foireuse, couarde; petite fille mal élevée. De *hiter*, foirer.

Hoirneuse, qui biaise, tergiverse.

Holeuse ou *holresse*, qui tripote, barguigne, est hésitante. De *holer*, hésiter dans les affaires.

Hore, (hors d'usage), putain, gouine, catin. L'a. w. emploie fréquemment ce terme qui se rapproche tout-à-fait de l'allemand *hure* même sign. « *disant que sa femme n'estoit que une chienne, leche, hore* » (1552. Cri du péron); « *appelante son espeuse ribaulde, putaine, doble hore* » (1552, ibid.).

Hosse-coue, litt. hoche-queue, oiseau; f. qui fait des embarras, qui a de la recherche dans sa mise.

Houleuse, pleurnicheuse, qui gémit tout haut. De *houler*, pousser des gémissements.

Houlotte, litt. chouette; petit fille, la dernière née; malingre, chétive; du dial. ard.; *houlotte* se prend aussi dans le sens de *houprale* (voy. ce mot) dont il est du reste le syn.

Houlpineresse, nonchalante, oisive.

Houmeresse di peuet, litt. humeuse de genièvre, ivrognesse, f. qui se soule habituellement. Ex. :

Li boill' m'abatt', vocial noss' houmeress' di peuet,
Elf fal des oulis comm' on gris chet.

(Voëgge di Chôfontaine, acte I, scène 2.)

Houprate, litt. chouette; salope, femme échevelée, qui a les cheveux en désordre. Ex. :

Look'yinne on po ces houprall',
Si voun' diry nin des makrall'.

(Voëgge di Chôfontaine, acte I, scène 2.)

Houpetata, m., jeune fille irréfléchie, peu sérieuse.

Houvion, m., litt. écouvillon; sagouine, femme sale, malpropre.

Houzar, m., litt. hussard; virago, femme hardie, à l'allure mâle et déterminée.

Hurluberlu, f. brusque et brutale.

I

Inocène, dial. ard. voy. *enoçaine*.

Ingin, m., litt. engin; sens indéterminé; s'emploie comme le mot *ustérie*.

Inglitin, m., litt. hareng saur; femme maigre et décharnée, dial. ard.

Intremetteuse, entremetteuse, qui débauche les filles et les femmes, fait l'office de proxénète.

J

Jaguelène ou *jaquelène*, nicette, niaise, sotte, imbécile. A Verviers : *jauquelène*. Forir donne le masculin *jaklin*, que nous croyons rarement employé.

Jairieuse ou *jairieresse*, cupide, envieuse, qui convoite tout ce qu'elle voit. De *jairi*, avoir une envie déréglée de quelque chose.

Jaseresse, caillette, jaseuse. De jaser.

Jaspineresse, commère, babillardre, caqueteuse. De *jaspirer*, parler à tort et à travers, qui se trouve dans Trévoix.

Jélette, agnès, fille innocente et naïve, timide (Forir).

Jetresse di kwargeu, litt. jetteuse de cartes, devineresse, sorcière, qui dit la bonne aventure.

Jihenne, litt. jeanne : virago, femme grande et niaise, gauche dans ses manières (Hubert).

Joguette ou *jouguette*, vivandière, cantinière; luronne, fille de joie pour la soldatesque.

Jousenne, bohémienne, f. fine, madrée, qui jette de mauvais sorts.

Jozine, femme lourde et stupide.

Jument, litt. jument; f. qui n'a pas de retenue, qui recherche les hommes. Cmp. *cavale*.

K

Kache, litt. pomme ou poire séchée au four. Ex. *vèie cache*, vieille houhou; dial. ard. *vihe kèche*, *frezeie kèche*, vieille femme à la peau ratatinée.

Kéte, femme laide, sans énergie, ni santé. On le fait précéder presque toujours du mot *laide*. Hubert affirme qu'il se dit d'un homme qui se comporte mal; le dial. ard. ne l'emploie que pour les femmes.

Kerpineuse ou *kerpineresse*, qui floue, trompe, escamote.

Keteléne, femme malpropre; du dial. liég.

Kijaseresse ou *kijaseuse*, f. qui médit, calomnie, dénigre, diffame. De *kijaser*, médire.

Kijeteuse ou *kijeteresse*, qui n'a pas d'ordre, qui embrouille tout. De *kijeter* déjetter.

Kimeleuse ou *kimeleresse*, qui brouille ou qui chicane. De *kimeler*, embrouiller.

Kimère, curieuse, commère, bavarde. Le dial. ard. emploie autre la forme que nous venons de donner, les deux suivantes : *Komére* et *kumére*, et il lui donne le sens de prostituée, donzelle. Il dit *k'mére-maroie*, pour sign. curieuse, bavarde, indiscrette. Forir donne *kiméresse*, que nous ne connaissons pas.

Kipôieteuse ou *kipôietresse*, qui pâtine, chiffonne, tâte tout et partout. De *kipôti*, chiffonner.

Kitoircheresse, mauvaise ouvrière qui gâche, qui gâte ce qu'on lui donne à faire. De *kitoirchi*, gâcher.

Kisuçeuse ou *kisuçeresse*, qui suçotte fréquemment, lèche volontiers les morceaux et les plats. De *kisuçi*, suçotter.

Kramare, vieille fille qui n'a pu se marier; on dit dans le même sens *vihe cazake*, vieille défroque; dial. ard.

Krâne (*mâssi*), souillon, fille malpropre.

Krisou, (*ferezze di*), faiseuse de cancans, de commérages; qui est disposée à exagérer les choses, cancannière.

Rzi, m., litt. orvet; jeune fille frétillante, qui se retourne dans les rues, se remue beaucoup en marchant; dial. ard. Le dial. liégeois est *dzi*.

L

Labate, gourgandine, courueuse, coquine, pauvresse (Gggg.); pauvresse, fainéante, sans bas ni souliers, qui court les rues (Simonon); coquine (Duvivier); nonchalante (Bailleux); saligaude, femme sale et nonchalante (Hubert).

Labenne, femme pauvre, fainéante, déguenillée.

Laflache, matrone, femme qui a la poitrine forte, femme voluptueuse.

Lambenne, litt. vieux couteau; femme maigre et édentée; du dial. ard. Cmp. *labenne*.

Lame, litt. lame; femme méchante et poissarde, qui a des mœurs légères; dial. de Spa.

Lampioûle, souillon, paresseuse; du dial. de Becco.

Landroïe, souillon, nonchalante, lendore; le dial. ard. est *landrouïe*.

Langaille, donzelle, drôlesse, fille d'état médiocre et de mœurs suspectes; s'emploie à Verviers.

Lâneresse ou *larnesse*, voleuse. Ex. :

Vous esté larnesse d'honneur.

(Voëgge di Chôfontaine, acte I, scène 3). A. w. *qu'ils nommasset lier ou larnesse* (1307, Pawilhart). Lobet donne la forme *volresse*.

Laripe, pauvre femme, misérable, déguenillée (Dejear); mal-propre, indolente, paresseuse (Duvivier); gaupe, femme mal-propre (Simonon); mauvaise et sale ménagère (Hubert).

Larnesse, voy. *lânneresse*.

Laurikenne, fille de joie, fille débauchée; s'emploie à Verviers.

Lavrai, m., torchon, souillon, personne indolente. Cmp. *witte*, tous deux du dial. ard.

Lawedresse, goguenarde, railleuse, qui aime à lancer des *lawes*, lardons, des méchancetés.

Levrette, grisette; cité par Hubert.

Lehe, litt. chienne; f. dévergondée, sans pudeur ni décence; f. de moeurs scandaleuses; a. w. *disant que sa femme n'estoit que une chienne, lexhe* (1540. Cri du péron); « *appelant la dite femme ribaulde de Brabant, lexhe et autres malvais parlers* » (1553, ibid.).

Libertenne ou *libertineuse*, dépravée, dévergondée; deux formes appartenant à Forir.

Limçon ou *lumçon*, m., litt. limace; femme qui se traîne, n'a nulle activité. On dit quelquefois, *c'est un limçon d'un delle farenne*.

Limeuse ou *limeresse*, qui dispute, contredit dans le but de mettre en colère (Forir).

Limsineuse ou *limzineresse*, lendore, qui hésite, réfléchit pour rien; de *limsiner*, lésiner.

Lodier, (hors d'usage), a. w. « proferant teiz parleirs, païarde, lodier, recorue ribaulde (1555, Cri du Péron). *Lodier* en langue romane sign. couverture piquée etbourrée. Cmp. le namurois *loudine*, femme niaise et stupide.

Lofresse ou *lofâte*, goinfre, qui mange beaucoup.

Logne, f. qui n'est propre à rien.

Loftte, lendore, qui lambine, musarde.

Löie, lente, négligente; on dit aussi avec ce même sens de nonchalante, paresseuse : *löie-minöie* en dial. ard.

Loigne, f. bête, niaise, maladroite.

Loloſe, femme sans mœurs, fainéante.

Longinneresse, lente, flâneuse; de *longin*, lent à se mouvoir, à travailler.

Loudine, voy. *lodier*.

Loufeteresse, boudeuse, qui boude; le dial. ard. est *nioufeteresse* avec le sens de f. de mauvaise humeur. Forir donne le mot *loufeteresse* avec la sign. de louve.

Loupâte, lourde, morose; du dial. ard. je ne connais à Liège que le masculin *loüpâr*, surnois. Cmp. le suivant.

Loupenne, dissimulée, artificieuse; à Verviers.

Lourdaute, balourde, citrouille, dinde, qui ne comprend que malaisément.

Lovésse, louve, vagabonde, courueuse, salope. On dit avec la même acceptation *loveresse*; Forir le donne comme se disant des deux sexes. Selon Hubert il signifie f. qui se plaît à tromper, luronne, rusée.

Lurette, luronne, donzelle, fricarelle, friquenelle. Voy. Forir, v^e *aveugle*, un exemple. Cmp. *turlurette*.

Lursette, égrillarde, petite fille gentille et remuante.

Luter, (hors d'usage), impie, rénégat. Ne se trouve que dans

I. a. w. « *l'appelant viele ribaulde, luters, je te tueray* » (1551, Cri du Péron); var. : « *luther fil de ribaulde* » (1553, ibid.). Par allusion au nom de Luther.

M

Maca, m., maquerelle.

Maçéie ou **maçite**, sale ; adj. qui accompagne fréquemment diverses injures à l'adresse des femmes.

Macralle, sorcière ; vieille femme en générale, et celle à laquelle on attribue la faculté de jeter des sorts. Le dial. ard. ne lui prête pas le sens de maquerelle français que lui donne Lobet. A. w. disant qu'elle estoit une macralle (1731, Greffe de Spa); « *l'appelant macralle* (1530, Cri du Péron); « *va hors, viele vadoize macralle* » (1548, Jugements et sentences, 41, 123^e) vieille sorcière vaudoise.

Macrotte, maquerelle, entremetteuse, courtière en prostitution, raccrocheuse.

Macroufète ou **macoufète**, dagorne, femme bossue et rabougrie.

Madeleine, litt. Madeleine ; pleurnicheuse, par allusion à la Marie Magdeleine de l'Évangile.

Madoûle, enjoleuse, trompeuse ; mijaurée, bégueule.

Madronbelle, péronelle, (Gggg); amante, dulcinée, belle, maîtresse, (Forir); gourgandine (Villers); à Spa il signifie, une f. hardie, effrontée. Dans quelques localités on emploie aussi la forme *madranguète*.

Magawe, vieille femme édentée, dont le menton est à galoch. Ex. *laide magawe*. On dit dans le même sens *gawe-gawe*.

Magritte, femme malpropre et en guenilles. Selon Bailleux, femme méchante. Forir donne l'ex. *ine māle magritte* femme acariâtre et hargneuse. Lobet cite : *magritte del nutte* avec la première sign. A Namur les femmes qui portent le nom de

Marguérite n'avaient pas la réputation de douceur , témoin ce proverbe : *one magritte, one beguenne, on zabia ; frénn' danser l'dial dins on boistia.* (Voy. Dict. des Spots.) Dans le Hainaut on dit : *neure magritte*, peut-être par tradition du nom de la Dame noire, Marguérite de Constantinople, comtesse de Flandre.

Maguilone, fille de rien, coureuse ; morveuse, marmotte. (Villers).

Mahonteuse, f. sans honte ni vergogne, impudente et impudique.

Mahotte, litt. tête de poupée , tête de carton servant aux perruquiers et aux modistes; f. bavarde, volage, légère, inconsante. On dit aussi dans les deux sens : *tiesse à perike*.

Maïon, maîtresse, amoureuse, amante ; avec une nuance de mépris. De *Maïon Marion*, diminutif de Marie. Comp. l'expression *Colin et Maïon*, deux amoureux bien épris, qui s'employe ironiquement.

Makaie, litt. fromage blanc et mou; femme pâle et sans vigueur ; on dit aussi : *visège di makaie*, qui à la figure blême et boursouflée. Cmp. *navai*.

Makapoie, salope, guenuche, femme laide et paresseuse (Forir.)

Makoie, personne molle et nonchalante, indolente, lendore ; du dial. liég. Cmp. *makaie*.

Makoufeuse, jocrisse (Forir.).

Malchière et **maron**, (hors d'usage), a. w. On trouve dans les Cris du péron 1572 : *meschante briberesse, malchière, maron*, deux appellations dont je ne puis déterminer la sign.

Malenne, maligne, rusée ; prov.

Ign'y a treus gins malins :
Feume, marticot et diale.

Maméie, courueuse, fille de joie, prostituée, catin ; une amoureuse, mon amour, ma chérie. Ex.

*Gi ryreuu à hiré ém' pay,
Si l'eune ou l'ôte di nô mamaye*

S'i poléf hôdé lés boyai.

(Voëgge di Chôfontaine , acte III, scène 1.) Prov. : *totes les mamèies moret so l'ançini.*

Mamezelle, demoiselle prétentieuse, fille qui veut se donner des airs au-dessus de son état. Forir lui attribue aussi la sign. de fille publique.

Mamezulette, petite demoiselle, petite fille à l'air prétentieux, jouvencelle.

Mamour, m. litt. mon amour ; maîtresse , amante. On dit : *c'est s'mamour*, pour sign. c'est sa maîtresse, avec un air de moquerie. Voy. *mon cœur*.

Maquette , tête creuse , personne violente , fougueuse , intractable ; dial. de Verviers.

Marâse, belle-mère ; le wallon a rarement la sign. injurieuse qu'a le mot français correspondant, marâtre.

Marêie-taramé, cancanier, médisant ; se dit des deux sexes.

Margate, gourgandine, barboteuse.

Margouleresse, qui tripote, falsifie les denrées qu'elle vend.

Marionnette, marionnette, personne sans cervelle, qui ne songe qu'à se parer.

Marjopête, petite morveuse, (Villers).

Markitaine ou marikitaine, vivandière, luronne, hommasse, virago.

Marôle , maîtresse , amante , commère , fille impudente , caqueteuse, babillardre.

Ex. :

*Inu' amoureu !
S'il est adlé s'maroie,
Ig n'a ki po leu deu.*

(Voëgge di Chôfontaine, acte III, scène 1.) *Voy. kimére.*

Maropête, petite fille espiègle, marmotte. Cmp. *marjopète*.

Martikène, guenon, guenueche, femme très-laide et de mauvaise vie. Ex. :

L'aiwe ki tom' all valaye d'inn vinne.

*Ni fai nin on disdu si gran,
Ki les linwes di ces martikenne.*

(Voëgge di Chôfontaine, acte II, scène 4.) *A Verviers maurtikène.*

Mazette, mazette, morveuse, petite fille effrontée.

Meskenne, jeune fille, femme de chambre, servante ; entremetteuse selon Lobet.

Midoûle, minaudière qui est affectée dans ses manières, dans son parler. Cmp. *madoûle*.

Miloude, pleurnicheuse, qui geint. Ce terme pourrait bien être une métathèse du précédent.

Mirmotte, litt. brûl., mie, parcelle ; marmotte, mazette, morveuse ; s'applique aux petites filles. Ex. : *allez-è p'tite mirmotte* ; du diaï. ard.

Misquette, litt. musaraigne ; mazette, petite fille.

Mohe, litt. mouche ; on dit, *c'est ine fène mohe*, d'une f. rusée, madrée.

Môte, litt. meule de foin, de bled, etc., femme grosse et pleine d'embonpoint ; celle dont la rotundité lui permet à peine de se mouvoir.

Molin, m., litt. moulin ; femme bavarde, qui ne cesse de parler,

de clabauder. On dit d'une femme *c'est on molin* ou *c'est on molin à paroles*; probablement par allusion au tic-tac incessant du moulin.

Mon cœur, m. maîtresse, amante, fiancée, avec un sens de moquerie. Ex. : *c'est m' mon cœur, s' mon cœur*. Cmp. *mamour* et *maïon*, deux syn.

Morette, blonde, jeune fille brune, amante, (Verviers). De *morai*, brun.

Mosse, litt. moule, mollusque ; se dit d'une vieille femme.

Mourie ou *morie*, (hors d'usage), a. w. syn. de *charogne* et *curérie*, bête morte ; était autrefois une injure fort usitée s'il faut en croire les témoignages suivants : *ribaude, carogne, mourie* « (1552, Cri du péron) » ; *lui disant : décrosse ribaude, morie, var. décrozhue morie* « (1540, Cri du péron ; P. A. 284) » ; *l'appelant vieille rybaulde, morye* « (ibid 1569) » ; *disant : je toy aroye, boirgne mourie* » (1553, ibid.).

Mousse-é-flatte, litt. escarbot, fouille-merde ; femme sale et malpropre.

Mousse-é-four, lourdaude, niaise, qui ne sait rien dire, lendore; du dial. ard.

Mouwaille, muette ; qui ne dit rien, quoique parlant fort bien, qui a l'air d'une idiote.

Mowe, litt. moue ; on dit *vîhe mowe*, vieille grimace, vieille moue, d'une vieille femme.

Mâne, vieille femme décrépite ; ex. *one vîhe mûne*, (Villers).

N

Nana, femme stupide, pécōre ; est aussi une expression obscène. Cmp. *natte*.

Nanéie, femme indolente (Gggg.) ; fille enjouée, gaie, badine, folâtre, (Lobet). De *nâner*, dormir.

Napai, m., litt. haillon; vieille femme dégoutante, vieille souillon; le dial. ard. l'emploie pour les femmes; le dial. liég. ne le dit que des hommes. Cmp. *Esse napai*, terme du jeu de piquet.

Natte, femme sans énergie, sans vigueur. Du dial. de Spa; se dit des deux sexes. Etymologie obscène.

Navai, m., litt. navet; f. blème, pâlotte, aux joues creuses et hâves; on dit aussi *pelé navet*, blasarde, livide. Cmp. *makaie*.

Nitouche, sainte Nitouche, Agnès, qui est ou qui fait l'innocente. Le wall. dit très fréquemment *mitouche* pour nitouche.

Noiraute ou *noëraute*, blonde, maîtresse, a dans quelques localités du haut de l'Amblève la sign. qu'a le mot liég. *crapaute*.

Nokête, litt. petit bout, petit morceau, petit grumeau; petite fille, petite marmotte; nom donné quelquefois comme nom d'affection.

Nokion, m., litt. mucus du nez, et bout de mèche d'une lampe à l'huile; terme de mépris.

Notote, crapoussine, poulette, fillette (Bailleux).

Noyette, entremetteuse, servante (Lobet).

O

Ouhai d'plöie, m. femme qui s'abandonne facilement.

P

Pai, litt. peau; femme qui est dépourvue de tout mérite, de toute qualité; femme vile. On dit quelquefois aussi *pai d'chin*, peau de chien.

Païarde, païarde, garce; a. w. « *proferant teiz parleirs : païarde, lodier, recorue ribaulde* » (1555, Cri du péron).

Palasse, litt. paillasse; dondon, femme obèse, ventrue ; gouge, gouine, gourgandine.

Pale, f. de mauvaise vie (Bailleux). Cmp. le précédent, dont celui-ci n'est qu'une apocope.

Panade, sans courage, sans énergie, personne molle, incapable, du dial. ard.; se dit des deux sexes.

Pansâte, pansue, selon Forir; le dial. ard. lui attribue le sens de gourmande.

Panslowe, goulue, gloutonne (Forir); le dial. ard. est *panslou* des deux genres ; formé des mots *panse* et *loup*.

Patapouf, m. ventripotent, obèse ; se dit aussi des femmes selon Forir. A Spa ne s'emploie que pour désigner un homme porteur d'une bedaine par trop accusée.

Patraque, litt. chose détraquée. On dit d'une montre qui ne va plus, ou qui marche mal, que c'est *ine patraque*, et par extension, on le dit d'une vieille femme.

Patrue, saligaude, souillon, femme malpropre et nonchalante (Wolff).

Pâvion, m. litt. papillon ; fille jeune, jolie et coquette.

Payzante, paysanne, se dit en manière d'injure à une f. qui manque d'éducation, commet des grossièretés.

Pékène, pecque, sotte et impertinente, qui fait l'entendue.

Pelaie, pauvreteuse, mal vêtue, ou vêtue d'habillements frippés ou rapés. Adjectif fort usité à Liège et qu'on accolle souvent à *Mamzelle* et *Madame*, pour faire opposition entre les deux mots ; comme aussi à *Monsieur* en le mettant au masculin. Il sert à désigner une personne qui veut singrer quelqu'un au dessus de son rang. Voy. *navai*.

Pelotte, pelure, épeluchure ; on dit *maçî pelotte*; dial. ard.

Petion, m. litt. aiguillon ; petite fille effrontée, trouasse-pète ; ex. *p'tit petion*, du dial. de Spa.

Peukette, naïme, petite femme ; du dial. liég.

Pihâte, pisseeuse, petite fille ; on dit plus fréquemment *pihâte è lé*.

Pilâte, quémandeuse, piailleuse, pleureuse ; de *piler*, demander, implorer.

Pilâte, hypocrite, traître, faux. Ex. *fasse pilâte*; du nom propre *Pilate*.

Pindresse, pendarde, vaurien. Ex. voy. *Fauss ou Hinri et Daditt*, acte III, scène 3).

Pirkenne, femme qui aime à rapiner, grippe-sous (Wolff).

Pise, litt. perche ; f. grande et maigre, mince et de haute taille.

Platenne, litt. platine de métal ; bavarde, caillette, commère ; la langue, le babil d'une bavarde. Ex. *elle a ine fameuse platenne*.

Pleisse, litt. plie, poisson ; personne sale et de mauvaise vie ; du dial. liég.

Pochet, m. litt. petit tas ; petite fille, petite fillette ; terme de mépris ; du dial. ard.

Poëte a hosettes, litt. poule pattue, se dit d'une petite femme courtaudue, celle qui a les jambes courtes ; du dial. ard.

Pofette, poulette, fillette ; jeune fille bonne à marier.

Poison, m. fille insupportable, méchante, acariâtre ; qui a la répartie facile et ne laisse point échapper l'occasion de riposter.

Pope ou poupe, poupee ; petite personne coquette qui fait la précieuse et ne songe qu'à se parer.

Popioûle, mijaurée, femme prude, dédaigneuse et impertinente ; du dial. liég., la sign. litt. est dans quelques dialectes, têtard.

Poufrin, m. poussière, balayure ; fille sans pudeur, gaure, rebut ; du dial. de Verviers.

Pouhoure, femme nonchalante, malpropre, gouine, celle qui est négligée et n'a pas le courage de sortir de sa crasse; dial. de Halleux.

Poufasse, catin, bagasse, femme de mauvaise vie, gueuse, populaciére. Se dit des deux sexes.

Pouseuse, pouilleuse, couenne, cabas enfumé, femme dégoustante.

Povriteuse, pauvresse, mendiane, gueuse.

Proufe, bamboche, personne grotesque; fillette prématurée; du dial. liég.

Publique, le dial. liég. dit quelquefois avec une singulière ellipse, *ine publique*, pour signifier une f. publique.

Putain, putain, f. débauchée, qui se livre à tout le monde indistinctement. A. w. « *commenchat à dire furieusement que garse estoit et une putaine* » (1553, Cri du péron); « *appelante son espeuse ribaulde, putaine, doble hore* » (1552, ibid.). On dit aussi quelquefois par apocope *pute*. Prov. *C'est ine belle putain et s'na nolle chimithe. Voleur et putain son fré et sour.*

Q

Quâte, litt. cruche; dinde, f. bête et stupide, maladroite, inintelligente. Le wall. dit : *biesse comme ine quâte*; du dial. ard.

Quatte-pesse, litt. lézard; f. méchante, celle qui est vive, alerte; frétilion. Cmp. *aspic* et *colowe*.

Quézele ou quezèle, mijaurée, bigote. Le dial. de Malanedy est *quizèle*.

Quinore, litt. quenouille; femme mal bâtie, sotte et niaise.

R

Râbolet, m. petit enfant gras et hardi pour son âge; se dit des deux sexes; dial. ard.

Râbosse, litt. pomme enfermée dans de la pâte et cuite au four ; petite personne ronde, courtaudue, grassouillette.

Raccrocheuse, raccrocheuse en français est un néologisme ; le mot propre est barboteuse, qui racroche les hommes dans la rue.

Ragaiette, babillard, caquèteuse. Ex. *ju raviséve one ragaiette*. (Bullet. wallon, XI, p. 37).

Rahisse, m. litt. vieillerie, vieux meubles cassés et bons à brûler. On dit d'une vieille femme désormais inutile, *vi rahisse*, bonne à rien.

Rapeheie, voy. *rupèhèie*.

Rataata ou *rametata*, m. vieille radoteuse, vieille femme grondeuse, qui déraisonne. Se dit aussi des hommes.

Rivlai, m. vieille femme décrépite, se dit pour les deux sexes.

Rawette, litt. réjouissance, c'est-à-dire ce qu'on donne au dessus du marché ; f. naine, de petite taille.

Reni, m. babiole, choses de nulle valeur, galetas ; *vi reni*, vieille femme, t. de mépris.

Rézeu, m. litt. rasoir ; f. cupide, avare. On dit quelquefois pour représenter une femme grande et maigre : *ine feume comme on sâbe avou on visège comme on rezeu*.

Ribâde, ribaude (Bailleux). F. débauchée. Cette injure fort usitée autrefois en français ne l'était pas moins en wallon. En voici la preuve : « *ribaulde, carogue, mourie* » (1552. Cri du péron) ; « *lui disant décrossue ribaude, morie* » (1540, ibid. P. A., 264) ; « *appelante son espouse ribaude, putaine* » (1552, ibid.) ; « *appelant ladite femme ribaude de Brabant, lexhe, et autres malvais parlers* » (1553, ibid.) ; « *recorue ribaule* » (1555, ibid.) ; « *proferant teilz parleirs : païarde, lodier, recorue ribaule* » (1555, ibid.) ; « *l'appelant vieille ribaule, morye* » (1569, ibid.).

Ricokesse, coquette: à la mine éveillée, se prend plus souvent en bonne part. Ex. :

Mon keur Chachoule, vo m'avise
Bé virlib, et bé ricokesse.

(Les Ypocontes, acte II, scène 2).

Rimedē d'amour, m. remède d'amour, f. laide à faire peur.

Ria n'vâ, m. litt. rien ne vaut, ou vaurien; f. qui n'est propre à rien, se dit des deux sexes.

Ripassale, catin, dévergondée; femme flétrie par la débauche; de *ripasser*, repasser.

Rogne, litt. rogne; prostituée, se dit des deux sexes et est du dial. liégi.

Rosse, rosse, f. débauchée, dissolue, fainéante, pétrie de vices.

Roscelante, vermeille, celle dont le teint est rose; fille appétissante.

Rossette, rousse; les f. rousses passent pour méchantes; on dit *c'est ine rossette*, pour expliquer que les femmes aux cheveux roux sont enclines à l'entêtement, à la méchaneté. Cmp. l'expression : *ine belle rossette n'est nin laide*.

Roubisse, brusque, étourdie, oublieuse; qui casse beaucoup, est maladroite. Se dit des deux sexes, et est des deux genres.

Roufe-tot-jus, m. litt. renverse-tout; brusque, à peu près syn. du précédent. Ex. *li coreuse roufe-tot-jus*. (Poulet, Fauves et fauvurons, p. 6).

Roupète, avorton; on y accole presque toujours le qualificatif *pítite*.

Ruffiane, (hors d'usage), f. débauchée. Le français a le masculin rufian. A. w. « *l'appelant ribaulde, ruffiane, meneur de fottine* » (1551, Cri du pérou).

Rupéhei, femme mal mise, dont les vêtements collent au corps. De *rupèhi*, repêcher.

S

Sac-attrape, vieille sorcière, vieille maraude ; signification indéterminée.

Sainte Nitouche, sainte Nitouche, prude, bégueule, qui fait l'agnès, l'innocente. Le wall. dit quelquefois *nitouche*, seul.

Saiweu, litt. évier; injure qui figure dans le *Voëgge di Châfontaine*, acte I, scène 2, où *Mareie Bada* dit à *Tonton* :

Fyr dont s'ti owess'
Saiweu d'imm' poiss.

Salope, salope, souillon, prostituée, bougresse.

Sampreuse, pimbèche, bégueule, prude, minaudière.

Samrou, m. litt. essaim qui bourdonne; f. grondeuse, vieille f. qui grommelle et grogne continuellement. On dit : *vî samrou* d'un homme comme d'une femme; il est du dial. ard.

Sansowe, sangsue, femme âpre au gain; celle qui fait maigrir son mari. Cmp. *blan feute*.

Savate, savate, vieille pantoufle; f. sotte et bavarde, dont on fait peu de cas.

Sawoureuze, pimbèche, impertinente, précieuse. Dial. de Verviers.

Scorpion, m., f. méchante, qui riposte pardes invectives aux remontrances, qui ne subit aucun reproche.

Sibille, sorcière, celle qui jette des sorts et prédit l'avenir (Bailleux). Du mot français, sybille.

Sierpin, m. litt. serpent, vipère; f. méchante, revèche, coquine. On dit aussi fréquemment : *linwe ët sierpin*, pour désigner une femme méchante en paroles.

Sitarèie, f. élancée, dégingandée. Le wall. dit : *ine grande sitarèie*, d'une femme dont la taille est disproportionnée, d'une femme paresseuse. De *sitarer*, étendre.

Sitreûte ou *streûte*, litt. étroite; mijaurée, f. maniérée et prétentieuse; impertinente, qui fait la pinçée.

Sotte, folle, idiote; le wall. *sot, sotte*, n'a pas la sign. du mot correspondant français, mais, mais celle de fou, qui a l'esprit dérangé.

Souwèie, litt. séchée; f. qui fait la précieuse, la délicate, la pinçée; pimbêche.

Spawta, m. litt. épouvantail, mannequin pour effrayer les oiseaux; f. laide à faire fuir; dial. ard. On dit aussi *espausta*.

Spitante, sémillante, séduisante; de *spiter*, éclabousser.

T

Tabernak, m. litt. tabernacle. On dit d'une vieille femme, *ri tabernak*, probablement dans le sens de vieille relique, vieux reliquaire, c'est la seule analogie que nous voyions dans cette appellation bizarre. On me dit qu'il faut chercher l'étymologie dans une allusion indécente. Cmp. *colback*.

Tabeûr, m. litt. tambour; f. qui gronde, grogne, grommelle sans cesse. Cmp. *ratata, rametata, tarara* onomatopées.

Tappe-cou, m. litt. trappe au niveau du plancher. Nous sommes aussi embarrassés à propos de l'explication de ce terme que pour le précédent. Ces trappes fort communes autrefois dans les maisons mettaient les différents étages d'une maison en communication; s'ouvrant et se refermant au moyen d'un ou deux volets, elles faisaient un bruit désagréable qu'on a bien pu comparer au radotage des vieilles femmes.

Tappe-jus, m. litt. rebut, vieille défroque; prostituée, vieille

toupie. Ex. *qui maria-t-i, on vi tappe-jus.* (Poulet, Fauves et fauvurons, p. 10). De *tapper jus*, jeter à bas.

Tarame, bavarde, cancannière; on dit plus fréquemment *Marié-tarame*.

Tarara, m. même sign. que le précédent. Cmp. *ratata*.

Tataloie, pleurnicheuse, qui est douillette, aime ses aises; tatillonne.

Taudion, m. sagouine, saligaude, femme sale et malpropre. Lobet lui attribue le sens de f. de mauvaise vie. A Spa ce terme n'a pas cette sign. injurieuse. Taudion en français signifie, taudis.

Taukenne, pleurnicheuse, qui gémit sans cesse et sans raison. Ex. *jondant d'nos d'manéve on' taukenne.* (Bulletin wallon, XI, p. 37); dial. de Verviers.

Tavelai, m. litt. tableau; *vi tavelai*, se dit d'une vieille femme décrépite, à la figure ratatinée.

Tétate, petite fille très-jeune, qui tête encore.

Tette, litt. mamelon; mamelue, qui a la poitrine développée, la taille exubérante; dial. de Verviers (Lobet).

Tigneuse, proprement f. qui a la teigne; celle dont la chevelure est mal propre. Cmp. *tignasse*, tête aux cheveux ébouriffés.

Tinan, m. femme grosse et puante; Lobet définit *tinan* par taon, grosse mouche à aiguillon. Le dial. ard. qui assimile la femme à cet insecte, ne désigne sous ce nom que la punaise des bois dont l'odeur vireuse est insupportable.

Toette, (hors d'usage), injure qui, comme deux ou trois autres de notre vocabulaire (voy. *lodier* et *malchière*), avait une sign. qui nous est aujourd'hui inconnue. Nous l'avons rencontrée une seule fois, il est vrai, dans cet ex. « *at esté si téméraire et si oublieux de son devoir que de nommer l'esposse du sieur compa-*

rant toëtie ; comme cette injure est d'autant plus atroce, etc. (1734, Greffe de Spa, rég. 91, p. 161 v°, Archives de la Province).

Tômale, f. nonchalante (Villers).

Tonnai, m. litt. tonneau ; f. petite et grasse.

Torchon, m. torchon, souillon, f. malpropre. Cmp. *drap d'hielle*.

Tougnion, m. torchon, femme malpropre, aux cheveux ébouriffés.

Toulasse, grosse femme, goulue, gloutonne, pifresse.

Toupie, toupie, ex. *laide toupie*, sens indéterminé.

Touption, m. femme désordonnée.

Touton, m. folle, simple, crédule, d'une humeur enjouée ; dial. de Verviers.

Toutou, fille qui a une folie gaie et agréable ; ex. *sotte toutou* (Lobet).

Toutouïe, f. malpropre, débauchée ; qui se livre à la débauche ; dial. de l'Ard. Cmp. avec le dial. namurois :

Allons planter des canadas

Avou Maroie Toutouïe.

(Chanson namuroise).

Trache ou *trâche*, souillon, femme malpropre d'une tenue ignoble. *Trache* à Theux est bref. A Spa et dans quelques villages avoisinants on ne se sert que de l'expression *trâchire*, qui signifie plutôt une femme forte et grosse, décolletée, à la poitrine saillante.

Trâchire, voy, le précédent.

Trape, vieille femme décrépite et ridicule ; on dit communément, *vèie trape*. Cmp. *tape-cou*.

Trapouïe, vieille femme sale et de mauvaise vie. On lui accole aussi l'adjectif *vèie*.

Trifogne, dépensièrre, prodigue, qui gaspille tout; femme sans ordre, négligente. On dit aussi *troufogne*.

Trinne, toupie, prostituée du plus bas étage, polissonne; dial. de Verviers. Villers le donne comme signifiant à Malmédy, fille, fillette.

Tripresse, tripière, qui vend du gras-double; *tripuresse* à Verviers. Outre le sens que je viens de donner, il a celui de femme très-grasse, à ventre difforme.

Tròie, truie, femme grasse et malpropre, celle qui par sa tenue ou ses manières inspire le dégoût; femme publique.

Trouffe, litt. tourbe; femme vieille, bête; stupide, pécore, qui ne comprend pas, n'entend plus; *vihe trouffe*, est et devait être du dial. ard. Cmp. *wazon*.

Troufion, m. diminutif du précédent, femme sale; s'applique généralement à une femme petite, courtaude. On dit fréquemment, *p'tit troufion*.

Troufogne, voy. *trifogne*.

Troupin, m. vieille femme gênante qui fait de l'inquisition; probablement le même mot que *droupin*, qui est du dial. liég.

Troute, gouge, fille de joie. A Spa, il signifie vieille femme d'humeur maussade, insociable.

Truante, (hors d'usage), le wallon moderne n'emploie que le masculin *trouand*; « *criant mechante truante, méchante clabotresse* » (1552, Cri du péron).

Turlurette, fille de conduite équivoque; fille légère, imprudente; grisette.

Turlurette nos n'dans'rans pu
G'n'a l'coré qu'a disfindu.

(Chanson namuroise).

Tutûte, prostituée, fille légère, de vertu douteuse.

U

Usteie, outil, se dit d'une femme en général et dans un sens indécent. Ainsi on emploie le mot, *vihe ustèie*, pour désigner une vieille f., parce qu'elle ne peut plus servir, qu'elle n'est plus d'aucun usage. A Verviers et à Spa. Voyez pour comparaison l'ex. :

..... femreyes
Son des usteyes
A deux téyan,
Ki kouahet sins lés aduzé.

(Voëgge di Chôfontaine, acte II, scène 4).

V

Vache, vache, femme qui n'a que des appétits charnels. Après les appellations de *lehe*, *troie*, etc., celle-ci n'est que modérée.

Valise, f. qui a beaucoup d'embonpoint et de gaité. Selon Cambrésier, il signifie, gaupe, femme malpropre et désagréable.

Valtrou ou *waltrou*, m. fille sotte, impertinente. Selon Bailleux, il signifie une personne mal bâtie et grossière. A Spa, il se prend dans l'acception toute différente de garçonnière, qui recherche la société des garçons et en prend les allures; et cette injure ne s'adresse qu'aux filles. Selon Villers, *valtrou* s'applique aussi aux hommes. Explique qui pourra comment *Valtrou*, nom wall. de Ste-Waudru ou Valtrude, (9 avril), est devenu une injure; probablement de la même façon qu'ont été faites celles de *Magrite* et de *Maion*. Comme rapprochement, citons Rabelais, qui au livre II, chapitre XXIV, de son Pantagruel, parle de *Saint Balletrou*, que les commentateurs Esman-gart et Johanneau expliquent par : balaye-trou ou balai de trou.

Vigreuze, joyeuse, qui sait se donner du bon temps, du plaisir et celle qui sait travailler et se tirer d'affaire.

Vihenneresse ou *vihentresse*, musarde, qui s'arrête, s'amuse, baguenaude; caquetteuse, badaude. A Verviers *vihuneresse*; de *vihener*, voisiner.

Volresse, voy. *lâneresse*.

Vôtion, m. litt. peloton embrouillé; fille sale et malpropre, celle qui se vautre, qui est poissée par la crasse; dial. ard.

W

Wâdion ou *waudion*, m. litt. punaise; femme sale.

Wahai, m. litt. cercueil; on dit d'une vieille femme maigre, *vi wahai*; Cmp. *fa d'ohai*

Waltrou, voy. *valtrou*.

Warbau, m. litt. ver blanc. Injure essentiellement liégeoise, qu'on fait presque toujours précéder du mot *laid*. On dit aussi : *warbô d'chaffôr*, *warbô à cowe*. Le dial. ard. est *warbâ*.

Wari (vl), m. litt. frippier et par extension : vieille défroque vieille guenille; appellation qui s'applique à une femme en hâillon ou revêtue d'habillements ayant déjà servis à d'autres.

Warmaie, litt. éphémère; femme sale, malpropre, sans ordre; du dial. liég.

Waure, (hors d'usage), femme débauchée; a. w. *femme sourdite et waure*, (Louvrex, œuvres, t. I, p. 346).

Wazon, m. litt. gazon; femme malpropre, paresseuse; du dialecte ardennais.

Wêsepiante, frétilante, éveillée, coquette, qui fait des agaceries.

Whette, grisette; fillette espiègle, éveillée. Voy. *l'foyant éterré*, p. 14.

Witte, litt. torchon; femme sale, maritorne.

Zabai, gourgandine, femme de rien; grande niaise; du dial. de Namur; du nom propre Ysabeau.

Zaguette, femme de bas étage, qui n'a aucun mérite (Villers). Cmp. *hagquette*.

Sur le mot · FRANC.

En français, ce mot signifie : 1^o Libre, exempt ; 2^o Sincère ; 3^o Entier ; 4^o (D'un végétal) indigène ; 5^o Pièce de monnaie.

J'a sti to disfranchi ; — en français : j'avais perdu courage, j'avais peur.

Il as ti franc et affronté ; — en français : il était HARDI et provoquant.

En flamand (dialecte brabançon), on se sert de l'expression de *franken-duivel*, *franken-schelm*, qui signifie également HARDI et non pas libre. On se sert du reste encore de l'expression *Vry en Vrank*, ou *Frank*, expression qui est ancienne, et qui n'aurait aucun sens si Franc signifiait seulement libre ; c'est donc *libre et hardi*.

Les Franks ayant été pour un temps, dans la Gaule, les seuls hommes *libres*, la dénomination nationale est devenue synonyme de *libre*. De là, toutes les acceptations de ce mot dans la langue française.

De ce qui précède, on pourrait déduire que le nom de la célèbre ligue des tribus germaniques signifiait *Hardis*, courageux, braves.

En ce cas, nous voilà ramenés à la phrase d'Hérodote ou de Moses Chorinensis sur les Mèdes, qui se nommaient eux-mêmes, dit-il, *Arloi*, c'est-à-dire braves. » et peut être même à l'appellation *Heroes* chez les Grecs, dont le radical eût été *Her*, la force, le courage, (selon Nieo, je crois).

Les Germains étaient libres dès avant la ligue franke ; mais dès l'existence de celle-ci, ils firent la guerre à l'Empire ; et leur but de harceler ce colosse a pu leur faire choisir la désignation de *Hardis*. Nous n'avons trouvé jusqu'ici dans aucun auteur latin contemporain de l'Empire, *Francus* mentionné comme signifiant *liber*, bien que la signification d'*Allemannus* s'y trouve donnée comme *turba mixta*.

Strange to say, dirait l'Anglais ; le nom *Arab* et celui de *Habesh*, signifient également *turba mixta*. (Volney Rech. I. f° 279, note).

P.-C. VANDER ELST.

Les deux pièces wallonnes qu'on va lire nous ont paru mériter l'insertion au *Bulletin* à cause de leur rareté et de leur ancienneté. Nous n'en connaissons que deux exemplaires : l'un se trouve dans un des volumes de la série F (collection Van Steenberghe) aux archives de l'ancien Conseil de Flandre, à Gand ; l'autre provient de la vente des livres d'un bibliophile gantois. M. Edmond de Busscher, membre de l'Académie, en a fait l'acquisition en 1871 et l'a offert à M. le professeur Alph. Le Roy.

C'est ce dernier exemplaire que nous reproduisons : il est imprimé sur une demi-feuille, format in-folio, il ne porte ni date ni nom d'imprimeur, mais la forme des caractères et la nature du papier nous font supposer qu'il est antérieur à l'année 1650.

La première colonne est la reproduction pure et simple du texte ; la deuxième en donne la traduction, aussi exacte que possible, en wallon moderne. Les mots en italiques sont ceux dont nous n'avons pu déterminer le sens. Quelques éclaircissements sont joints aux deux pièces : les exigences de la typographie les ont fait reléguer à la fin de chacune d'elles.

Quant à l'orthographe adoptée, elle est la même que celle du *Mâie neur d'à Cola* : nous renvoyons donc le lecteur aux observations dont M. Delbœuf a fait précédé cette comédie (1).

(1) *Bulletin*, T. X, pp. 61 et suiv.

PASKEYE NOVEL

SUR LE CHANT : *Au matin quand elle se leue.*

Qui vout oy in bel Paskeye
Que fait sos tot se Jône feye
Qu'in sauex quimen sy bragué
Pô le Jonsom my strapé.

2.

Nô parolran dy se bragrez
Prumy sol meteur dy leu ties,
Il l'aron meye et benquinreye
Pô rauisé my in Jonfeye.

3.

Il aront de bel et Bechet
Et de parment fait à Roset
S'if aron de bel et Quasseur
Qui tin sos leu ties comme on meur.

4.

S'if aron t'ol de Fier d'argent
Et de Gingon qui von si ben
Et les Aueye por s'el greté
Qui son fait de fier sitené.

PASQUÉILLE NOVÈLLE

SUR LE CHANT : *Au matin quand elle se leue.*

Qui vout oïl ine belle pasquèille
Qu'est faite so totes ces jônés feille
Qui n'savêt kiment si bragué
Po lès jônés homme sul attrappé ?

2.

Nos parolerans di ces bragressé
Pruml so l'mettour di leu tieste,
Elles aront mèilles hènnequinnerèie
Po ravisé mi ine jône feille.

3.

Elles aront dès bellès bêchette
Et dès parment fait à rôséte;
Si v's aront dès bellès coëffeur
Qui tini so leu tieste comme on meur.

4.

Si v's aront-elles des fier d'argent
Et dès guingon qui vont si bin,
Et lès awie por zellies greté
Qui sont faite di fier sitené.

5.

Il l'aron le Ginez sos leu front
Qui sont plaquy di Col de pehon
S'il le fron el accomodé
A pty Sonay pos my alé.

5.

Elles aront lès ch've so leu front
Qui sont plaqui d'colle di pèxhon,
Si v's lès feront-elles accommodé
A petits onnai po mi allé.

6.

Quan il n'aron nin de Giuez asez
De Mustage il aron atté
Se fron el de bay Lochet
Tot ensi qui de facez Valat.

6.

Quand 'illes n'aront nin dès ch've asséz,
Dés mustache elles iront acheté,
S'enné feront-elles dès bais lochét
Tot ainsi qu'dé fassés valat.

7.

Le Surcy sont si ben tapé
Et leu Viseg si ben fardé
Que los chierry dy neur e tech
Vô diry v'là tot et Mochet.

Lès surcis sont si bin tapé
Et leu visège si bin fardé
Qu'il est tot chérgi di neurès têche :
Vos diriz v'là totès moxhette.

8.

Il l'aron l'Coulan et batray
Qui serez fait de pilt querdai
Sif aron de pilt et Nalet
Qui le vairon pend el hanet.

Elles aront l'coulan è hairai
Qui serét fait di petits coirdai ;
Si v's aront des petites nálette
Qu'illesí veront prendre el haneté.

9.

Sif aron de Noret quaré
Et on bay Drol po my alé
Sif aron el de Gorguret
Et Dertap à sinquant piset.

Si v's aront dès noréti quârré
Et on bai drolle po ml allé ;
Si v's aront-elles dès gorjurëtte
Et dès r'tappe à cinquante pisette.

10.

Il aron in Creu d'or Ou on Crehan,
on saint-Esprit Dy fa Diamant
Quel pu sovent dy Ceufdoré
Soulia ne nin chir à atté.

L'aront 'ne creu d'or ou on crêhant,
On Saint-Esprit di fas diamant
Qu'est l'pus sovent di œuvre doré :
Soulia n'est nin chir à acheté,

11.

Il aron on bay Disabillé
Del pu bel couleur qu'on pou troué
Le Nal à gros-boiray diuan sel
Afin de contéf le Damsel.

11.

L'aront on bai dishabillé
Dél' pus belle couleur qu'on pout trové ;
Les nále à gros boirai d'avant zéliez
Afin de contrefé lès damesello.

12.

Adon il vison de Frasset
Atou d'leu pong com de Rolet,
Sif aron de bay Van ligué
Tos chiergy d'Nal po my alé.

12.

Adon elles vis ont des frazette
Atou d'leu pogne comme des rôlette ;
Si v's aront des bais devant ligué
Tot chérigi d'nále po mi allé.

13.

Il l'on leu Cot din fen Charget
Boirdée dy gimp à 3. Nauel.
Si siéront el boirdée diuant
Poz mostré ly voé à tó Galan.

13.

Elles ont leus cotte d'ine fène chargette
Boirdéie di guimpe à treus navette,
Si siéront-elles boirdéie divant
Po mostré l'voé à tot galant.

14.

Il visont les pendans d'argent
Le Bot ferée, les Coutays diuen
Sif aron po my alé
Li Bofet pendou so Costé.

14.

Elles vis ont lés pendant d'argent,
Les botte ferrée, les coutai d'ren,
Si v's aront elles po mi allé,
Li boffet pendou so l'costé.

15.

Il os de Chas de Cramoisen
Di tot couleur ny sy mancnen
Et de Solé couleur d'ognon
S'est à steur ly pa bel façón.

15.

Elles ont des chasse di cramoisen,
Di tote couleur, n'ellezi manque nia,
Et des solé couleur d'ognon :
C'est à c'ste heure li pus belle façón.

16.

Il tinez in si bel posteure
Quan il on metou leus affuleur
Voylà in grand dial di façón.
On le pou louquy es grognon.

16.

Elles tintet iné si belle posteure,
Quand lles ont metou leu z-affuleur,
Volà in grande diale di façón :
On les pout louki è grognon.

17.

Quan il son ensi affulée
 Il le von à toz l'ties leuée
 Se vont el tos louquan le Gens
 Vos diry qu'il n'it louquez nen.

17.

Quand elles sont ainsi affulée,
 Elles évent atot l'tieste lèvée,
 S'évent-elles tot loukant les gen
 Vos diriz qu'elles ni loukèt nin.

18.

Gy creu qu'il a inventé
 Sis mod po le fé respouné
 Sel sex in grand Comodité
 Qu'on le pou rignoch à n'allé.

18.

Ji creu qu'elles vis ont inventé
 Ciste móde po lès fé respouné ;
 C'éllez' est ine grande comodité
 Qu'on lès pout riknoxhe à 'nne allé.

19.

Il vont perminé à Nyée
 Quan il sont ensy affulée
 Si vont invadé le Valet
 Et tot sort dy laue il ietter.

19.

Elles vont perminé à nifie
 Quand elles sont ainsi affulée,
 Si vont invadé lès valét
 Et tote sorte di lawe elles jettèt.

20.

Al Nut quan y lerez l'Balté
 On le veut alé perminé
 S'ont el metou de bian d'ventren
 Sevont el tos mocquant de Gens.

20.

A l'nuite, quand il l'orét l'baité,
 On lès veut allé perminé ;
 S'ont-elles metou des blancs vantrain,
 S'évent-elles tot s'moquant des gen.

21.

S'il recontrez on ion Crapo
 Qui veng d'al Tavien qui seu so
 Is vairez aboirdé dele sel
 S'il le traitirez dy Damsel.

21.

S'elles réscontret on jône crapaud
 Qui vègne d'al tavienne, qui seûle sâu,
 Il s'vinré aboirdé d'lez zèles
 Si v's lès traitirét di dameselle.

22.

Ly pof Drol irez perminé
 Tortos ous qu'il voiron miné
 Sy n'el fron el tody q'flaté
 Pos troué l'moen de l'atrapé.

22.

Li pauvre drole irét perminé
 Tortot ousqu'elles l'voront miné,
 Si nè l' front-elles todi qu'flaté
 Po trové l'moen d' l'atrapé.

23.

Il ly boutron l'pous es foreye
Al quiminé poz tot ly veye
Sy diront el galant jon Hom
Fés nos magny des Tats a pom.

23.

Elles il bouteron l'pouce à l'oreille
A l'kimind po tote li velle,
Si diront-elles : « galant jone homme,
» Féz nos magni dés tate àx pomme. »

24.

Ly loing Dial en ires atté
S'if le vairez y apoirté
Sis mocront el cō de la Ledmain
Po sou qu'il a aloué si argent.

24.

Li loigne diale ènne irét acheté,
Si v's les vinrét-il appoirté ;
Si s'moqueront-elles co dlu l'ed'main
Po çou qu'il ait aloué si argent.

25.

Volà qui ia tost raconté
In y a in saquoy qui m'a fait pensé
Qu'il n'on n'in pay leus s'abys
Il le sont aou à Credit.

25.

Volà qui j'a tot raconté ;
In ia 'ne saquo qu'm'a fait pensé
Qu'elles n'ont nin pail leus habit :
Elles les ont aou à crédit.

26.

Souc ja parlé dy ses Basel
Gin vou n'in meslé à vou sel
Tortost le Feye dy bon mohon
Ny sont nin metoue soi Chanson.

26.

Çou qu j'a parlé di cès bâcelle,
Ji n'vou nin melé avou zelles
Tortote lès feille di bonne moxhon
Ni sont nin mettowe so l'chanson.

27.

In sy fa n'in donc meruiy
S'il bon Die nous vou blestegy
Pos les Orgous qui sont si grands :
Sa ton magny de si chir pan.

27.

Il n'si fat nin donc mèrvil
Si l'bon Diè nos vout blésiegf
Po lès orgou qui sont si grand ;
S'at-on magul dé si chir pan !

28.

Vos Per et Mere qu'on des efans
N'attendez nin qui seyses grands
Apprendez le dy leu jones
Ny le mettez nin l'brid sol ties.

28.

Vos, père et mère, qu'ont dès éffant,
N'attendez nin qui séisse grand :
Apprendez lès di leu jönnesse ;
Ni lès mettez nin l'bride so l'tiète.

29.

Ca vos rendrez cont diuant Die
Dy souc quis pas dy vos Basel
In le fa n'en ley braguer
Sif n'auez de moen asez.

29.

Ca vos rendréz conte diuant Dié
Di cou qui s'passe di vos bâcelle :
Il n'les fat nin loïf braguer
Si v's n'avéz dès moién asséz.

30.

Celui qui a fait la Chanson
Sa esté un jeune Compagnon
Qui traualloit dans sa Chambret
Tout en iouant de la Navette.

30.

Celui qui a fait la chanson,
Ç'a été un jeune compagnon,
Qui travaillait dans sa chambrette
Tout en jouant de la navette.

NOTES.

- 1^{er} couplet. *Bragué*, d'où *bragar*, attifer.
 2^e » *Hennequinnercée*, cf. *hennin*, coiffure de dame d'une hauteur démesurée au moyen âge.
 4^e » *Guingon*, menus joyaux à l'usage des femmes.
Et t'es awèle, etc. : nous ne comprenons pas l'acception du mot *awèle* dans ce vers.
 9^e » *Et des r'tappe* : il paraît qu'il faut entendre par là les deux extrémités du bonnet, tenant lieu de rubans et garnies de nombreux plis sur leur pourtour.
 10^e » L'original porte en cinq lignes et avec trop de syllabes :
- Il aron in Creu d'or
Ou ou Crehan, on saint Esprit
Dy fat Diamanf
Quel pu soyent, etc.
- 11^e » Le second vers de ce couplet présente une syllabe de trop.
 12^e » *Ligué*, cf. *fier di ligieu*.
 13^e » *Chargette* doit être le nom d'une sorte d'étoffe de l'époque.
 14^e » *Lés coutai d'rén* : nous ne nous figurons pas ce que l'auteur a voulu désigner par cette expression.
 Nous avons cru devoir ajouter *elles* pour la mesure du vers.
 18^e » Il manque probablement un mot dans le premier vers, nous avons cherché à y suppléer, peut-être pourrait-on dire aussi :

Ji creu qui l' diale a inventé

19^e couplet. *Invadé* semble avoir le sens du latin *invadere*: ce serait donc ici attaquer, harceler.

26^e * La clarté réclame un changement dans ce couplet : nous proposons de lire au 4^e vers :

Qui n' sont nin méttowe so l' chanson.

27^e * Nous ne connaissons point ce mot : le contexte semblerait lui donner le sens de punir, frapper.

AUTRE PASQVÈYE. AUTRE PASQUÈILLE.

*Dialogue entre Cranche et coir et on
pour le homme.*

*Dialogue entre Cranchécoir et on pauvre
homme.*

—
BARON.

Bonnut Maroye, bonnut mi feye
Quan gid rieu li cour mi reye,
Qui ment poit tu , es tody ben
Por my grace à Diet l'ail vent plen.

—
BARON.

Bonne nutte, Mardie, bonne nutte mi feille,
Quand ji t'reveu , li cour mi réie.
Kiment t'poite-tu , esti-ce todi bin ?
Por mi , grâce à Diè , j'a l'ventre plein.

MAROYE OU CRANCHÉCOIR.

Qui li grand Dial ti rompt li cō
N'ir vaires maye si ti ne soō
Doné rinua bougres gobée
Masi poursai masi cureye

MAROIE OU CRANCHÉCOIR.

Qui l'grand diale ti rompe li cō,
Ni r'verès-te māle si ti n'es saū ?
Damné rin n'và , bougrisse gobée,
Mâssit pourçai , māssite curéie !

PIRON OU LE PAURE HOMME.

Ou kid faty kes euarée
N'as iamaye pu veoun solaye.

PIRON OU LE PAUVRE HOMME.

Oh ! qui t'fât-il ? Qu'ës-te èwaréie !
N'as-te jamâie pus vêiou 'ne saûlèie ?

MAROYE.

In fa n'en que vas query fou
Genna el mohon tole iou
In gen kin fir ne co ne mac
Kin fay q'beur et prend del toubac.

MAROIE.

Il n'fât nin qu'j'évasse quéri foô :
J'enn'a èl moxhon tos lès joû :
Ine gen qui n'fîre ni côn ni mâke,
Qui n'fait qu'heure et prendre dél toubac.

PIRON.

Nit taires n'en dy dop ribat
Démon laim la quan gso malad
As li dial veou à crié
Raten polmon q ja rinardé.
Ba ba ba ba bau
Ba ba ba ba bau
Aye bon gro Diet ky ia ma m'cour,
Rat de vinaig volà kig mour
Courrat Maroye cour vit Basel
Vas my quir di laine di canel.

MAROYE.

Kin rinad tu to te boiay
Poumon golet et tot afay
Ca osi vraye kom lom Maroye
Si gin ietteff de lame di joye.

PIRON.

O dop piten men kig seuye moir
Pa le benô sigin vin foudter.
Pod here de pogne é grgnon
Portant qte cas del moir Piron
Ous gy forfay d'ou di msye heur
Gid fré li coir to pier tó neur
Sid kibouiereg tourtot di coo
Tant gi te n'aye dinnd tom soo.

MAROYE.

Mour si ti vou se my to donc.
Gy ny reu nen in pihee lon.

LES ENFANS.

Binamé Pére nem à magnen,
Gina ni sopé gy mour dy fain.
Esauang nen fay à quat heur
A tom gron fré volà ky pleur.

PIRON.

Ni t'airès-te nin, dis, dobbe ribâte,
De mons lai-me là quand j'so malâde.
As-te li diale vêiou à crié?
Ratend po l'mons qu' j'aie rinardé.
Ba ba ba ba bau,
Ba ba ba ba bau.
Aie, bon gros Diè ! Qui j'a mâ m'coûr !
Ratte dè vinaigre ! volà qui j'moûre !
Cour ratte, Maroie, cour vite, bâcille,
Vas-te mi quiré di l'aiwe di canelle.

MAROYE.

Qui u'rinâde-tu tos tés boiâi,
Poumon, golète et tot à fait !
Ca, ossi vrèle qu'on m'iomme Maroie,
Si ji n'jetteve des lame di jôle !

PIRON.

O dobbe putain ! Min qui j'seûie moirt,
Pa les benô s'ji n'ven foû d'tére
Po therré dès pogue è grognon,
Portant qu' l'es câse de l'moirt Piron ;
Ou s'ji forfai d'ine diméie heure,
Ji l'ferêt li coir tot piér, tot neur,
Si t'kibouierè-je turtoe di côp,
Tant qu' ji t'ènne àie diné tot m'sau.

MAROYE.

Mour si ti vous, c'est mi tot don,
Ji n'reu nin lne pixheie long.

LES ENFANTS.

Binamé pére, 'nème à magni,
J'n'a nin sopé, ji mour di faim,
Et s'n'avangne nin fait à quatre heure,
Atot m'grand fré volà qui pleure.

PIRON.

Caf li dial veou to sa fay
 O kag in arma em sechay
 Kin sog doné tourto fin neur
 Si von mel paré tot asteur.
 Flig flag so to sa fay
 Pif pouf so to sa fay

Qu'av' li diale vériou *tos à fatt*
 Ob qu' n'a je lne armā è m'séchay
 Qui n' so je damné tutrot fin neur
 Si vos n' mél pârrez tot à c'ste heure.
 Flig, flag, so *tos à fait*
 Pif, pouf, so *tos à fait*.

MAROYE et ses ENFANTS crient :

A moudreu à moudreu ki ta ton fay.

MAROYE et ses ENFANTS crient :

A moudreu, à moudreu, qui t'at-on fait?

LES ENFANTS

Binamé per, binamaye mer
 Binamé per, binamaye mer
 Aye, aye, aye aye,
 Gy na rien fay
 Et le pere fait tody flig flag.

LES ENFANTS :

Binamé père, binamele mère,
 Binamé père, binamele mère,
 Aie, aie, aie, aie,
 Jì n'a rin fait.
 Et l'PÈRE fait todi flig, flag.

NOTES.

Baron. On se demande à bon droit ce que vient faire en tête de la pièce ce *Baron*, qui plus loin devient *Piron*.

Vers 7. *Gobéte*, == Souillon.

Vers 30. *Pa lcs bénô* : il nous a été impossible de déchiffrer le sens de cette locution.

Vers 33. *Forfai* serait-il pris dans le sens de *survivre* ?

Vers 34. *Pier*, comme le français *pers*, signifie *bleu foncé*.

Vers 37. *C'est mi tor don.....* Le sens nous paraît devoir être : *mour si ti vous, c'est mi, ci sereut tot don, et po l'espêchi, ji n'reu nin inc pixhèle long;* ou peut-être : *c'est por mi tot don, c'est a moi tout un.*

Vers 42. Le sens nous paraît être : *avec mon frère que voila, qui pleure.*

Vers 43. *To sa fay* est traduit par *tos à fait* : nous conjecturons que l'auteur a voulu dire *tous tant que vous êtes, tous au fur et à mesure que vous pourrez présentez*. Cette même expression reparait plus loin au vers 47^e et au 48^e.

Vers 44. *O kag in arma em sechay.* Nous avons traduit : *oh! qu' n'a-je in armā ém' séchay*, tout en reconnaissant que nous n'avons pas obtenu par là un sens bien plausible.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Règlement.	5
Tableau des membres de la Société.	15
Rapport du jury sur les concours n ^o s 10 et 11 du programme de 1867.	51
On mirauke, par M. Xhoffer (dialecte verviétois.).	57
Les ovris d'houïe, par M. V. Boigelot.	40
Rapport du jury sur le concours n ^o 2 du programme de 1867.	45
Vocabulaire de l'artisan maçon, par J.-J. Mathelot.	55
Rapport du jury sur le concours n ^o 2 du programme de 1870.	155
Vocabulaire des couvreurs et des ramoneurs, par A. Body.	159
Vocabulaire des poissardes du pays wallon, par A. Body.	187
MÉLANGES. Sur le mot FRANC, par P.-C. Vander Elst.	245
— Deux vieilles pièces wallonnes.	244
